Le café pédagogique

www.cafepedagogique.net

Le Guide des Parents 2008

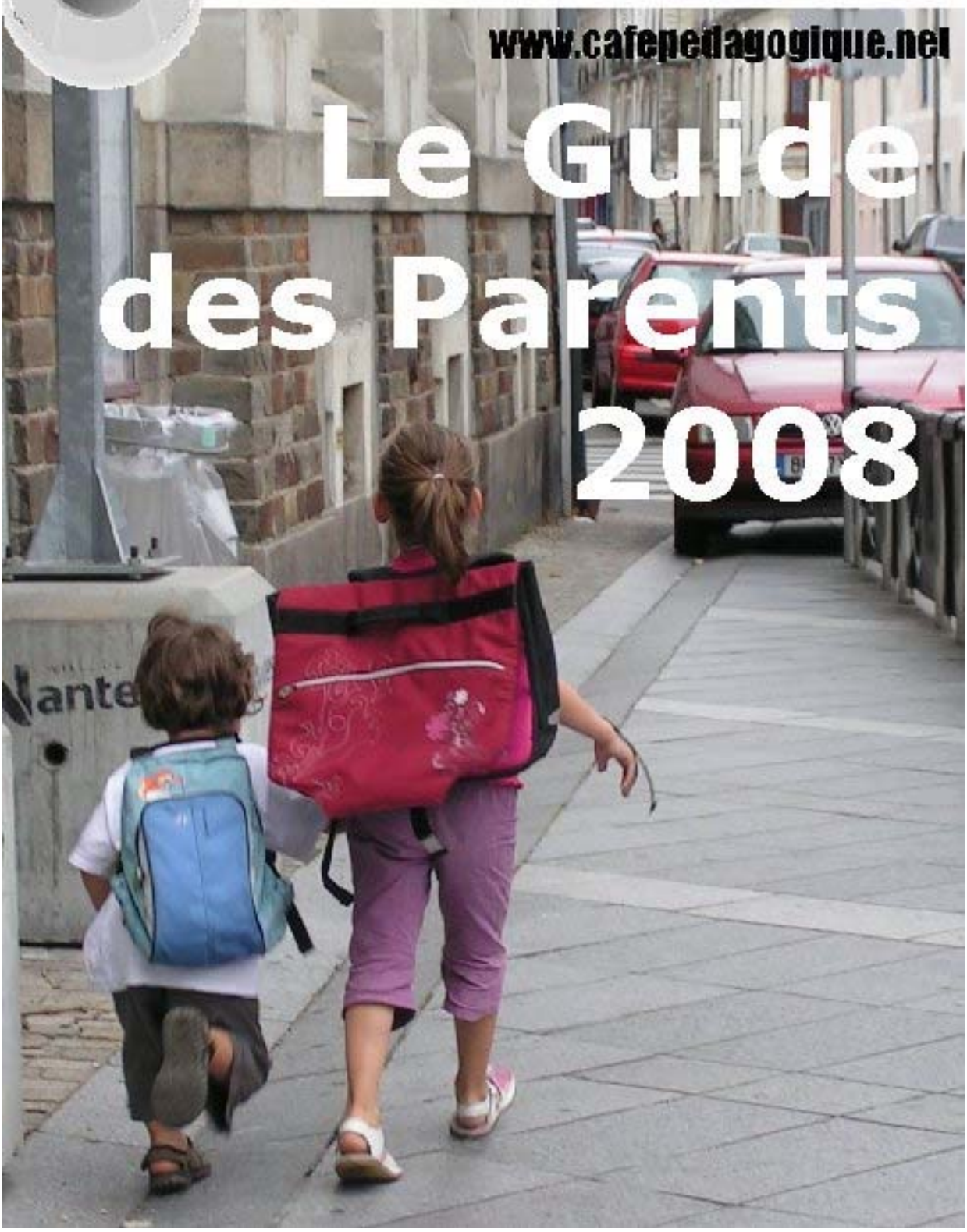

Le café pédagogique

www.cafepedagogique.net

Toute l'actualité pédagogique sur Internet !

Celle des enseignants **Pratiques pédagogiques** **Recherche en éducation** **Vie professionnelle** **Carrière**	**Celle des parents** **Orientation** **Les parents à l'école** **Aider son enfant**	**Celle des élèves** **Orientation** **Préparer le bac et le brevet** **Accompagnement éducatif**

Créé, développé et animé par une communauté d'enseignants et de formateurs depuis 2001, le Café pédagogique vous propose quatre éditions :

Avec **L'Expresso**, le flash quotidien, soyez le premier informé !

Avec **Le Café mensuel**, faites le point sur l'actualité de l'Ecole, les ressources pédagogiques pour toutes les disciplines du primaire et du secondaire.

Avec **Le Dossier mensuel**, réfléchissez aux enjeux de l'Ecole (dernier volume : L'accompagnement éducatif).

Avec **Le Café francilien**, découvrez l'action régionale au quotidien dans les classes.

Créez votre blog ou votre wiki

gratuitement et sans publicité

et accompagnez vos élèves, votre équipe, vos projets

www.cafepedagogique.net

gratuitement sur

www.cafepedagogique.net

Editorial

"Guide", "Guide pratique", "Anti-manuel" : nous avons hésité entre ces trois termes pour baptiser ce guide annuel de la rentrée.

Pratique, ce guide veut l'être. Il vous informe des derniers textes officiels. Il présente les nouveaux dispositifs pédagogiques. Il vous aide à comprendre le fonctionnement de l'Ecole et l'orientation, à intervenir dans l'établissement, à comprendre et aider votre enfant.

Anti-manuel, parce que le guide analyse les réformes en cours au regard des enjeux du système éducatif. Au primaire c'est l'occasion de faire le point sur le service minimum d'accueil, les nouveaux programmes, l'accompagnement scolaire. En collège, des nouveaux programmes. Enfin on sait que 2009 sera l'année d'une grande réforme du lycée.

Ce Guide est le fruit de l'engagement du Café pédagogique pour la réforme et la démocratisation de l'Ecole. Entre les lignes peut-être apercevrez-vous notre amour du métier d'enseignant, nos espoirs de changement, nos colères devant les tentatives rétrogrades qui frappent l'Ecole. Et aussi nos inquiétudes devant des projets qui utilisent la crise de l'Ecole pour remettre en question le droit à l'éducation.

Cela ne nous empêche pas de vous souhaiter une bonne année scolaire !

François Jarraud

Tous droits réservés sur l'ensemble de cette publication
Copyright © Le Café pédagogique – Association CIIP Septembre 2008

Sommaire

EDITORIAL **4**

L'ECOLE A LA FRANÇAISE… **7**

ETRE ELEVE EN FRANCE 7
A QUELLES AIDES AI-JE DROIT ? 10
A LIRE : DES GUIDES POUR LES PARENTS 12
Le système éducatif français *12*
Ecole: sens commun ou bon sens ? *12*
Le guide du système éducatif *13*
Connaître mes droits : Le droit de la vie scolaire *13*
Le collège à l'usage des parents *14*

LES NOUVEAUTES DE LA RENTREE 2008 ..... **15**

LA CIRCULAIRE DE RENTREE 15
QUELLE NOUVELLE ORIENTATION POUR LE SYSTEME EDUCATIF ? 17
Quelques critiques du pilotage par l'évaluation *18*
BUDGET : 13 500 POSTES SUPPRIMES EN 2009 22
Quand le ministre "vole" un millier d'emploi *23*
Mystère sur la RGPP *23*
PRIMAIRE : DE NOUVEAUX PROGRAMMES : UNE RUPTURE ? 24
L'analyse de Patrick Picard *25*
PRIMAIRE : LA NOUVELLE SEMAINE RESPECTE-ELLE LES RYTHMES BIOLOGIQUES ? 29
PRIMAIRE : LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL ENTRE EN APPLICATION 32
COLLEGE : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : L'EFFICACITE A QUEL PRIX ? 34
Stages de rattrapage : une réponse adaptée ? *36*
LES PROGRAMMES PERSONNALISES DE REUSSITE EDUCATIVE 38
LA NOTE DE VIE SCOLAIRE 41
LE PLAN CARTABLE 44
L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE GAGNE LE LYCEE DES CET ETE 46
HANDICAP : L'UNAPEI PRESSE LE GOUVERNEMENT D'AGIR 47
EN ILE-DE-FRANCE, DES CLES CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE 50

REFORMER L'ECOLE ? **51**

UN PLAISIR DE COLLEGE 51
PISA ET PIRLS : LES DEUX ENQUETES QUI OBLIGENT L'ECOLE A CHANGER 53
Pisa : Comment expliquer les mauvais résultats ? *53*
Pisa : Les résultats *54*
Des réactions officielles à la hauteur ? *57*
Pisa : Les analyses *59*
Pisa : A quoi ça sert ? *60*
PIRLS : Des résultats décevants *64*
EDUCATION : LA FRANCE FAIT-ELLE LE BON CHOIX ? 66
CARTE SCOLAIRE : A QUI PROFITE LA DEREGLEMENTATION ? 71
Paris : la suppression de la carte scolaire a-t-elle favorisé le brassage social ? *72*
FAUT-IL PAYER LES PROFS AU MERITE ? 73
LE COLLEGE UNIQUE, POUR QUOI FAIRE ? 75
ORTHOGRAPHE : A QUI LA FAUTE ? 79
L'APPRENTISSAGE EST-ELLE UNE REPONSE ADAPTEE AUX JEUNES NON QUALIFIES ? 83
BAC : IL Y A-T-IL TROP DE DIPLOMES ? 84
EVALUATION : PEUT-ON EVALUER AUTREMENT? 85
LE REDOUBLEMENT EST-IL UTILE ? 86

INTERVENIR DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE **88**

QUE PENSENT LES PARENTS DE L'ECOLE ? 88
QUELLE PLACE POUR LES PARENTS A L'ECOLE ? 89

REPERER LES INTERLOCUTEURS 93
AGIR PAR LE VOTE 94
ETRE DELEGUE 95

AIDER MON ENFANT 98

APPRENDRE A APPRENDRE 98
L'ENTREE AU COLLEGE 99
DES METHODES 100
EXAMENS : BAC ET BREVET 102
TRAVAUX D'ETE : QUELLE EFFICACITE ? 103

L'ORIENTATION 104

LES PROCEDURES 104
EN TROISIEME 105
EN SECONDE 108
EN PREMIERE 110
EN TERMINALE : LE POIDS DES PREJUGES 111
REFORME DE L'UNIVERSITE : UN TOURNANT ? 114
QUEL METIER CHOISIR ? 116
Que deviennent les jeunes Franciliens ? 119

COMPRENDRE MON ENFANT 121

DES LYCEENS PARLENT DES PROFS, DES EXPERTS COMMENTENT 121
Les élèves parlent des profs : le CNVL auditionné par la commission Pochard 121
Quand les élèves parlent des profs : le point de vue de l'UNL 123
Des élèves responsables dans leur établissement. Entretien avec Eric Favey 125
Les lycéens aiment leur lycée ! Entretien avec le professeur Georges Felouzis, sociologue de l'éducation 127
LE TRISTE DESTIN DES FAMILLES… 131
L'INTELLIGENCE DE L'ENFANT 132
DES ADOS EN SOUFFRANCE ? 134
TOILETTES : LE SCANDALE AU CŒUR DE L'ECOLE 136
SANTE 137
CANTINE : COMMENT LUTTER CONTRE LA MALBOUFFE ? UN PROBLEME MONDIAL 139
LUTTER CONTRE LES DROGUES 142
LES JEUNES, LA FAMILLE ET L'ORDINATEUR 145
INITIATIVES ET LOISIRS 147

L'Ecole à la française…

Etre élève en France

Comment fonctionne un établissement d'enseignement en France ? Comment change-t-on de niveau ? Quelle durée a la semaine de cours ? Quelles matières sont enseignées de l'école au lycée ? Cette brochure du ministère a été réalisée pour des élèves étrangers qui envisagent une scolarisation en France. Elle date de 2006 et certaines informations seraient à mettre à jour mais elle peut encore être utile à tous.
http://eduscol.education.fr/D0039/eleve_en_france.htm

Des renseignements pratiques pour mieux connaître le système scolaire : l'inscription dans un établissement, les examens et diplômes, la place des parents dans l'école, et tout ce qui concerne la vie de l'élève : santé, assurance, transport, nourriture…
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N6.xhtml

L'année scolaire, le fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées, la place des parents et des acteurs locaux, présentés par le ministère.
http://www.education.gouv.fr/pid20/l-annee-scolaire.html

Pour en savoir plus :
L'école primaire : l'obligation scolaire, ses horaires, ses programmes, les modalités d'inscription pour la maternelle et l'école élémentaire.
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N54.xhtml?&n=Enseignement&l=N6

L'enseignement secondaire : l'inscription, les aides financières, les programmes et les diplômes.
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N56.xhtml?&n=Enseignement&l=N6

L'enseignement professionnel : une présentation de la voie professionnelle.
http://www.education.gouv.fr/enspro/default.htm

Le bac : les trois bacs, les textes qui régissent l'examen, l'après bac :
http://www.education.gouv.fr/cid143/le-baccalaureat.html

Comment s'inscrire dans un établissement : de l'école maternelle au lycée : tout sur les modalités.
http://www.education.gouv.fr/pid4/de-la-maternelle-au-baccalaureat.html

S'inscrire en maternelle
L'école maternelle n'est pas obligatoire. Mais plusieurs études, en France et à l'étranger, montrent qu'elle est un maillon essentiel pour la réussite scolaire, particulièrement pour les enfants de familles défavorisées. Au point que l'Unesco a fait du développement de

l'enseignement pré-élémentaire son thème de campagne principal cette année. Sur ce terrain, la France possède encore une avance certaine : tous les enfants peuvent être scolarisés à partir de 3 ans. Mais la France est aussi le seul pays développé où la scolarisation pré-élémentaire recule : la scolarisation à 2 ans est clairement remise en question.

Comment inscrire son enfant ? Comment faire quand on est domicilié à l'étranger ? Peut-on inscrire l'enfant dans une autre commune ?Quelles vaccinations sont nécessaires ? Sur tous ces points, le site officiel Service Public oriente vers les textes de référence.
Sur Service Public
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1864.xhtml?&n=Enseignement&l=N6&n=Maternelle%20et%20%C3%A9l%C3%A9mentaire&l=N54&n=Inscriptions&l=N55
Unesco : Pourquoi l'éducation de la petite enfance est-elle essentielle ?
http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=49591&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Inscrire son enfant à l'école élémentaire

L'instruction est obligatoire à partir de 6 ans. Mais quand faut-il inscrire l'enfant ? Où l'inscrire ? Peut-on l'inscrire dans une autre commune ? Quelles pièces sont nécessaires ? Service Public oriente vers les textes officiels.
Sur Service Public
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1865.xhtml?&n=Enseignement&l=N6&n=Maternelle%20et%20%C3%A9l%C3%A9mentaire&l=N54&n=Inscriptions&l=N55

Comment trouver un internat ?
L'internat est à la mode et c'est aussi, avec le resserrement des cartes des formations, parfois le seul moyen de suivre l'enseignement de son choix. Orelie, Outil de recherche en ligne des internats en établissement, donne accès aux offres d'hébergement des établissements scolaires et privés sous contrat du primaire à la terminale.
Orelie
http://www.internat.education.gouv.fr/

Ai-je le droit de scolariser mon enfant à domicile ?
L'instruction est obligatoire, pas la scolarisation. **Le Code de l'éducation** prévoit que "l'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix (art. L 131-2). Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire définie à l'article L131-1 doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer au maire et à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Dans ce cas, il est exigé une déclaration annuelle". (art L 131-5). Attention ! L'administration veille au respect du droit à l'instruction et impose des critères objectifs pour le permettre.

Des écoles différentes

Existe-il vraiment dans l'enseignement secondaire des pratiques pédagogiques permettant davantage que d'autres la réussite de tous, le plaisir d'apprendre et la formation de citoyens actifs ? Quelle est la part d'utopie, de rêve politique et social dans les écoles dites différentes ? Marie-Laure Viaud, chargée de recherches à l'INRP, auteur d'un ouvrage sur "les collèges et les lycées différents", répond aux questions du Café.
Article du Café
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/Pages/2005/analyses_59_Deselevesedu quesainsi.aspx

Vous avez un doute ? Consultez le Guide juridique du chef d'établissement
"Ce guide présente sous forme de fiches pratiques thématiques les principales questions juridiques auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fiches font état des textes et principes qui gouvernent le service public de l'Éducation nationale. Le guide rappelle les solutions apportées par la réglementation et la jurisprudence". Il apporte notamment des réponses claires aux questions relatives à l'inscription des élèves, l'orientation, les droits et obligations des élèves, la discipline, les sorties et voyages scolaires, etc.
http://www.education.gouv.fr/cid3946/guide-juridique-du-chef-d-etablissement.html

Le calendrier scolaire 2008-2009
Les dates des vacances région par région.
http://www.education.gouv.fr/pid184/le-calendrier-scolaire.html

A quelles aides ai-je droit ?

Au primaire l'Etat ne verse pas de bourses mais l'Allocation de rentrée scolaire. Les mairies peuvent donner des aides sociales.
http://www.education.gouv.fr/cid51/aides-financieres.html

Les aides financières au collège : allocation de rentrée, bourses de collège, le fonds social collégien, le fonds social pour les cantines
http://www.education.gouv.fr/cid88/aides-financieres.html

Les aides financières au lycée incluent l'allocation de rentrée scolaire ; les bourses de lycée ; les bourses au mérite ; le fonds social lycéen ; le fonds social pour les cantines. Les bourses au mérite "sont versées de droit aux élèves boursiers de lycée qui auront obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet" (800 euros par an).
http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres.html

L'allocation de rentrée augmentée sous condition
L'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2008 varie selon l'âge de l'enfant, a annoncé le gouvernement le 20 juin. Elle reste à 271,57 euros pour les enfants du primaire (5-10 ans). Mais elle est augmentée de 15 euros pour les 11-14 ans et de 25 euros pour les 15-18 ans (lycée).
Dépêche AFP
http://fr.news.yahoo.com/afp/20080621/tfr-social-famille-education-gouvernemen-a8f5b30.html

Bourses de collège : relèvement des plafonds
Un décret publié au J.O. du 30 juillet, relève les plafonds de référence pour l'attribution de bourses de collège. Le premier taux passe de 7690 à 9 899 euros, le second de 4 157 à 5 351 et le troisième de 1 466 à 1 888 euros.
Au J.O.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019267050&dateTexte=
Le décret de 2007
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824583&dateTexte=

Bourses du lycée : Majoration du plafond
Deux arrêtés publiés au J.O. du 23 juillet annoncent l'un le relèvement de 27% du plafond de ressources pour demander une bourse de lycée et celui de la part de bourse.
Au J.O.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019233674&dateTexte=
Au J.O.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019233680&dateTexte=

Bourses et aides aux étudiants

Le B.O. du 26 juin publie les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et de mobilité sociale. Un autre texte crée le Fonds national d'aide d'urgence pour les étudiants.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/26/ESRS0800122C.htm
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/26/ESRS0800182C.htm

La région Ile-de-France adopte de nouvelles aides pour les lycéens et étudiants
Parce que nombre de lycéens habitant en grand ebanlieue ne sont jamais allés à Paris, la région Ile-de-France a décidé de pendre en charge les frais de transport collectifs pour toutes les demandes de sorties scolaires organisées par les lycées. Cela comprend les frais de location de car pour les lycées des zones 4 à 6 et les 50% de frais de transport en train ou en métro.

Les autres aides concernent les étudiants inscrits en lycée qui bénéficieront, dès la rentrée 2008, d'une aide à la demi-pension (200 euros sous condition de ressources), d'une aide à l'équipement dans des BTS de production (122 euros par an), et pour les étudiants en CPGE, toujours sous conditions de ressources, d'une aide de 250 euros pour payer les frais de concours.
La région
http://www.iledefrance.fr/

A lire : Des guides pour les parents

Le système éducatif français

"Comprendre comment fonctionne en 2008 le système éducatif français nécessite toujours de ne pas se contenter d'un recueil du Bulletin Officiel mais de voir les logiques, cohérences, les débats à l'oeuvre". La 10ème édition du Système éducatif français, de Jean-Louis Auduc, témoigne de la qualité de l'ouvrage.

L'auteur, directeur adjoint d'IUFM, nous fait partager ses connaissances sur l'histoire du système éducatif pour mieux nous faire saisir les enjeux d'aujourd'hui.

Il aborde les différents degrés d'enseignement et nous amène ainsi jusqu'aux politiques et aux acteurs. Pisa, l'ouverture des établissements à des partenaires, l'accompagnement éducatif, l'accueil des élèves handicapés sont étudiés tour à tour.

Un tour d'horizon remarquable pour un manuel qui apprendra beaucoup à chaque prof.
Auduc Jean-Louis, Le système éducatif français, Paris, 2008, 304 pages.

Ecole: sens commun ou bon sens ?

"« Aujourd'hui, l'école est morte. » « C'est Rimbaud que l'on assassine. » « Dans l'idéal, l'école sera elle-même l'un de ces supermarchés du rien, où "l'apprenant" viendra faire le plein de vide. » « Pour les pédants à la mode, l'ignorance c'est la force. »l Où sont les arguments qui soutiennent ces affirmations ? Nulle part ! Cette technique est largement utilisée par les publicitaires". Dans "Ecole : sens commun… ou bon sens", Gérard de Vecchi , chercheur au LDES de Genève, s'est fixé comme objectif le démontage des affirmations des conservateurs de l'école.

Pour cela rien ne vaut le filtre de la raison. " Et que ne fait-on pas passer en s'appuyant sur le spectaculaire ! « En matière scolaire, l'apocalypse est à la mode et le saignant fait la une. Qu'on se hasarde à faire état d'une initiative où des élèves, contre toute attente, témoignent de leur capacité de réflexion et de création... et l'on est considéré comme un pauvre attardé qui s'attendrit sur des bluettes de patronage. Qu'en revanche, on décrive l'École comme un chaos livré à de petits tyrans vindicatifs et machistes – d'origine étrangère de préférence - où règnent l'ignorance et la barbarie... et l'on est considéré comme un intellectuel lucide qui ose regarder la réalité en face » s'indigne G. de Vecchi. "Plus les formules sont fortes, plus elles développent un certain catastrophisme, plus elles tiennent lieu d'arguments solides... que l'on ne prend pas la peine de présenter !"

L'efficacité du propos est bien réelle. Et finalement elle est éducative. G. de Vecchi nous appelle à réaliser une école de la pensée critique.

Gérad de Vecchi, Ecole : sens commun… ou bon sens ? Manipulations, réalité et avenir, Paris, Delagrave, 2007, 348 p.
Présnetation
http://www.inrp.fr/vst/Ouvrages/DetailPublication.php?id=402

Le guide du système éducatif

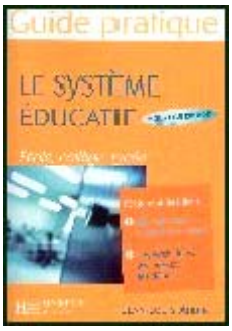

Comment se retrouver dans la jungle du système éducatif ? Le "guide pratique du système éducatif" de Jean-Louis Auduc aborde en 381 pages l'ensemble des instances et des débats qui structurent l'Ecole. Décentralisation, sectorisation, ségrégation, marchandisation, discrimination positive, rapports à l'entreprise : tous ces aspects sont abordés et structurés en quelques grands thèmes : la mutation du système éducatif, l'établissement et son environnement, des élèves usagers, les relations avec l'entreprise, l'égalité des chances, les personnels, l'éducation en Europe.

Sur chaque point, J.-L. Auduc signale les textes en vigueur, propose une bibliographie, présente les thèses en présence. L'ouvrage est clair, précis et très efficace. Il conviendra parfaitement aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants. C'est dire qu'il tient un discours validé, si ce n'est officiel, sur l'Ecole. On ne trouvera pas dans ce "guide" un regard critique ou perspectif sur le système éducatif. Celui-ci paraît lisse, net, uniforme là où la réalité est granuleuse, épaisse, compliquée, multiforme. Ajoutons qu'en ce moment particulièrement l'Ecole bouge. La réalité risque d'être moins positive que ce que présente le guide.
Jean-Louis Auduc, Guide pratique. Le système éducatif, Paris, Hachette, 2005, 381 pages.

Connaître mes droits : Le droit de la vie scolaire

"La robe rouge du juge remplacerait-elle la blouse grise du maître ?" Aujourd'hui l'école n'est plus à l'abri des démarches contentieuses à propos de tout et n'importe quoi : suppression de la sieste à l'école maternelle, exclusion de collégien etc. Face à cette judiciarisation, les enseignants sont souvent bien démunis. L'ouvrage de Yann Buttner, André Maurin et Blaise Thouveny veut aider les utilisateurs de l'Ecole, professeurs, parents et élèves, à y voir plus clair en synthétisant et ordonnant les règles du droit.

Ainsi il aborde les questions de la scolarisation, par exemple l'inscription des élèves étrangers, de l'orientation et de ses recours, des activités péri-éducatives, du respect du droit d'auteur, des droits des élèves, des accidents et des poursuites des enseignants. Sur chaque point il apporte des réponses claires, dans la mesure où les textes le permettent.

Pour les auteurs, "si l'Ecole se trouve saisie par le droit, c'est là une réalité qui d'une part concerne l'ensemble des acteurs du système éducatif, d'autre part s'intègre au concept même d'éducation… Il importe de se convaincre de l'enrichissement de cette "intrusion" (du droit) pour les usagers mais également pour les personnels".
Buttner Yann, Maurin André, Thouveny Blaise. Le droit de la vie scolaire : écoles, collèges, lycées. Paris : Dalloz (Etats des droits), 2005, 492 p.

Le collège à l'usage des parents

"Voilà donc le grand mérite de ce livre :il donne les clés pour comprendre et les moyens pour se faire entendre…Ce livre prend les parents au sérieux. C'est dire qu'il prend l'Ecole au sérieux". Cette remarque flatteuse de P.Meirieu ouvre l'ouvrage de Gérard Lesage Le collège à l'usage des parents".

Celui-ci a rude tâche : rendre lisible le collège aux parents de façon à ce qu'ils puissent y jouer tout leur rôle. Aussi, G.Lesage nous invite à suivre Camille, une collégienne. De l'inscription et des achats de rentrée au dernier conseil de classe, Camille nous fait rencontrer les acteurs et les organes du collège. Mais avec Camille on se pose aussi la question du travail scolaire, des trajets, de la cantine, de la drogue, de la violence scolaire etc.

Sur tous ces points, G. Lesage apporte des informations lisibles et fiables. On appréciera par exemple les dossiers sur la dispense d'éducation physique ou les accidents scolaires, ou encore un remarquable questionnaire sur le conseil de classe. L'ouvrage est vivement recommandé.
Gérard Lesage, Le collège à l'usage des parents, Grenoble, Crdp, 2006, 390 p.
http://www2.crdp.ac-grenoble.fr/scripts/vel/vel.dll/voir?CHOIX=2&CLE=380VL016

Les nouveautés de la rentrée 2008

Nouveaux programmes, décisions sur la carrière, actions éducatives officielles : les textes officiels qui organisent la rentrée et s'appliquent cette année.

La circulaire de rentrée

Le B.O. du 10 avril a publié la circulaire de rentrée, le document annuel qui indique aux recteurs les grands axes de la politique éducative nationale. Pour la rentrée 2008, le texte a beau revendiquer "10 grandes orientations prioritaires", il ne propose que des mesurettes inspirées par la vision étroitement conservatrice du gouvernement.

Le pire est sans doute le retour d'un sorte d'"apprentissage junior", mais à partir de 15 ans, sous l'appellation " dispositif d'initiation aux métiers en alternance" (DIMA). "Il permettra à des élèves de collège de découvrir un ou plusieurs métiers par une formation en alternance d'une année scolaire, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Ce dispositif pourra être ouvert dans les lycées professionnels ou dans les centres de formation d'apprentis et se substituer ainsi à l'apprentissage junior abrogé". On retrouve là les ingrédients de l'apprentissage junior à commencer par le rappel de l'acquisition des connaissances d'un "socle commun"… dont on exclut évidemment l'élève en alternance. On voit mal en effet comment des jeunes en grande difficulté scolaire pourraient acquérir les mêmes connaissances que leurs camarades en travaillant en alternance. L'inefficacité de l'apprentissage junior avait été démontrée au point que toutes les régions sauf une avaient fait barrage à son application. Comment sera accueilli le DIMA qui annule de fait le droit à la scolarité jusqu'à 16 ans pour les enfants des milieux défavorisés ?

Les autres mesures égrènent le chapelet conservateur. Il en va ainsi de la réforme du primaire avec ses programmes "compréhensibles par tous" et une double évaluation en Ce1 et Cm2. Là comme ailleurs le mot "cycle" a quasiment disparu du texte. L'enseignement des langues vivantes commencera au CE1 et si possible au CP. Un "livret scolaire national" sera mis en place dans l'année 2008-2009. Il permettra de suivre la scolarité des enfants par rapport aux exigences du socle commun.

Au collège, pour les langues étrangères, le programme du palier 2 entrera en vigueur en 4ème et, pour les langues régionales, le programme du primaire et du palier 1 du collège entrent en vigueur. Un parcours de découverte des métiers sera expérimenté en 5ème pour donner "une meilleure connaissance de l'entreprise". L'évaluation de sixième est maintenue.

Le "développement" de l'éducation artistique amorce un tournant pour les disciplines artistiques. Les écoliers et les collégiens (à partir de 2009) devront subir des cours d'histoire de l'art. La pratique artistique sera externalisée dans le cadre de partenariats financés, si elles le peuvent et veulent, par les collectivités locales. Dans cet esprit " le nombre de classes à

horaires aménagés sera multiplié par quatre en cinq ans et étendu aux domaines du théâtre et des arts plastiques… Chaque école, chaque collège et chaque lycée doit s'engager dans un partenariat avec des structures culturelles et des collectivités territoriales" affirme la circulaire.

L'enseignement professionnel verra à la fois la multiplication des lycées des métiers (800 en 2011), celle des bacs professionnels en 3 ans, et l'arrivée en L.P. des collégiens des DIMA évoqués plus haut. A noter qu'en bac pro, chaque académie fera ses programmes. " Il importe, pendant cette phase expérimentale, d'éviter les redondances entre les programmes de BEP et de baccalauréat professionnel d'une même discipline… Les corps d'inspection territoriaux et l'inspection générale de l'éducation nationale accompagneront ce processus. Afin de contribuer à la mutualisation, les académies mettront en ligne, sur leur site académique, les productions et réflexions transférables".

Peu de mesures pour l'enseignement prioritaire, si ce n'est l'expérimentation du busing entre écoles primaires et la confirmation de la création de "30 sites d'excellence", des lycées accueillant des filières d'excellence… probablement pour élèves excellents…

La présidence européenne de la France se traduira par des "pavoisements" des établissements scolaires en septembre et une "fête des langues" le 26 septembre, suivie d'une "semaine de l'Europe" en octobre. C'est ce que le ministère appelle un "parcours européen".

La dernière priorité ministérielle est "la lutte contre toutes les violences". X. Darcos introduit officiellement la lutte contre l'homophobie à l'Ecole. Une décision très louable.
La circulaire
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/15/MENE0800308C.htm
Sur l'apprentissage junior
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/r2006_gen8.aspx#a1
Les résultats de l'évaluation nationale de 2007
http://evace26.education.gouv.fr/
La banque d'outils pour l'évaluation
http://www.banqoutils.education.gouv.fr/
Les nouveaux protocoles d'évaluation CE1 et CM2
http://www.education.gouv.fr/bo/2007/30/MENE0701573C.htm

Le dossier de presse de la rentrée
Xavier Darcos y présente la rentrée 2008 : un nouvel horizon pour l'Ecole, rénover le lycée, assurer la réussite de tous, permettre l'école pour tous, ouvrir l'école : l'école en mouvement, améliorer la condition enseignante.
http://www.education.gouv.fr/cid22138/rentree-scolaire-2008-conference-presse.html

Quelle nouvelle orientation pour le système éducatif ?

Quelles conceptions de l'Ecole peut-on dégager des discours présidentiels et de leur traduction par Xavier Darcos ? Peut-on parler d'un modèle libéral d'Ecole ?

Originale la conception sarkozienne de l'Ecole ? Ce n'est pas sûr. Elle se nourrit d'un courant dominant chez les pays développés mais en y ajoutant une "french touch" particulière.

C'est le pilotage par l'évaluation que met en place la réforme sarkozienne. A l'image de

l'accountability qui est déjà présente aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, cette forme de pilotage confie à l'Etat la définition d'objectifs à atteindre par le système éducatif et la mise en place d'un système d'évaluation (qui peut être concédé au privé comme en Grande-Bretagne). C'est cette logique que l'on trouve dans la loi de 2005 et à nouveau dans les nouveaux programmes du primaire. Les établissements scolaires doivent atteindre tel taux de réussite par exemple en lecture ou calcul. Pour vérifier on élabore des batteries de tests, dans le cas français des évaluations nationales. Aux Etats-Unis, les établissements qui n'atteignent pas les taux fixés par la loi No Child Left Behind sont pénalisés financièrement. En Angleterre, ils pourront être fermés ou transformés en école semi-privée. Ainsi à la rentrée 2008, 638 établissements britanniques sont menacés.

Pour que ce pilotage puisse fonctionner, il faut que les établissements gagnent en autonomie pédagogique. C'est en effet sur eux que repose la responsabilité principale. On sait que la loi 2005 a ouvert par son article 34 des possibilités en ce domaine. La notion sous-jacente c'est celle de la concurrence entre établissements, possible grâce à l'abandon de la carte scolaire. Dans l'esprit de ses initiateurs, elle doit pousser les établissements à améliorer leurs résultats et profite d'abord aux établissements et aux élèves défavorisés.

S'agit-il d'une conception libérale de l'Ecole ? Dans les deux pays mentionnés, Royaume-Uni et Etats-Unis, l'accountability s'est traduite par un renforcement du rôle de l'Etat dans le système éducatif. Face à des systèmes locaux, l'Etat a défini des standards et s'est doté des moyens de les faire respecter. Il intervient à travers les tests de façon quotidienne dans la vie des établissements et influe profondément sur les choix pédagogiques. Enfin l'accountability s'accompagne d'objectifs de réduction des inégalités sociales.

Ce système est-il efficace ? Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les résultats aux tests progressent. Les progrès sont particulièrement nets aux Etats-Unis pour les minorités raciales. Mais ces résultats font débat. D'une part des cas de fraudes sont apparus, soit des enseignants, soit des établissements. D'autre part les tests n'évaluent… que ce qui est testé. La performence scolaire n'est pas facile à évaluer ! L'accountability a aussi fait évoluer l'enseignement en renforçant toutes les disciplines qui contribuent aux tests et en poussant les établissements à minimiser ou abandonner les autres. A l'intérieur des disciplines, on travaille "pour le test". Les pressions pour abaisser le niveau des tests se renforcent avec le temps.

Cette forme de pilotage redéfinit les objectifs de l'Ecole. Elle n'est plus considérée que comme un service de transmission de connaissances évaluables. La formation citoyenne, les capacités sociales des jeunes, la construction de la pensée passent au second plan. Ainsi une spécialiste des maths anglaise, M. Brown, estime que les tests conduisent à travailler moins

les applications des maths ou les compétences orales. Les tests orientent également les efforts des enseignants vers les élèves moyens aux dépens des meilleurs et des plus faibles. Toutes ces critiques font que l'accountability est menacée aux Etats-Unis, où il ne survivra peut-être pas à Bush, et au Royaume-Uni. La France s'engage dans une voie qui semble déjà dépassée.

Et la French Touch ? La politique française a plusieurs particularités. D'abord, évidemment, elle part d'un système national centralisé ce qui rend plus difficile la recherche de la concurrence. Sur le plan pédagogique, la mise en place de ce pilotage s'accompagne d'un discours idéologique qui promeut l'autorité, les méthodes traditionnelles, pourtant peu efficaces, et écarte toute évaluation sociale des résultats. Dans sa traduction française le pilotage par l'évaluation n'est-il qu'une revanche politique ?
Un dossier de l'INRP sur les standards de compétences
http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Standards/sommaire.htm

Quelques critiques du pilotage par l'évaluation

Le pilote et l'inspecteur, une parabole de P. Frackowiak

"J'ai vu des tonnes de power point sur les performances des élèves, avec des graphes magnifiques et de jolies couleurs, et même avec des araignées qui descendent des plafonds, à en avoir la nausée. Je n'en ai jamais vu sur les pratiques pédagogiques des enseignants. Mais puisqu'il faut piloter, pilotons". Dans un beau texte, Pierre Frackowiak interpelle la nouvelle politique de pilotage par les résultats du haut de son expérience d'inspecteur.

"Piloter par les résultats des élèves sans savoir piloter les pratiques des enseignants… cela relève du gag… Le vrai problème, derrière l'écran de fumée commode et snob du pilotage, n'est-il pas d'accompagner les enseignants à voir clair dans leurs représentations et leurs pratiques professionnelles et à mettre leurs actes en accord avec leurs valeurs ?"
Tribune de P. Frackowiak (en pdf)
http://www.meirieu.com/FORUM/frackowiak_inspection.pdf

Le pilotage par l'évaluation survivra-t-il à Bush ?

Est-ce la fin de la loi No Child Left Behind (NCLB) ? Alors que le président Bush prépare ses adieux, une des mesures phares de sa présidence est fortement modifiée. La ministre fédérale de l'éducation, Margaret Spellings vient d'annoncer que 6 états pourront déroger à la loi.

Cette loi impose, en échange de subventions fédérales, une batterie de tests à tous les établissements scolaires de façon à détecter les "bons" et les "mauvais" établissements. Ceux-ci doivent remédier à leurs faiblesses ou disparaître. Cette mesure illustre la nouvelle idée de la droite américaine : piloter le système éducatif grâce à des batteries de tests évaluant en permanence des établissements pris à la gorge. Les questions pédagogiques sont écartées, la pression des tests et la concurrence entre établissements sont sensés améliorer le système c'est-à-dire, selon les initiateurs de la loi, profiter aux écoles des quartiers défavorisés, obligées de progresser ou fermer.

L'étau vient de se desserrer d'un coup. Six états, l'Ohio, la Floride, la Géorgie, l'Indiana, l'Illinois et le Maryland, viennent d'obtenir des dérogations à l'application stricte des mesures de NCLB, jugées trop rigides. Ainsi la Floride pourra envoyer des professeurs expérimentés dans les écoles n'atteignant pas les objectifs fixés (les "failing schools"), au lieu de les fermer.

La Maryland pourra remplacer les chefs d'établissement. En Géorgie les écoles à mauvais résultats pourront être transformées en "charter schools", des écoles publiques mais au fonctionnement dérogatoire.

Le pilotage par les tests (l'accountability) avait déjà été contesté sur le fond. Récemment une étude du Center on Education Policy avait mis en doute l'efficacité de ces tests. Si les résultats s'améliorent est-ce parce que les élèves ont vraiment progressé ou parce qu'ils savent mieux faire les tests ?

Les nouvelles mesures critiquent l'application de la loi. Mais ce faisant elles mettent en doute le système d'évaluation tout entier. Déjà 10 autres états demandent également des dérogations. L'Amérique serait-elle en train de tourner la page de l'accountability ?
Article d'Education Week
http://www.edweek.org/ew/articles/2008/07/01/125135educationlawchanges_ap.html?tmp=1766482888
Sur le Café L'étude du CEP
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/06/26062008Accueil.aspx
Sur le Café, une autre étude récente
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/03/05032008Accueil.aspx

Le niveau monte-il vraiment avec l'accountability ?
En pleine période électorale, l'information est d'importance. Selon une nouvelle étude du **Center on Education Policy**, le niveau scolaire des jeunes Américains a augmenté depuis 2002, c'est-à-dire depuis la mise en place de la loi No Child Left Behind (NCLB). Cette loi accorde des fonds fédéraux aux établissements qui remplissent certaines conditions de réussite scolaire. Son moteur est la mise en place de batteries de tests uniformisées qui évaluent de façon précise les élèves. C'est cette évaluation perpétuelle (accountability) qui permet le pilotage du système. Vous avez compris l'intérêt pour nous de cette histoire américaine : c'est le même système qu'on nous promet pour bientôt en France.

Selon l'étude du CEP, le niveau a effectivement monté en lecture. En maths, on assiste à une baisse dans un seul état alors que dans 21 des 27 états étudiés les résultats s'améliorent. Mieux encore, les écarts de niveau entre Afro Américains et "blancs" ont diminué dans 13 états et ceux entre riches et pauvres dans 10 états. A partir de là, plusieurs commentateurs peuvent chanter les louanges du système.

Pourtant le rapport du CEP est plus prudent. S'il y a bien amélioration des résultats dans les tests , cela résulte-il vraiment de la loi NCLB ? Rien n'est moins sûr ! Prudemment, l'étude évoque plusieurs faits qui ont pu influer sur les résultats. Depuis 2002, les écoles ont pu affecter plus de temps aux matières évaluées, comme les maths et l'anglais. Les élèves sont plus familiarisés avec ces textes. Les profs aussi.

Finalement, l'étude met surtout en évidence les difficultés à évaluer la performance scolaire. C'est d'autant plus important à souligner que beaucoup croient pouvoir calculer de façon précise et objective ce que fabriquent les écoles.
L'étude
http://www.cep-dc.org/index.cfm?fuseaction=document_ext.showDocumentByID&nodeID=1&DocumentID=241

Les fruits amers de l'évaluationnite

Peut-on apprendre de ses voisins ? Si oui, la vague de mécontentement qui accompagne la publication des tests de fin de primaire en Angleterre devrait nous être utile au moment où, à notre tour, nous sommes touchés par la tentation du pilotage par l'évaluation. Rappelons que l'Angleterre applique depuis plusieurs années les bases d'un système qui s'annonce en France : tests nationaux, suivis par la publication de leurs résultats pour chaque école, libre choix de l'établissement par les parents sensé sanctionner les "mauvaises écoles" et les pousser à s'améliorer.

Cette année, les tests de fin d'école primaire ne satisfont que le ministre des écoles. Il relève que 81% des élèves ont atteint le niveau attendu en anglais (+1%), 78% en maths (+1% aussi). Pour le ministre c'est 100 000 enfants en plus qui ont atteint un niveau correct en anglais par rapport à 1997, 90 000 en maths.

Mais pour la première fois des voix s'élèvent pour contester les évaluations. C'est le cas des parents qui se plaignent des retards : tous les tests ne sont toujours pas corrigés. Cela jette un doute sur les résultats : les tests manquants sont-ils susceptibles de modifier les scores, et donc le classement des écoles ?

Le syndicat des chefs d'établissement s'inquiète de certains résultats. Si les objectifs fixés par le gouvernement sont bien atteints (81% au niveau 4 en anglais par exemple), les résultats montrent une baisse sensible du nombre d'élèves ayant atteint le niveau supérieur 5 : 29% au lieu de 34% en anglais par exemple. Comment expliquer ces évolutions divergentes ?

Selon le Guardian, 90% des écoles mettraient en doute la valeur des tests. Pire : les chefs d'établissement craignent que les tests aient un effet négatif sur l'enseignement. "Le niveau 4 est le repère pour le gouvernement. Il y met tout son poids. Le niveau 5 est moins important pour les écoles. Tous les efforts vont sur le niveau 4". Pressés à obtenir davantage d'élèves au niveau 4, les enseignants s'occuperaient prioritairement des élèves médiocres et s'occuperaient moins des meilleurs et des plus faibles. Ils travailleraient pour les tests.

Ainsi, les tests d'évaluation, dont on nous dit qu'ils vont améliorer le niveau, y compris dans les écoles en difficulté, sont accusés en Angleterre de le baisser. Cet appauvrissement de l'enseignement, également constaté aux Etats-Unis, perturbe nos voisins. Saurons nous renoncer aux idées simples en éducation ?

Article du Guardian
http://www.guardian.co.uk/education/2008/aug/06/sats.primaryschools
Les résultats sur BBC News
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7542176.stm
Dans le Café, l'Angleterre remet en question l'évaluation
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/laclasse/Pages/2008/AngleterreremetenquestionEvaluation.aspx

Quand l'évaluation tue l'éducation

Un rapport officiel dénonce les effets pervers du système d'évaluation mis en place en Angleterre. Les députés craignent que les tests obligatoires détournent les enseignants et les élèves des enseignements au bénéfice d'un simple entraînement aux tests. Finalement ces évaluations pourraient faire baisser le niveau.

Article BBC News

http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7396623.stm

Budget : 13 500 postes supprimés en 2009

Faire mieux avec moins de profs ? Est-ce possible ? Bientôt minoritaire ? Chronique d'un désengagement de l'Etat.

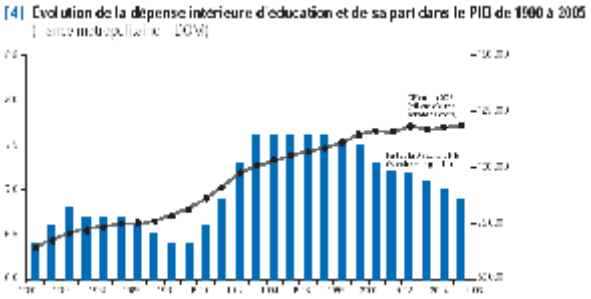

L'éducation nationale n'assure plus que 54% de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Sa part diminue alors que celle des entreprises et des collectivités locales augmentent. La DIE a fortement régressée depuis 2007.

http://www.education.gouv.fr/pid316/reperes-et-references-statistiques.html

13 500 postes supprimés en 2009
C'est par un entretien à Libération que **Xavier Darcos** a annoncé la suppression de 13 500 postes en 2009. Le ministre a justifié cette baisse par la réduction de la dépense publique et l'existence de marges de gestion. Selon lui, il pourrait récupérer des enseignants détachés et utiliser à 100% les moyens de remplacement.

On retiendra aussi le traitement divergent promis aux enseignants. X. Darcos a promis d'épargner le lycée. "Puisque nous allons commencer une réforme du lycée, ma volonté est que ces non-renouvellements touchent le moins possible en 2009 l'offre éducative du lycée" a-t-il déclaré. Ensuite il a promis des rémunérations supplémentaires aux enseignants débutants. "Dès cette rentrée 2008 les jeunes enseignants qui viennent d'être titularisés verront leur situation matérielle améliorée et bénéficieront, dans la paye du mois de novembre 2008, d'une prime de début de carrière significative dont le montant et la nature seront discutés avec les organisations représentatives". Enfin le ministère va inciter davantage les enseignants à faire des heures supplémentaires. " Pour encourager les enseignants qui ont pris trois heures supplémentaires en plus de leur service hebdomadaire, ces derniers bénéficieront dès l'année scolaire 2008-2009 d'une indemnité supplémentaire de 500 euros par an". Dans le primaire l'indemnité de direction sera revalorisée.

Cette annonce a été commentée très négativement par les syndicats. "Inacceptables", estime le Sgen Cfdt, " les menaces qui se précisent sur les conditions de travail en particulier en collège : augmentation du nombre d'élèves par classe, abandon programmé des pratiques innovantes comme les itinéraires de découvertes". Le Snuipp déplore l'abandon des instits. " La promesse de reverser aux enseignants 50% des économies réalisées constitue une véritable supercherie puisque l'essentiel des 320 000 enseignants des écoles n'en bénéficierait pas". Le Se-Unsa, qui parle d'un "triste record", fait le lien avec la loi sur le Service Minimum d'Accueil : " les moyens de remplacement sont ainsi explicitement visés, application avant l'heure de la loi sur le service d'accueil à l'école primaire substituant, en cas d'absence, l'accueil à l'enseignement". Le projet de loi, qui arrive en discussion à l'Assemblée nationale, prévoit en effet que l'accueil des élèves est mis en place par les communes dans tous les cas d'absence de l'enseignant, ce qui pourrait ouvrir la voie à ces abus.
Article de Libération

http://www.liberation.fr/actualite/politiques/337824.FR.php
Communiqué Snuipp
http://www.snuipp.fr/spip.php?article5677
Communiqué Se-Unsa
http://www.se-unsa.org/presse/comm/page.php?id=080709
Communiqué Sgen Cfdt
http://www.sgen-cfdt.org/actu/article1727.html

Quand le ministre "vole" un millier d'emploi

"Pour accueillir les 39 500 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2007, Gilles de Robien avait annoncé la création de 500 emplois de professeur portant le plafond à 318 760. In fine, 317 101 ont été utilisés c'est-à-dire 1659 de moins qu'annoncé !" Cette remarque du Se-Unsa s'appuie sur le Rapport Annuel de Performance 2007, un document officiel de la Loi de finances. Là où le ministre avait promis 500 emplois en plus c'est au final 1463 emplois qui ont disparu. Le RAP donne une explication : " La sous-consommation de 1 463 ETPT sur ce programme s'explique en partie par des comportements de prudence des responsables de BOP sur les recrutements (titulaires, non titulaires, intervenants en langue) pour maintenir leur consommation de masse salariale". Le Se-Unsa parle de "hold up" répétés aux dépens du primaire. Il y aura peut-être plus de 13 500 emplois supprimés en 2009.
Les documents comptables
http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2007/LRBLEUMIN_MIN06.htm#resultat

Mystère sur la RGPP

Le programme de Révision Générale des Politiques Publiques vise à améliorer la performance de l'Etat et à dégager des économies. Alors que tous les ministères sont dotés d'un programme complet, l'éducation nationale est à la traîne. Curieux non ?

Annoncé vendredi 4 avril 2008, le programme de **Révision générale des politiques publiques** (RGPP) vise à dégager 10 milliards d'économie en 2009 dont 5 sur le budget de l'Etat. Les 166 mesures choisies par le président et le gouvernement ciblent prioritairement les dépenses sociales (sécurité sociale, insertion sociale, logement etc.). Mais la RGPP s'intéresse aussi de près à l'éducation.

" La refonte du système éducatif passe par un recentrage de l'école sur les apprentissages fondamentaux" confirme le programme gouvernemental. "La refonte du système repose sur l'engagement des enseignants qui sont à l'origine de la réussite des élèves. La rénovation de leurs conditions de travail et la diversification de leurs missions permettra l'augmentation de leur pouvoir d'achat. L'autonomie des établissements sera développée afin que ceux-ci disposent de leviers plus importants pour mieux adapter l'offre aux besoins".

Le document annonce donc la révision du métier d'enseignant, " une réflexion sur l'offre éducative au lycée et l'équilibre entre les différentes filières".
http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/cmpp4-4-8/cmpp4_avril_08.html

Primaire : de nouveaux programmes : une rupture ?

Cinq jours après le discours de Nicolas Sarkozy à Périgueux, qui annonçait " la plus importante réforme de l'école primaire depuis des décennies", Xavier Darcos a présenté le 20 février 2008 à la presse les nouveaux programmes du primaire. Pour la première fois la nouvelle majorité réforme l'Ecole. Plus qu'une réforme, une rupture ?

Pour Xavier Darcos, il s'agit "d'une véritable révolution culturelle, qui consiste à "recentrer l'école sur les enseignements essentiels", c'est-à-dire le français, les maths et l'EPS. Cependant le français est crédité de 10 heures au CP et CE1, puis 8 heures, soit sensiblement autant qu'avant. Les maths occuperont 5 heures, soit un peu moins que dans les anciens programmes. Le sport passe à 4 heures au lieu de 3.

Le grand changement serait alors plutôt à chercher dans la pédagogie. "L'enseignement

de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe est désormais abordé de manière explicite" précise le ministre. Ainsi en maths, " les programmes prévoient le renforcement des techniques opératoires. Là où l'on se contentait par exemple d'aborder véritablement la multiplication à partir du CE2, et pas totalement la division, par exemple pour des nombres décimaux, les élèves devront maîtriser parfaitement les quatre opérations avant d'entrer au collège et savoir pratiquer une règle de trois. La pratique quotidienne du calcul mental sera encouragée pour permettre aux élèves d'acquérir très tôt les automatismes nécessaires pour ne pas se tromper dans leurs calculs".

Il s'agit bien d'un retour à l'instruction traditionnelle. Et c'est confirmé par les programmes des autres enseignements. Ainsi la géographie est recentrée sur le territoire français. L'histoire est elle aussi centrée sur l'histoire nationale avec des grands hommes parmi lesquels Clovis. "L'histoire fait désormais l'objet d'un véritable enseignement, introduisant chez l'enfant des repères chronologiques fondés sur la connaissance des grandes dates de l'histoire de France" précise Darcos, comme si la chronologie avait disparu dans les programmes précédents…. Cette histoire est complétée par une initiation à l'histoire des arts qui devrait occuper 20 heures annuelles, probablement aux dépens des pratiques artistiques.

Un changement particulièrement remarqué concerne la disparition de l'éducation civique, remplacée par une instruction civique et morale. "Cet enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales" annonce Darcos. Les programmes sont carrément rétros. "Les élèves découvrent les principes de la morale qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître (telles que "ne pas faire à autrui…").

La réforme est placée par le ministre sous les auspices des héros du conservatisme, ceux-là même qui conseillaient Robien :A. Bentolila, Stanislas Dehaene, Marie-Christine Bellosta.
Sur le Café, La présentation des principaux changements
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/90_programmesDarcos.aspx
L'analyse du Café
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/90_programmes_analysePP.aspx
Le dossier de presse ministériel avec les nouveaux programmes

http://www.education.gouv.fr/cid21007/presentation-des-nouveaux-programmes-du-primaire.html

L'analyse de Patrick Picard

Soyons clairs : si le discours du ministre a une chance d'être entendu de l'opinion, c'est qu'il s'appuie sur des faits que personne ne peut contester : 15% des élèves qui sortent de l'Ecole sans maîtriser les contenus qui permettent de réussir au collège, une école qui ne progresse plus dans la réduction des écarts sociaux. Une impression de sur-place dans une société qui a besoin de plus de compétences, de plus de qualification, dans laquelle les places pour les "exclus de l'école" deviennent infinitésimales.

Et sans vouloir défendre absolument des programmes de 2002 qui avaient leurs limites, chacun sait que leur ambition, et celle des documents d'applications qui les complétaient, était de travailler à hausser d'un cran les ambitions de l'ecole, notamment en préparant mieux les élèves à maîtriser les savoirs exigés par le collège, cette capacité à se servir de l'écrit au service des apprentissages disciplinaires et de leurs contraintes, de travailler dans le temps long de la scolarité.

Et il ne suffit pas de dire que le collège a peiné à se transformer pour aider les "nouveaux publics" à profiter de l'école. Sans doute. Mais même si les parents continuent à massivement faire confiance à l'école primaire de la République, il est juste de poser la question de la réussite de tous.

Mais poser la question n'est pas y répondre, et c'est là que le volontarisme médiatique a ses limites.

M. Darcos et ses amis ont bien sûr un souci : remettre en cause ce qui a été fait, de la loi de 89 aux programme de 2002, comme si c'était là que se trouvaient la source des difficultés des élèves. La polémique ouverte par M. De Robien a eu beau montrer les limites des approches idéologiques et revanchardes, il existe toujours un lobby, qui a ses entrées largement ouvertes au ministère, et qui veut "remettre de l'ordre" dans la brèche ouverte par les programmes de 2002, au nom du "tout fout le camp" et "ils ne savent plus rien".

Ces programmes étaient-ils trop ambitieux ?

On pourrait le croire, si on ne juge que par ce qu'ils ont pu faire changer pour les élèves en difficulté.

Etaient-ils trop complexes pour être mis en œuvre par les enseignants ? Si cette question est difficile, on sait au moins qu'ils ont été fort peu accompagnés : non-parution des documents sur l'ORL, baisse de la formation continue là où il fallait un gigantesque effort d'accompagnement pour gagner le défi de la réussite de tous. Qui peut oser prétendre qu'en quelques années, sans moyens, les enseignants eussent pu à ce point gagner en compétence pour pouvoir seuls répondre à un défi aussi important ? Là où les acteurs du système avaient besoin de temps, de confiance, de soutien, de formation, on a continué à répondre par les priorités sans cesse changeantes, l'injonction ou la culpabilisation. Le temps politique, comme le temps médiatique, n'a rien à voir avec le temps long de l'éducation.

Etaient-ils trop jargonnants ? A-t-on négligé un temps les nécessaires apprentissages systématiques ? Sans doute, ici ou là. Lorqu'on consacre son énergie à travailler en profondeur l'entrée dans la résolution de problème ou la littérature, on risque toujours de moins mettre l'accent sur le calcul mental ou la grammaire. Mais qu'on relise les programmes de 2002 : ces exigences y figurent, sans impasse ni démagogie. Et depuis dix ans, les inspecteurs et les formateurs qui travaillent avec les enseignants tentent de concilier les deux approches, la compréhension et l'entraînement, l'individuel et le collectif.
Mais reconnaissons-le : cela exige beaucoup des enseignants, souvent trop seuls, souvent peu accompagnés, face au quotidien de la classe, aux élèves de plus en plus difficiles à gérer, à la sensation de glisser sur le noeud des difficultés : des conditions de vie de plus en plus précaires, des repères éducatifs fuyants, une opposition de plus en plus lourde entre le "tout, tout de suite" de la société de consommation et le besoin d'efforts, de mise à distance, de cloture de l'univers scolaire.

Retour aux "fondamentaux" ?

Ce « retour aux fondamentaux » est évidemment dans l'air du temps : retour au sacré, à l'ordre, à la morale, comme un exutoire au désordre, à l'angoisse, aux difficultés, à l'avenir incertain.

Mais quel mépris, au-delà des mots flatteurs, pour les enseignants, qui oeuvrent chaque jour à trouver les équilibres entre les contraintes paradoxales :
- revenir à la morale ? Mais qui peut penser qu'en écrivant quelques maximes au tableau noir, on pourrait les aider à remettre de la cohérence dans des groupes-classes dont on sait que beaucoup d'élèves souffrent surtout d'insécurité familiale, d'inquiétude devant l'avenir ou de doutes sur l'efficacité de l'investissement scolaire ?
- revenir aux rédactions, au plus-que-parfait et à la règle de trois ? Mais si les enseignants s'épuisent à inventer chaque jour des situations pédagogiques efficaces, à fabriquer des équilibres complexes entre l'enseignement et les apprentisages, c'est justement parce qu'ils connaissent les limites des postures exlusivement magistrales. Nul ne croit que le maître doit s'empêcher d'enseigner, mais bien peu pensent que cela suffise pour que les élèves apprennent.

Pour les enseignants, ces annonces risquent de renforcer le sentiment qu'ils expriment très fort depuis quelques temps : décidément, à force de répondre par des injonctions faussement simplistes à des questions complexes, c'est bien leur professionnalité qui est niée. Puisqu'on vous dit que c'est simple, pourquoi continuez-vous à réclamer au ministère les moyens de travailler en équipe, de réclamer des aides pour mieux comprendre les difficultés des élèves... ? De la rigueur, de la morale, de la discipline, et vous verrez les élèves en difficulté disparaître...

Y-a-t-il la moindre chance que M. Darcos œuvre pour la justice sociale, comme il le souhaite dans ses réponses aux journalistes ?

Les plus optimistes diront que toute cette écume ne touchera qu'à la marge la réalité de la classe. Pas plus que les programmes de 2002 ou les cycles n'ont modifié profondément des processus qui ne bougent que sur des temps longs, la sortie d'un nouveau BO ne bouleverse les enseignants, souvent habitués à courber la tête en attendant que le balancier repasse en sens inverse.

Mais les plus inquiets craindront l'effet en retour : la fin de l'évaluation diagnostique, le retour aux pressions plus fortes exercées sur les enfants qui vont mal, le repli sur soi des enseignants : « tout ça pour ça… ».

Parce que l'ambition de faire réussir tous les élèves n'est jamais allée de soi, parce que notre système d'éducation français qui n'a jamais fait le choix d'abandonner le modèle « descendant » où les contenus enseignés à Normale Sup déterminaient en cascade les programmes de chaque niveau, parce qu'il continue de donner beaucoup plus d'argent pour la scolarisation des élèves qui accèdent aux filières « nobles » que pour ceux qui quittent tôt l'école, parce qu'on continue de penser qu'une note est « juste » dès lors qu'un enseignant l'a donnée, parce qu'il est très difficile de comprendre pourquoi on n'apprend pas forcément en empilant des couches de « simple » pour arriver au « complexe », il n'est pas tout à fait sûr que la postérité retienne que l'action de M. Darcos lui a permis d' œuvrer pour la justice sociale... Malheureusement.

Le HCE émet des réserves sur les programmes du primaire

C'est un avis réservé et qui prend à rebrousse-poil les aspects les plus conservateurs des programmes, qu'a émis le Haut Conseil de l'Education le 19 mai sur les programmes du primaire.

S'il souligne "l'innovation" que constituent les heures de soutien, le HCE critique à la fois les errances des programmes sur les compétences du socle commun et surtout le découpage annuel des programmes.

Pour le HCE, " une mise en œuvre effective du socle commun exige que l'école primaire donne un véritable contenu aux cycles : il est nécessaire de prendre en compte la diversité naturelle des rythmes de développement et d'apprentissage, de différencier les enseignements à l'intérieur des classes, afin de permettre le développement des facultés de chaque élève et la maîtrise des paliers du socle commun par tous". Or le conseil note que les programmes les ignore parfois et martèle leur importance. "Les progressions annuelles qu'incluent les programmes pour le français et les mathématiques ne peuvent en aucune façon constituer une norme, les objectifs d'apprentissage restant fixés pour la fin du cycle" écrit le HCE. "Le Haut Conseil, rappelant que faire redoubler un élève en cours de cycle est contraire à la notion même de cycle, recommande de proscrire le redoublement en fin de CP, de CE2 et de CM1. Quant au redoublement en fin de cycle, il devrait n'être prononcé qu'en dernier recours".

Le HCE souligne l'ambiguïté du positionnement de la grande section de maternelle dans ces programmes. "Il est réaffirmé par ailleurs qu'elle appartient aux deux cycles. Si cette dernière conception est maintenue, il faudrait préciser ce qui, parmi les apprentissages de la grande section de l'école maternelle, relève de chacun des deux cycles. Dans le cas contraire, et comme y invite la présentation actuelle, il conviendrait de rattacher cette classe au cycle des apprentissages premiers".

Enfin il épingle les errements concernant les compétences inscrites au socle commun. "Les sept compétences du socle sont distinguées des programmes disciplinaires (sauf dans le cas de la « Culture humaniste », compétence assimilée à tort à une discipline dans le programme du cycle des approfondissements)" écrit-il.

Le HCE annonce aussi qu'il suivra l'application de ces programmes. Comme s'il fallait de la persévérance pour que la philosophie du socle commun s'y glisse…
L'avis du HCE
http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/20/48.pdf

Le dossier spécial du Café
Qu'en pensent les experts ? Le Café a sollicité les meilleurs spécialistes de l'Ecole sur les nouveaux programmes du primaire. Découvrez les analyses de R. Goigoud, S. Plane, X. Brissiaud, G. de Vecchi, P. Frackowiak, P. Boisseau… Un dossier riche et contrasté pour mieux comprendre les changements en maternelle et à l'école élémentaire.
Le dossier spécial
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/Programmesduprimaire_sommaire.aspx

Primaire : La nouvelle semaine respecte-elle les rythmes biologiques ?

La réduction de la semaine d'école à 4 jours, la création de deux heures réservées aux élèves en difficulté, tout cela transforme les rythmes de l'école. Est-ce un progrès pour les élèves ou la concentration des heures de cours risque-t-elle d'augmenter la pénibilité ?

Le Bulletin Officiel du 19 juin publie les décrets et arrêtés fixant les programmes du primaire et les horaires des écoles. " À compter de la rentrée 2008, le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée… L'enseignement scolaire hebdomadaire peut se répartir sur quatre jours ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi (cas des écoles ouvertes le mercredi matin). Sauf décision contraire prise dans les conditions prévues à l'article 10-1 du décret n° 90-788 modifié, les 24 heures d'enseignement sont organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves rencontrant des difficultés bénéficient, au-delà du temps d'enseignement obligatoire, d'une aide personnalisée de 2 heures maximum par semaine selon des modalités définies par le projet d'école (par exemple, une demi-heure par jour, une heure deux jours par semaine, etc.).".

" L'inspecteur d'académie-DSDEN veille à l'harmonisation des projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du même périmètre scolaire et à leur homogénéité entre écoles soumises aux mêmes contraintes pour un territoire donné". C'est que les 2 heures réservées aux élèves en difficultés posent de sérieux problèmes aux communes :par exemple prévoir un second ramassage scolaire ou une garderie.

L'organisation et la mise en place de l'aide personnalisée : "Le conseil des maîtres propose à l'inspecteur de l'éducation nationale l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée au sein de l'école, comprenant le repérage des difficultés des élèves, l'organisation hebdomadaire des aides personnalisées et les modalités d'évaluation de l'effet de ces aides en termes de progrès des élèves. L'inspecteur de l'éducation nationale arrête ce dispositif pour l'année scolaire".

"Le maître de la classe effectue le repérage des élèves suscep tibles de bénéficier de cette aide personnalisée dans le cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves, avec l'aide, le cas échéant, d'autres enseignants. Cette liste, présentée au conseil des maîtres ou conseil de cycle, peut évoluer au cours de l'année en fonction d'évolutions constatées ou de besoins nouveaux" ajoute encore le B.O. Mais il prévoit aussi des évolutions locales : " Aux mêmes fins de différenciation pédagogique, la mise en œuvre de l'aide personnalisée peut aussi se traduire par l'utilisation à titre expérimental d'horaires décalés. Ceux-ci permettent, dans le cadre du service hebdomadaire dû par les professeurs des écoles, la prise en charge de la difficulté scolaire par une organisation décalée des heures d'entrée et de sortie des classes d'une même école ou de deux écoles proches. Ce décalage autorise l'intervention simultanée de deux enseignants dans la même classe pendant une durée du temps scolaire clairement identifiée par le projet d'école. Cette expérimentation, qui sera ciblée sur les aides personnalisées en français et en mathématiques, fera l'objet, comme les autres dispositifs, d'une évaluation au terme de l'année 2008-2009 dans les départements où elle aura été pratiquée.".

L'adhésion des parents est souhaitée mais pas nécessaire.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0807572D.htm
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800496C.htm
Sur le Café, A. Prost contre les nouveaux horaires
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/05/29052008Accueil.aspx
Sur le Café, notre dossier sur les programmes
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/Programmesduprimaire_sommaire.aspx

Selon H Montagner il faut revoir le temps scolaire
" Il est physiologiquement et psychologiquement impossible qu'une journée de six heures de temps encore plus contraint par les exigences accrues des «fondamentaux», permette aux enfants de 2008-2009, et au-delà, d'être suffisamment réceptifs, lucides et disponibles, et ainsi de bien comprendre et apprendre. C'est la quasi-certitude que les enfants-élèves seront encore plus fatigués, stressés, démotivés, «en désamour pour l'école», culpabilisés, en déficit de confiance en eux-mêmes et dans autrui, insécurises. Insidieuse, une nouvelle forme de maltraitance s'installe". Le professeur Hubert Montagner sait de quoi il parle : il a étudié longuement la chronobiologie.

Alors que les 2 heures d'aide et l'accompagnement scolaire se mettent en place, perturbant sérieusement l'organisation du temps scolaire, il rappelle les travaux scientifiques sur les rythmes biologiques des élèves. "Pour que l'école puisse donner une chance maximale de réussite à tous les enfants, la durée et l'organisation des journées scolaires devraient être modifiées en fonction de l'âge et des particularités «empêchantes» qui contrarient les apprentissages. Il faut notamment développer de nouvelles stratégies d'accueil et des aménagements d'espace appropriés au début de chaque matinée scolaire (8h 30-9h 30 et 13h-14h 30)".
Article H Montagner sur le site de P Meirieu
http://www.meirieu.com/FORUM/montagner_temps_scolaire.pdf
Sur le Café : la Cfdt demande une conférence sur le temps scolaire
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/07/03072008Accueil.aspx

Un Munich pédagogique pour Antoine Prost

"Une catastrophe est en marche, plus grave que les nouveaux programmes de l'école primaire ou les suppressions de postes qu'on dénonce dans la presse ou dans la rue". C'est un texte très alarmant que publie l'historien de l'éducation Antoine Prost dans Le Monde du 28 mai.

"A qui fera-t-on croire qu'il est possible d'apprendre mieux et plus en travaillant moins ?" affirme –t-il faisant allusion à la réduction de la durée de la semaine scolaire. "Le résultat de ces lâchetés et de ces hypocrisies est connu d'avance : le nombre des élèves incapables de suivre en 6e va augmenter. Je dénie à quiconque ne proteste pas aujourd'hui de toutes ses forces contre cette mesure le droit d'ouvrir demain la bouche pour déplorer cet échec majeur".
Article
http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/05/28/un-munich-pedagogique-par-antoine-prost_1050752_3232.html

Pour l'Andev la semaine de 4 jours est incohérente et défavorable aux apprentissages
"La diminution du nombre d'heures du service public de l'enseignement apparaît d'autant plus étonnante qu'elle est contradictoire avec différentes orientations récentes". Pour l'Andev, association des directeurs de l'éducation des villes de France, la suppression des cours du samedi matin n'est pas que néfaste pour les enfants. Elle augmente les charges des communes.

"Ce n'est sans doute pas l'intérêt des enfants qui a prévalu dans cette orientation" affirme l'association. L'Andev rappelle plusieurs études sur les rythmes scolaires, dont celle du CNRS (2003) : "ayant concerné 800 enfants de CE2 et CM2 (elle) tire les enseignements suivants : globalement, les enfants sont particulièrement fatigués le lundi matin, surtout en semaine de 4 jours du fait du long week-end; il y a de grosses variations de forme des élèves dans la semaine lorsqu'il y a un "trou" le mercredi". Pour l'Andev ce n'est pas le nombre d'heures de cours qui est trop important mais le nombre de jours de classe qui est trop faible et par conséquent les journées qui sont trop longues.

La suppression des cours du samedi matin semble aussi incohérente aux yeux de l'Andev. Elle contredit la politique ministérielle la plus récente. "Le Ministre appelait récemment les enseignants à effectuer réellement les trois heures de sports prévus dans les programmes, et certaines académies ont même incité les écoles à pratiquer 4 heures de sports hebdomadaire. De l'autre le ministre dans sa déclaration insiste sur les enseignements fondamentaux "tous les enfants entrant en 6ième doivent savoir lire écrire et compter". Tout cela devra donc être mis en œuvre par les enseignants dans le cadre d'un nombre d'heure d'enseignement diminué".

Surtout, la décision ministérielle ignore les contrats éducatifs locaux et l'action des communes. " Une telle décision a des conséquences importantes pour les communes notamment en terme d'organisation de leur personnel. Les communes qui pour la plupart organisent de nombreuses activités le matin, le midi le soir, les mercredis et les vacances scolaires interviennent déjà auprès des enfants sur un temps beaucoup plus long que l'éducation nationale. La plupart, en complément de l'école sont aussi présentes dans le soutien scolaire en mettant en place des études surveillées et de l'accompagnement à la scolarité. L'organisation de nouvelles activités à l'école le samedi matin augmenterait donc encore leurs responsabilités auprès des enfants et les coûts de prise en charge des enfants. C'est pourquoi l'Andev estime que les heures d'enseignement libérées devraient être mise à la disposition des communes en compensation de ce désengagement de l'Etat".

La décision unilatérale du ministre intervient au moment où il appelle les collectivités locales à participer financièrement au programme d'accompagnement scolaire. Pourra-t-il le mener à bien sans l'aide communale ?
L'Andev
http://www.andev.fr/

Primaire : Le service minimum d'accueil entre en application

Le service minimum d'accueil des élèves dans les écoles primaires est bien conforme à la constitution. Le Conseil constitutionnel a écarté sans ambiguïté les réserves portées par les parlementaires socialistes.

Le Conseil a écarté les critiques touchant le respect du droit de grève : "la reconnaissance du droit de grève ne saurait avoir pour effet de faire obstacle au pouvoir du législateur d'apporter à ce droit les limitations nécessaires en vue d'assurer la continuité du service public qui, tout comme le droit de grève, a le caractère d'un principe de valeur constitutionnelle" estime le Conseil qui se réfère au service minimum des transports.

Le Conseil entend aussi apporter des limites à la concession faite par le gouvernement à propos de la déclaration préalable des grévistes : "cet accord ne saurait conduire à ce que la transmission de ces déclarations soit assurée par les organisations syndicales ni avoir pour effet d'entraver la liberté de chaque enseignant de décider personnellement de participer ou non à la grève".

Enfin le Conseil "a jugé que l'article 9 de la loi a suffisamment déterminé le niveau des ressources accompagnant la création de ce service public d'accueil. Dès lors il a rejeté le grief fondé sur l'article 72-2 de la Constitution qui impose que toute création ou extension de compétences des collectivités locales, ayant pour conséquence d'augmenter leurs dépenses, soit accompagnée de ressources déterminées par la loi".

Xavier Darcos s'en félicite et estime que la loi "permet de réaliser un juste équilibre entre l'exercice du droit de grève et la garantie d'un service d'accueil effectif pour tous les enfants scolarisés à l'école primaire".

Pourtant la loi cumulait l'hostilité des syndicats d'enseignants et des administrations locales. Pour les professionnels de l'éducation de **l'Andev** (association des directeurs de l'éducation des villes), le texte reste "problématique". " En demandant aux communes de prendre la responsabilité d'un temps d'enseignement", note l'Andev, "l'Etat fait preuve de son incapacité à gérer lui même le service public d'Education Nationale lorsque celle-ci est en crise. Dès lors, les communes s'inquiètent de devoir petit à petit se substituer à l'Education Nationale : aujourd'hui pendant les grèves, demain pour remplacer les enseignants absents, après demain pour recruter des directeurs d'école". Cette position a été confortée par l'Association des Maires de France qui avait fait connaître son opposition au texte.

Pour **Gilles Moindrot** (Snuipp), contacté par le Café, "cette décision est sans surprise, elle réitère l'avis que le Conseil constitutionnel avait donné à propos du service minimum dans les transports". Mais "des interrogations demeurent : le service d'accueil se substituera-t-il aux remplacements ? Ne sera-t-on tenté d'utiliser l'obligation de déclaration pour exercer des pressions sur les enseignants qui voudraient faire grève ?" La question de la responsabilité des enseignants dans les écoles restées ouvertes lui semble aussi se poser : "ne sera-t-on pas tenté en cas de problème de transférer la responsabilité de la municipalité vers le directeur ou les maîtres non-grévistes ?"
La décision du Conseil

http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2008/2008569/index.htm
Dans le Café, "le droit de grève en danger ?"
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2008/Primairedroitgreveendanger.aspx
Le texte de loi
http://www.senat.fr/dossierleg/pjl07-389.html
Sur le Café, le droit de grève en danger ?
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2008/Primairedroitgreveendanger.aspx

Collège : Accompagnement éducatif : L'efficacité à quel prix ?

L'accompagnement scolaire est-il efficace ? Si oui à quelles conditions ? "Si l'on se centre uniquement sur les résultats scolaires, c'est-à-dire l'amélioration des acquisitions ; d'un point de vue global, la fréquentation de l'accompagnement scolaire se traduit-elle par des progrès notables ?.

Deux textes publiés au B.O. organisent l'accompagnement éducatif pour la rentrée prochaine, où il concernera les écoles en zep, et tous les collèges publics et privés sous contrat.

L'accompagnement scolaire est ouvert aux élèves volontaires. Il " favorise l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permet l'utilisation des outils numériques. L'ensemble des ressources de l'école est à mobiliser, notamment la bibliothèque-centre documentaire. L'accès des écoliers au centre de documentation et d'information du collège du secteur peut être organisé, dans le cadre d'un travail en réseau" précise une note de service.

Les activités sont encadrées "principalement par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs (associations, structures culturelles et sportives...). Peuvent également intervenir des personnels non enseignants, des étudiants, des parents d'élèves, des bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...)".
Pour la pratique sportive , "la complémentarité avec les enseignements d'EPS est nécessaire. La collaboration avec l'Usep (au primaire,l'UNSS au secondaire) sera recherchée". Il devra être mis en place à partir du 1er octobre.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800453C.htm
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENE0800454C.htm

Pour Bruno Suchaut pas de progrès notables

Alors que l'accompagnement scolaire est généralisé, **Bruno Suchaut (Iredu)** fait le point des études sur ce sujet. On dispose ainsi d'une synthèse fort utile.

Les effets varient selon les dispositifs. Et Bruno Suchaut discerne quatre facteurs qui permettent de le rendre plus efficace. "Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont directement en prise avec le travail scolaire" estime-t-il ce qui revient à soutenir l'idée d'études dirigée effectuées par le professeur. Cette information est à recouper avec une autre : l'accompagnement scolaire st plus efficace en groupe. " Il s'agit d'éviter une trop forte individualisation de l'aide (entre 8 et 15 élèves par groupe semble être un choix pertinent) et de composer des groupes, autant que cela est possible, de profils hétérogènes tant sur le plan scolaire que social".

"Un des premiers critères qui joue sur l'efficacité des dispositifs",poursuit B. Suchaut, " est le niveau scolaire des élèves au moment où la prise en charge débute. Il apparaît, au CP et au CM1, que les élèves qui abordent l'année scolaire avec le plus de difficultés (environ un quart

des élèves) tirent le plus de profit un avantage de l'accompagnement à la scolarité alors que ce n'est pas le cas pour les autres. Un constat similaire est relevé au niveau d'autres caractéristiques : les élèves d'un milieu social très modeste et les redoublants bénéficient davantage des actions".

Enfin, l'accompagnement scolaire est plus efficace quand il associe les parents. "Un des éléments d'efficacité sans doute le plus intéressant, par son caractère transversal et généralisable, est l'implication des parents dans les dispositifs".
L'étude de B. Suchaut
http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00176058/fr/
Sur le Café : l'Ecole et le politique
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/24072007Accueil.aspx

Pour l'Andev "une réponse peu opérationnelle à des besoins mal cernés" selon l'Andev
Mal ciblé, l'accompagnement éducatif voulu par Nicolas Sarkozy pourrait ne pas répondre aux espoirs mis en lui estime **l'Andev,** une association qui regroupe des praticiens de l'éducation, les directeurs de l'éducation des villes de France.

"L'accompagnement éducatif n'est pas une petite "mesurette" et concerne des enjeux réels. Cependant en voulant réunir dispositif de droit commun et équité, elle risque de rater l'une et l'autre de ces cibles" déclare l'Andev. Les directeurs des services éducatifs des grandes villes ont déjà une longue expérience de l'accompagnement scolaire. Et l'intervention de l'Andev dans ce projet reflète d'abord les difficultés apportées par le projet ministériel. "Ces mesures ont des impacts directs sur les collectivités, départements et communes qui sont non seulement invitées à cofinancer ces interventions, mais interrogées sur de nombreux autres aspects de leurs compétences (mise à disposition d'équipements sportifs, transports scolaires, liens avec la politique de la ville…)" rappelle l'Andev.

Au-delà des enjeux financiers, l'association souligne l'opposition entre les deux objectifs fixés à l'accompagnement éducatif (AE) par le ministère. L'AE est définie dans la circulaire ministérielle à la fois comme un dispositif de droit commun offert à tous les collégiens et une aide aux "orphelins de 16 heures" c'est-à-dire un dispositif d'égalité des chances.

Or pour l'Andev, "l'expérience des accueils péri scolaires et extra scolaires dans le premier degré fait apparaître que bien souvent, et malgré des tarifs attractifs, voir la gratuité, la fréquentation de ces temps est souvent faible pour les enfants dont on souhaiterait justement qu'ils les fréquentent". Par conséquent, "un dispositif de droit commun, tout utile qu'il soit, ne peut viser en lui même à "favoriser l'égalité des chances entre tous les élèves". Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour viser ce but". Pour l'Andev, plutôt que cet AE généraliste,il vaudrait mieux payer les enseignants pour du soutien individuel des enfants défavorisés.

L'association critique également l'horaire retenu. " Le temps du midi pour peu qu'il soit aménagé, peut devenir un moment de qualité au lieu d'être comme souvent aujourd'hui au collège un espace difficile à gérer et de ce fait souvent source de tensions. La pause méridienne pourrait ainsi être allongé permettant du même coup d'augmenter le temps de scolarité le soir à un moment (16h30/17h) dont on sait qu'en terme de chronobiologie l'aptitude aux apprentissages est bonne".

L'Andev signale également que si l'AE est un dispositif de droit commun, il ne peut s'appuyer sur des enseignants volontaires mais doit faire appel à des intervenants extérieurs.

En conclusion l'Andev estime que "s'il s'agit de droit commun, les mesures prises sont mal adaptées à la pérennité du dispositif. S'il s'agit d'équité, le dispositif est trop collectif pour pouvoir sérieusement y répondre et contradictoire avec d'autres démarches engagées par l'Etat (réussite éducative) qui visent au contraire à partir de l'enfant pour mettre en place un parcours de réussite".

Portée par le terrain, l'analyse de l'Andev pourrait signifier une inquiétante résistance des pouvoirs locaux à l'initiative ministérielle. Elle souligne les défauts d'une mesure lancée précipitamment.
L'Andev
http://www.andev.fr /
L'AE dans le Café
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2007/85_Accompagnementscolaire.aspx

Accompagnement éducatif : un dossier du Café
"Coup de pouce", "permanence devoirs", "aide aux devoirs", les appellations sont multiples, mais il s'agit de la même famille : offrir aux élèves un espace gratuit (ou à très bas coût) permettant de travailler hors de l'école à une meilleure réussite scolaire.

Initiés dans les années 70, largement développés dans les années 80 avec la décentralisation, il n'est aujourd'hui pas une ZEP qui ne compte sur son territoire un ou plusieurs de ces dispositifs. On estime que 150 000 à 200 000 élèves sont concernés. Ils devraient être encore plus nombreux en 2008 puisque le ministre a décidé de généraliser l'accompagnement scolaire. Dans ce nouveau dossier mensuel, le Café interroge la légitimité et l'efficacité du dispositif sur lequel on met autant d'espoir.

L'efficacité de l'accompagnement scolaire est-elle mesurable en terme de résultat scolaire ? Le Café interroge les spécialistes comme Dominique Glasman ou Bruno Suchaut. Il enquête également dans des collèges à Nevers et en Ile-de-France. Il interroge les associations partenaires comme les Cemea ou l'Andev.

Quel avenir pour cet accompagnement ? La mesure est-elle capable d'établir "l'égalité des chances" ? Ce Dossier mensuel vous aide à construire une opinion.
Le sommaire
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/87_accomp_index.aspx

Stages de rattrapage : une réponse adaptée ?

Annoncés par Darcos, des stages de rattrapage devraient être proposés aux élèves en difficulté dès les vacances de printemps. Seront-ils efficaces ?

10% des élèves en stage de rattrapage en CM1 et CM2

Xavier Darcos a adressé une note aux recteurs leur demandant d'organiser à compter des vacances de printemps des stages de rattrapage en maths et français pour les écoliers de CM1 et CM2.

Les stages se dérouleront durant 15 heures sur l'une des semaines des vacances de printemps, la première semaine de juillet et la dernière des vacances d'été. Les enseignants accueilleront 10% des élèves dans des groupes de maximum 6 enfants. Les stages seront rémunérés en HSE.
La circulaire
http://www.education.gouv.fr/cid20926/organisation-de-stages-de-remise-a-niveau-pour-les-eleves-de-cm1-et-de-cm2.html

Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative

"Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) insiste dans sa dénomination même sur la dimension de programme : il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée. La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier. Sa mise en oeuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun" affirme la circulaire du 31/08/2006. Elle précise d'ailleurs leur déploiement : En 2007-2008, les PPRE ont été étendus au cycle des approfondissements à l'école, à la 5ème et 4ème au collège. Or cette mesure phare de la loi Fillon pose problème Dans quelles conditions : les enseignants sont-ils formés pour différencier l'enseignement ? Par suite, quel peut être l'impact de cette mesure sur les résultats des élèves ?

Une mesure improvisée selon l'Inspection générale
Mesure phare de la loi Fillon, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont censés remédier aux difficultés des élèves. Mis en place à la rentrée 2006 en CP, CE1 et en 6ème leur déploiement s'est avéré difficile comme l'atteste un rapport officiel.

"Au total, il n'est guère possible de dire qu'au collège cette expérimentation des PPRE ait fait réellement apparaître de nouvelles réponses pédagogiques aux difficultés rencontrées dans les disciplines par les élèves, notamment sur le plan de la personnalisation des approches... On peut se demander si la définition même du concept de personnalisation n'a pas posé problème aux enseignants qui l'ont appréhendé de façon très différente, confondant parfois personnalisation et individualisation". Mesure phare de la loi Fillon, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ont été présentés comme l'outil devant permettre l'acquisition par tous les élèves du socle commun. Le rapport des inspecteurs généraux Michèle Chevalier-Coyot, Alain Houchot, Ghislaine Matringe, Michel Valadas et Katherine Weinland montre l'improvisation de la mesure, prédit qu'elle aura une portée limitée et demande de véritables efforts en termes d'accompagnement et de moyens.

Il s'appuie sur l'expérimentation menée dans plus de 8 000 classes du primaire et près de 150 collèges. Les inspecteurs soulignent les profondes divergences d'un établissement à l'autre dans la mise en place des PPRE et le manque d'accompagnement pédagogique des enseignants.

Les divergences portent d'abord sur les objectifs des PPRE. S'agit-il de faire travailler les fondamentaux, de favoriser l'intégration à l'école ou d'aider des élèves moyens à devenir bons ? On observe ainsi d'un endroit l'autre qu'ils sont proposés à des publics différents. Ainsi à l'école primaire, ce sont de 3 à 68% des élèves qui y sont invités, au collège de 5 à 33%. Parfois les PPRE sont la marque de catégories d'élèves : les étrangers, les élèves revenant d'atelier relais, ou carrément toutes les sixièmes !

Il y aussi la question du comment. "La mise en oeuvre effective révèle une extrême disparité des pratiques... Les PPRE, ont été relativement souvent la reprise à l'identique d'actions déjà engagées, que l'on intégrait dans le nouveau dispositif. Des actions lectures diverses, des études dirigées, des groupes de soutien déjà existants, des actions de remédiation en mathématiques ou en français, consécutives à l'évaluation d'entrée en 6ème sont ainsi devenus

des PPRE, ou des composantes de PPRE, par simple adjonction d'un entretien avec l'élève et/ou ses parents et la création d'une fiche individualisée de suivi". Enfin l'inspection signale la maigreur ou l'absence de la coordination.

C'est que les PPRE, si l'on veut qu'ils deviennent véritablement une aide personnalisée, supposeraient de nouvelles compétences, de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles façons de travailler à l'intérieur de l'Ecole, l'acceptation d'un recadrage du métier dans une direction éducative que le ministre semble réprouver. "Il sera cependant plus difficile de mobiliser les enseignants dans l'ensemble des établissements, en particulier lorsqu'il n'existe pas d'habitude de travail en équipe, certains professeurs craignant d'alourdir leur charge de travail pour un petit nombre d'élèves, par le temps passé à la concertation entre les intervenants et au dialogue avec les élèves et les familles... La question des moyens est un sujet d'inquiétude... car la conception et la mise en oeuvre d'un PPRE, plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, est un véritable travail d'ensemblier qui exige du temps. En effet, outre les moyens nécessaires à la mise en place des aides spécifiques, il nécessite notamment des moments particuliers de dialogue avec l'élève et sa famille et des temps de concertation importants entre les différents membres de l'équipe afin d'assurer la bonne coordination des actions menées en direction de chaque élève concerné. La construction des emplois du temps des professeurs devra donc prendre en compte la concertation et le travail en équipe : plages communes de concertation, alignement d'une heure pour les enseignants d'une même discipline à un niveau donné, « barrettes » qui permettent une certaine souplesse (mélange des classes, évolution de la composition des groupes de besoin au cours de l'année)".

Aussi le rapport fait-il des propositions de grande ampleur. Ils demandent une mise en oeuvre progressive des PPRE. Ils insistent sur la nécessité d'une clarification des caractéristiques des PPRE et d'un accompagnement important. "Grâce à l'accompagnement qui devra être proposé (animation pédagogique, formation, mise à disposition de ressources sous formes diverses), les enseignants devront être en mesure de choisir les contenus d'activités et les modalités pédagogiques correspondant aux besoins repérés ; faute de quoi, le PPRE restera confronté aux limites actuelles de l'aide apportée..., démarche qui a fait la preuve de son inefficacité"Des documents d'accompagnement devront être réalisés pour expliciter les objectifs, la stratégie. "Pour atteindre ces objectifs et au-delà du besoin d'un pilotage national et académique renforcé, les chefs d'établissement comme les équipes expriment massivement la nécessité d'un accompagnement pédagogique au plus près des enseignants". Des outils pédagogiques devront être conçus.

Enfin, le rapport prédit un impact raisonnable pour les PPRE. "Quelles que soient les vertus de chaque type de PPRE, il convient de rester lucide sur les limites de son efficience dans le cadre actuel de sa généralisation et de bien analyser les effets indésirables potentiels qui doivent constituer autant de points de vigilance. Les multiples contraintes perçues, intrinsèques aux exigences du PPRE ou liées aux conditions de son organisation dans des contextes aux ressources très disparates (« ambition réussite » / secteur rural isolé), attirent l'attention sur la capacité du dispositif à produire, au-delà de progrès significatifs, des résultats totalement probants sur le parcours scolaire de bon nombre d'élèves concernés".

Ce rapport courageux relève officiellement des carences connues des acteurs de terrain. S'agissant d'un important programme officiel, il révèle l'écart entre les déclarations officielles, trop souvent triomphales ou bouffonnes, et la réalité de la classe. Les PPRE ont besoin de

moyens, d'esprit d'ouverture, de capacités relationnelles et de beaucoup d'ingénierie pédagogique. Des ingrédients qui font défaut rue de Grenelle.

Le document est à rapprocher de ce qu'écrit une enseignante sur le blog du Café : "Etablir un PPRE c'est long, ça a le mérite de formaliser clairement pour les familles, l'éventuel remplaçant, les stratégies mises en place pour aider l'élève. Car il ne s'agit bien que de stratégies, aucune aide extérieure n'est apportée à l'élève. Pour moi le PPRE c'est donc mettre en mots ce que nous avons toujours fait à l'école c'est à dire inventer avec nos propres ressources et notre perpétuelle inquiétude des moyens de bout de chandelle, pour aider les élèves en difficulté".
Le B.O. du 31 août 2006
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2006/31/31_v1.pdf
Le rapport des IG
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000688/index.shtml

La note de vie scolaire

Voulue par Gilles de Robien, la note de vie scolaire est instituée en 3ème depuis un an. Un rapport officiel en fait le bilan. Verra-t-on sa suppression ?

La note de vie scolaire évalue le respect du règlement
"L'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables constituent des enjeux majeurs pour le système éducatif. La note de vie scolaire s'inscrit dans cette démarche éducative qui concerne toute la scolarité au collège. Elle devient une composante à part entière de l'évaluation des élèves, y compris pour l'obtention du diplôme national du brevet. Elle contribue, en donnant des repères aux élèves, à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale. Elle est destinée à valoriser les attitudes positives vis-à-vis de l'école et vis-à-vis d'autrui. Comme toutes les notations qui sanctionnent un apprentissage, elle évalue aussi les progrès réalisés par l'élève tout au long de l'année scolaire". Une circulaire publiée au B.O. du 29 juin 2006 précise les conditions d'attribution de la note de vie scolaire.

La note est attribuée par le chef d'établissement en concertation avec le professeur principal et le Cpe chaque trimestre de la 6ème à la 3ème. Elle évalue 4 choses : l'assiduité, le respect du règlement intérieur, "la participation de l'élève à la vie de l'établissement" et l'obtention de l'Assr et de l'attestation de formation aux premiers secours. Ces deux derniers aspects peuvent donner des points supplémentaires.

"La note de vie scolaire est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, dans les mêmes conditions que les résultats aux disciplines évaluées en contrôle en cours de formation. Elle est la moyenne affectée d'un coefficient 1 des notes de vie scolaire obtenues par l'élève chaque trimestre en classe de troisième".

Un premier bilan : Le rapport Herbeuval
" Dans leur très grande majorité, de l'ordre de 90 %, les établissements ont appliqué la mesure et, dès le premier trimestre de cette année scolaire, les élèves, en particulier ceux des classes de troisième, ont bénéficié d'une note de vie scolaire figurant sur leur bulletin trimestriel". Annoncé début mars, le rapport de l'inspecteur général Jean-Yves Herbeuval sur la mise en oeuvre de la circulaire relative à la note de vie scolaire est publié. Il dresse un bilan globalement positif de l'application de la circulaire.

Selon elle, " la plupart des établissements ont appliqué les textes, certes parfois en prenant quelques libertés avec les instructions de la circulaire, mais sans s'éloigner véritablement d'une réelle démarche éducative, souvent avec intelligence, toujours au bénéfice des élèves, et en veillant tout particulièrement à ne pas stigmatiser une fois de plus les élèves en situation difficile". Pourtant le même rapport signale une double opposition. " Chez des professeurs contrariés, voire choqués par les notes de 19 ou de 20 portées sur les bulletins trimestriels, le trouble est réel. Ils posent la question de savoir si l'on ne va pas dans une direction opposée à celle souhaitable et souhaitée : en donnant une très bonne note à tous les élèves ne dévalorise-t-on pas l'autorité des maîtres ?" En effet, 85% des élèves auraient au-dessus de 17. D'autre part le rapport signale " l'accueil mitigé des équipes pédagogiques oscillant entre le scepticisme et l'opposition".

Pour l'Inspection, " deux des critiques les plus souvent entendues et les plus abondamment relayées à l'encontre de la note de vie scolaire portaient sur le risque d'arbitraire inhérent à l'absence de critères précis et quantifiables dans l'élaboration de la note, de même que sur l'absence d'harmonisation entre les établissements. Les observations ne confirment pas ces inquiétudes". Pourtant la Fcpe a pu dresser fin mars un "bêtisier" de la note de vie scolaire montrant une grande irrégularité d'un établissement à l'autre pour une note qui entre finalement dans l'évaluation d'un examen national.

Une réforme à éviter ?

Une note contestée et contestable. Avec l'arrivée des conseils de classe du premier trimestre, la question de l'attribution de la note se pose avec urgence. Et la note devient un thème récurrent sur les listes de discussion des enseignants.

Les reproches adressés au dispositif relèvent à la fois de la pédagogie et de la vie des établissements. D'un coté, la note est perçue comme un retour à la note de discipline qui transformait en points inclus dans la moyenne les fautes de comportements ce qui aboutissait à instaurer une "double peine" largement dénoncée dans les établissements.

Ainsi, sur le site du Café, une CPE s'interrogeait. "Les professeurs devront-ils noter le comportement des élèves dans leur cours ? Sera-t-il mis en place des « détecteurs » de certificats médicaux de complaisance pour évaluer au plus juste l'absentéisme ? Faudra-t-il éplucher les causes des absences avant d'attribuer les points en moins ou se basera-t-on uniquement sur les totaux ? Les professeurs sont-ils formés à l'évaluation des comportements ? L'élève peut-il être jugé sur sa personnalité ? Aurons-nous assez de recul, d'objectivité pour noter des comportements ? Et aurons-nous assez de temps ? L'injustice de ce système ne portera-t-elle pas préjudice à l'évaluation pédagogique proprement dite ? Inciter les élèves à participer à des actions citoyennes pour obtenir une meilleure note, n'est-ce pas les pousser un peu plus à un comportement consumériste ? L'évaluation pourra-t-elle être justifiée clairement aux familles ?"

Le désordre dans les établissements ?

A la lecture des messageries professionnelles, il apparaît que la note éveille des tensions dans les établissements. "Ce qui nous choque vraiment c'est qu'une personne s'est permis le droit de juger les élèves au niveau mise au travail" écrit par exemple un enseignant. Dans son collège, les surveillants ont élaboré une grille précise et proposent des notes minimums au conseil de classe. Autrement dit le pouvoir de noter n'est plus l'apanage du professeur. Ailleurs la note oppose le chef d'établissement à son équipe ou le professeur principal à ses collègues.

Comment y faire face ? Le fait que la note de troisième entre dans l'évaluation du brevet amène des comportements différents d'un établissement à l'autre et des prises de position opposées dans les syndicats. Dans un communiqué de fin novembre, le Snes invite les enseignants à ne pas noter. "Nous sommes persuadés que le meilleur service que nous pouvons rendre à nos élèves est de ne pas entrer dans l'engrenage d'une note qui n'aura aucun effet prévisible sur ceux qui perturbent le plus la vie dans les collèges et qui ne peut que créer des malentendus et générer des tensions supplémentaires avec les élèves, voire leurs parents ! ". Le Sgen-Cfdt demande aux enseignants de mettre 20 à tout le monde. Le Se-Unsa propose de porter un avis "sur les deux seuls premiers points à savoir : assiduité de l'élève et respect du règlement intérieur. Cet avis peut aller par exemple du « « RAS » au comptage des absences tel qu'il se pratique dans l'établissement. Pour la majorité des élèves, le chef

d'établissement devrait donc mettre une note égale ou proche de 20/20. Pour les autres, faire en sorte que la proposition ne soit en aucun cas inférieure à la moyenne générale des notes de l'élève, afin d'éviter le principe de la double peine".

Une réforme exemplaire.
Pourquoi rappeler ces détails ? Sans doute parce que la note de vie scolaire est assez représentative des échecs de nombre de réforme. Sensée mobiliser les élèves et les inciter à se concentrer sur leur travail, par là présentée comme plutôt favorable aux élèves des quartiers défavorisés, la note de vie scolaire met en lumière les contradictions de l'Ecole. Et d'abord l'impuissance ministérielle quand il initie une mesure qui s'oppose à l'éthique professionnelle des enseignants. La note génère également des tensions internes qui nuisent au fonctionnement du système. Enfin elle installe une profonde inégalité entre établissements et corrompt un peu plus les examens nationaux alors qu'elle était présentée comme un affermissement de l'Ecole républicaine.
La circulaire
http://www.education.gouv.fr/bo/2006/26/MENE0601604C.htm
Le rapport
http://media.education.gouv.fr/file/89/4/4894.pdf
Communiqué SNES
http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=1612
Pour une CPE…
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/viescolaire/Pages/2006/73_AlaUneNotedeviescolaire.aspx

Le plan cartable

"Je vous demande d'agir de façon pragmatique et de trouver sans délai des solutions concrètes afin de diviser, sous brève échéance, le poids du cartable par deux". Xavier Darcos l'avait annoncé en octobre. Le plan cartable prend forme le 17 janvier avec une circulaire ministérielle qui prend un ton quasi martial : pour soulager le cartable des élèves, le ministre mobilise ses troupes sac au dos ! A l'origine de cette campagne, l'étude de la Fcpe qui a montré que les cartables des collégiens étaient réellement trop lourds et les demandes de l'Unaf.

La circulaire impose un calendrier. Dès ce trimestre, les conseils d'administration des collèges devront aborder la question et proposer des solutions organisationnelles : en jouant sur les salles et les emplois du temps on doit pouvoir réduire le nombre de livres à transporter. Le ministre recommande aussi de privilégier les fournitures légères, par exemple de remplacer les gros cahiers par des cahiers de 96 pages. A la rentrée 2008, le ministère distribuera un guide ergonomique et les professeurs d'EPS devront enseigner de bonnes postures aux élèves. Les éditeurs devront également alléger les nouveaux manuels. Enfin, un concours est ouvert pour la réalisation d'un cartable léger et solide.

Trois éléments semblent particulièrement intéressants dans ce plan. Le premier est sans doute de penser l'organisation de l'établissement en fonction du bien être des élèves. Ce n'est pas dénigrer le système éducatif que dire que souvent d'autres critères organisationnels ont la priorité, quand la routine ne domine pas. N'empêche, la fabrication des emplois du temps était déjà complexe, l'élément "cartable" va complexifier davantage. Le second élément concerne l'éducation aux bonnes postures. Le professeur principal devra apprendre aux élèves à s'organiser : il le faisait déjà très souvent. Il devra aussi "alerter les parents sur leur rôle dans la préparation du cartable des enfants". On a là une prise de contact avec les parents assez originale, même si le ministère demande de passer par les canaux traditionnels.

L'opération "cartable" introduit également les tice dans la classe. Le B.O. demande que "au sein de la classe le recours aux tableaux blancs interactifs et de vidéo-projection des manuels scolaires (soit) recommandé. L'utilisation du numérique, qui permet d'avoir des supports de qualité, légers, avec une mise à jour rapide et efficace, sera encouragée". La circulaire ouvre donc une nouvelle opportunité pour l'édition numérique, un secteur qui en a bien besoin. Elle permettra aussi aux enseignants de légitimer aux yeux d'une hiérarchie technophobe le recours aux tice.

Une très ancienne et détestable sentence de maître d'école, disait que "les oreilles de l'élève sont sur leur dos". Le plan cartable nous montre que le dos des élèves peut être le chemin d'un changement de l'école. Dès lors que l'on s'intéresse prioritairement à l'élève, on se retrouve à changer l'organisation de l'école, développer les rapports enseignants – parents, envisager l'intégration de nouveaux outils pédagogiques. C'est aussi de tout cela que sont lourds les cartables de nos enfants.
Le plan cartable
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/3/MENE0701925C.htm
Sur le Café, le Guide des parents conseille pour aider les enfants à apprendre
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_Accueilparents.aspx

Seine – Maritime : Alléger le cartable avec une clé USB

Le Conseil général de Seine Maritime a adopté le concept du bureau virtuel sur clé USB en l'adaptant aux collégiens de 3ème. Outre ds outils bureautique libres, la clé des signets classés ainsi qu'un accès gratuit à un site de soutien scolaire. Distribuée dans 15 classes de 15 collèges différents, la clé devrait être distribuée plus largement à la prochaine rentrée.

Le contenu de la clé

http://www.ac-rouen.fr/tice/Cle-en-main-Troisieme

Sur le Café, la clé USB francilienne

http://www.cafepedagogique.net/regionales/Francilien/Pages/08102007idf8_Sommaire.aspx

L'accompagnement scolaire gagne le lycée dès cet été

Le ministère a publié les deux circulaires de mise en place des dispositifs d'accompagnement scolaire dans 200 lycées défavorisés dès cet été.

La première concerne les stages d'été. Ils seront proposés aux lycéens ayant réussi le bac cette année et poursuivant des études supérieures ainsi qu'aux lycéens intégrant une terminale. " La première session se déroulera lors de la dernière quinzaine du mois d'août. Les sessions de stages se dérouleront sur une durée de deux semaines, à raison de quatre heures par jour, cinq fois par semaine. Une organisation sous forme de petits groupes d'environ 10 élèves sera privilégiée. Ces ateliers, centrés sur une compétence, un contenu disciplinaire ou un élément de méthode offriront aux lycéens une offre adaptée à leurs besoins". Pour les bacheliers il s'agira d'une consolidation des savoirs. Pour les entrants en terminale, il s'agira de révisions, d'une aide méthodologique ou d'entrainement à la prise de parole. Les lycéens devraient être informés début juin. Avant vote du conseil d'administration, le dispositif sera soumis à la région. " Vous engagerez la concertation nécessaire avec le Conseil régional pour assurer l'accueil du public et l'ouverture de l'établissement dans de bonnes conditions ; cette concertation devra intégrer les conditions dans lesquelles il sera fait appel aux personnels TOS".

S'agissant du dispositif de réussite scolaire, il " inclura notamment les composantes suivantes : l'aide au travail scolaire ; l'entraînement aux épreuves des examens ; l'élaboration et l'approfondissement du projet d'orientation ; la préparation à la poursuite d'études supérieures". Il sera proposé aux élèves (toutes classes de l'établissement avant le 1er octobre 2008.

Concrètement les compétences suivantes pourront être demandées : entraînement à la dissertation, à l'oral, à une épreuve de langue vivante, à une épreuve de sciences. " Chacun des lycées inscrits dans le dispositif expérimental de réussite scolaire bénéficiera d'une dotation horaire supplémentaire, qui lui sera adressée avant les vacances d'été. Une enveloppe de moyens vous sera notifiée dans les prochains jours, sur la base de laquelle sera construit le dispositif. 1.500 assistants d'éducation supplémentaires, soit 7 en moyenne dans chacun des 200 lycées expérimentaux, seront mobilisés".
Le communiqué
http://www.education.gouv.fr/cid21410/reussite-au-lycee-200-etablissements-selectionnes.html
Le B.O. du 12 juin décrit le dispositif d'accompagnement scolaire qui sera mis en œuvre dans 200 lycées durant l'année 2008 – 2009 et cet été. On y trouvera également **la liste des établissements**.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/24/MENB0800500C.htm
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/24/MENB0800501C.htm

Handicap : L'UNAPEI presse le gouvernement d'agir

"Le terrain est prêt, mais l'institution doit suivre". C'est la conclusion d'une enquête menée par l'Unapei, qui regroupe 750 associations de familles de personnes handicapées mentales.

"Trois ans après l'adoption de la loi sur le handicap de 2005 et alors que le gouvernement diffuse une circulaire déclarant la scolarisation des enfants handicapés comme prioritaire, l'Unapei a souhaité entendre l'avis des enseignants" affirme Régis Devoldère, président de l'Unapei.

Si 86% des enseignants non spécialisés estiment qu'il est possible d'accueillir des enfants ayant un handicap mental dans leur école, 94% des enseignants sans expérience du handicap mental estiment ne pas être préparés pour l'accueil de ces enfants. 87% déclarent n'avoir reçu aucune formation.

L'Unapei demande une formation au handicap mental pour tous les enseignants et un véritable statut pour les AVS. L'Unapei demande au gouvernement "d'accélérer la cadence".

Le ministre a réagi à cette publication en annonçant l'ouverture d'une plate-forme téléphonique "Aide Handicap Ecole" (0810 55 55 00).
L'Unapei
http://www.unapei.org/
Sur le Café : handicap du soutien pour les enseignants
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/82Int%C3%A9grationdusoutienpourlesenseignants.aspx
MEN : scolarisation enfants handicapés
http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html

Une circulaire organise le projet personnel de scolarisation
" La présente circulaire a pour objet de préciser, en application des articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'éducation relatifs au parcours de formation des élèves présentant un handicap, la notion d'établissement scolaire de référence et les conditions du parcours scolaire des élèves handicapés, d'organiser la mise en place des équipes de suivi de la scolarisation et les modalités de leur fonctionnement, de préciser les missions et le positionnement des enseignants référents". Le texte entre dans les détails d'application de la loi de février 2005 prévoyant la scolarisation de tous les enfants.

Il précise la notion "d'établissement scolaire de référence" et rappelle que " Lors de la première scolarisation, le plus souvent en école maternelle, avant toute évaluation des besoins en situation scolaire par l'équipe de suivi de la scolarisation et avant toute décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, l'élève handicapé est accueilli dans les mêmes conditions que les autres élèves sous réserve des aménagements spécifiques nécessaires". Il appartient alors à l'équipe éducative de saisir le professeur référent et d'informer la famille.

Le texte prévoit également l'emploi du temps de l'élève handicapé, précise la composition et les missions de l'équipe de suivi de la scolarisation et rappelle le rôle de l'enseignant référent.
http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm

Le ministère cherche à évaluer le nombre d'enfants précoces
Pour bien accueillir les enfants précoces, il faudra " des efforts importants en matière d'information et de formation en direction des personnels du 1er et du 2nd degrés" affirme le B.O. du 25 octobre. La même circulaire demande " l'organisation de systèmes d'information (départemental ou académique) afin de quantifier le phénomène, de qualifier les situations, de recenser les réponses apportées".
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2007/38/MENE0701646C.htm

La langue des signes entre au bac
Le Journal Officiel du 17 octobre publie deux arrêtés instituant une épreuve facultative de langue des signes aux bacs généraux et technologiques.
Au J.O.
http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0765353A
Au J.O.
http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0765748A

Le bac adapte l'épreuve de langues au handicap
Le B.O. publie un arrêté qui dispense de l'épreuve de LV2 du bac les candidats souffrant d'une déficience du langage et de la parole. Ces candidats peuvent aussi être dispensés de l'épreuve orale de LV1 du bac STG. L'Expresso avait annoncé ce texte le 7 février.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/8/MENE0801432A.htm
L'Expresso du 7
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/02/07022008Accueil.aspx

Le guide de scolarisation des enfants handicapés
Alors que 100 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, l'application de la loi de 2005 reste difficile, ne serait ce que par manque de formation des enseignants. On comprend donc l'intérêt de ce "Guide pratique" proposé gratuitement par le Snuipp.

Il fait connaître la loi, le projet personnalisé de scolarisation ainsi que les structures existantes.
Le guide (en pdf)
http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/guide_handi_scol.pdf

Le matériel informatique adapté des lycéens pourra être conservé
Constatant les nombreuses démarches administratives qu'un élève en situation de handicap est amené à faire pour renouveler son matériel après son baccalauréat (il lui faut des mois pour attester de ses besoins, solliciter des devis, attendre les divers accords), Xavier Darcos a décidé de ne plus réclamer le matériel adapté dès lors que l'élève a été reçu à son baccalauréat. Cela concerne 200 postes par an.
Communiqué
http://www.education.gouv.fr/cid21468/xavier-darcos-offre-un-ordinateur-a-200-bacheliers-handicapes.html

Mon enfant aussi va à l'école
Formateur et vice-président de deux association de parents d'enfants handicapés, Jean-Marie Gillig a aussi occupé les fonctions d'inspecteur de l'éducation spécialisée. C'est dire qu'il est

particulièrement qualifié, à plus d'un titre, pour rédiger un ouvrage qui puisse aider les parents et les enseignants à appliquer la loi de 2005 sur la scolarisation des enfants handicapés.

Qu'est-ce que l'établissement scolaire de référence, l'équipe pluridisciplinaire, l'équipe de suivi de la scolarisation, l'enseignant référent, la maison départementale des personnes handicapées, la commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée, le projet personnalisé de scolarisation, le projet de vie ? L'ouvrage répond par des fiches brèves et claires.

Le lecteur pourra ainsi se repérer dans le labyrinthe de l'ASH (adaptation et scolarisation des élèves handicapés). Il trouvera aussi des conseils pour mieux défendre la cause de son enfant devant les instances décisionnelles.
Jean-Marie Gillig, Mon enfant aussi va à l'école. La scolarisation des enfants et des adolescents handicapés en 20 questions, Paris, Erès, 2007, 176 pages.
Présentation éditeur
http://www.edition-eres.com/resultat.php?Id=2048

En Ile-de-France, des clés contre la fracture numérique

La clé francilienne est un véritable bureau portatif, doté d'une suite bureautique libre et d'un site d'accompagnement destiné aux lycéens et apprentis

" L'intérêt des éducateurs pour la clé USB est étroitement lié à la notion de fracture numérique" écrit Serge Pouts-Lajus dans l'éditorial du Café pédagogique francilien. "On sait que les lycéens, ne possèdent pas tous un ordinateur personnel, loin s'en faut. La clé ne se substitue évidemment pas à un tel outil de travail mais elle permet de transporter avec soi les fichiers et les applications qui composent généralement l'espace de travail sur un ordinateur personnel. Grâce à ce « bureau mobile », chaque poste informatique que le détenteur de la clé croise peut alors instantanément devenir son ordinateur personnel. Belle revanche pour celui qui est privé d'un tel équipement. Cette démarche rappelle un peu le fameux Vélib parisien qui fait passer en douceur et de façon non contraignante d'un dispositif basé sur la propriété individuelle à la mise en commun d'un bien collectif". Alors que le Conseil régional d'Ile-de-France distribue officiellement ce 8 octobre 175 000 clés usb aux lycéens de seconde et aux apprentis, le Café francilien présente ce nouvel outil et en montre les potentialités.

C'est que la clé francilienne est un véritable bureau portatif, doté d'une suite bureautique libre et d'un site d'accompagnement destiné aux lycéens et apprentis.

C'est aussi l'occasion de revenir sur les autres clés en lien avec l'enseignement Et d'abord bien sûr les clés du ministère délivrées en septembre à certains néotitulaires. Mais aussi les clés données par d'autres collectivités locales. Sans oublier les clés inventées par des profs de terrain comme le Suite portable en histoire-géographie.

C'est dire que le Café francilien montre que l'initiative régionale n'est pas gagnée d'avance. Il faudra que les enseignants s'emparent à leur tour de cet outil. Et là nous comptons sur vous pour nous le dire.
Le Francilien
http://www.cafepedagogique.net/regionales/Francilien/Pages/08102007idf8_Sommaire.aspx
Le site d'accompagnement
http://www.campusb.fr/

Contrôle familial sur clé USB
L'innovation vient du Japon. Selon le BE Japon, deux sociétés japonaises, Bandai et Buffalo, ont mis au point une clé USB qui bascule tout PC en mode "contrôle parental". Dès que la clé est insérée, une session nouvelle s'ouvre avec une limitation des navigations Internet et des logiciels utilisés. La clé est vendue au Japon dans les magasins de jouet sous le nom de Pasocon Kids Key.
Article BE Japon
http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/50951.htm

Réformer l'Ecole ?

La nécessité de réformer l'Ecole est évidente. Mais quels sont les bons choix ? Le Café propose une sélection d'entretiens avec les meilleurs experts. Ils répondent à nos questions : les choix sont-ils bons ? La réforme de la carte scolaire est-elle opportune ? Orthographe : à qui la faute ? Peut-on évaluer autrement ? Le redoublement est-il utile ? etc

Un plaisir de collège

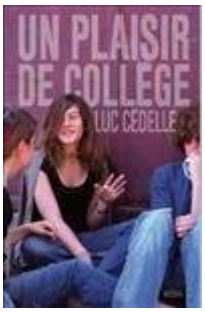

"De ce collège expérimental, j'aurais aimé être l'élève, j'aurais aimé que mon propre fils le soit et, pour la première fois avec autant d'intensité que je visite professionnellement des établissements scolaires, ses enseignants m'ont fait regretter de ne pas être des leurs. Merci aux élèves et aux personnels de Clisthène". Cet hommage franc et digne clôt un des meilleurs ouvrages de la rentrée, le livre que **Luc Cédelle**, journaliste au Monde, consacre au collège expérimental Clisthène de Bordeaux. Ce choix, L. Cédelle le justifie précisément en montrant le fonctionnement et les options de Clisthène.

Les clès de son succès c'est de réussir à associer tout le monde au projet éducatif, particulièrement les élèves, en leur donnant un rôle actif à la vie du collège, et les parents, en les faisant participer aux actions éducatives. C'est aussi de travailler autrement, par exemple d'assumer "plus de présence pour plus de satisfaction", de croiser les disciplines, de suivre des groupes d'élèves. Tout cela contribue à créer un climat scolaire apaisé et épanouissant qui est la base de l'apprentissage. Parce qu'ensuite enseigner reste un exercice difficile auquel s'attachent les enseignants de Clisthène. "A l'effort d'apprendre correspond l'effort d'enseigner" note L. Cédelle, c'est-à-dire que les collègues de Clisthène n'ont pas de recettes si ce n'est la saine habitude d'essayer de comprendre les échecs, de chercher les solutions, et d'en discuter. Au final, le collège obtient les meilleurs résultats du département au brevet (96% de reçus).

L'intérêt de ce livre c'est de rappeler ce qui devrait être une règle en matière d'éducation : l'exigence démocratique de l'efficacité. Loin de trier ses élèves, Clisthène a pris comme règle de recruter à 90% dans les écoles du secteur, qui n'est pas favorisé. Comme le relève L. Cédelle, les enseignants ne se gargarisent pas des principes républicains, "ils tentent sérieusement de les appliquer, en affrontant les conditions, les obstacles et les défis d'aujourd'hui". Et, comme les écoles Freinet, comme les écoles finlandaises, Clisthène s'avère efficace.

On est donc loin dans cet ouvrage des pamphlets à la mode. Le ton est retenu, démonstratif, distancé. L'auteur met sa grande connaissance du système éducatif pour éclairer les options et les pratiques de Clisthène. Il mise sur l'intelligence et l'appétence démocratique du lecteur.

Ce pari est-il perdu à l'avance ? Luc Cédelle n'hésite pas à montrer les outrances des réactionnaires de l'Ecole. "Les propos que j'ai cités ne sont pas "excessifs", comme on peut le lire ou l'entendre parfois, mais irrecevables. Les références infâmantes auxquelles ces auteurs se permettent de recourir ne sont pas seulement indéfendables sur le plan des bonnes mœurs ou du bon goût. Elles renvoient à des réalités qui n'ont rien de métaphorique et dont la

mémoire ne supporte aucun maniement irresponsable".

Si le courage de l'intellectuel c'est de chercher la vérité et d'en éclairer raisonnablement le public, alors merci à Luc Cédelle d'avoir montré avec l'exemple de Clisthène que l'Ecole a un futur et pas seulement un passé et un passif. Lisez et faites lire ce livre !
Luc Cédelle, Un plaisir de collège, Seuil, 310 pages. A paraître le 28 août.
Le site de Clisthène
http://clisthene.net.free.fr/

Pisa et Pirls : Les deux enquêtes qui obligent l'Ecole à changer

Mauvaises nouvelles. A quelques jours d'écart, deux enquêtes internationales, Pirls et Pisa, sont arrivées porteuses de mauvaises nouvelles. Toutes deux aboutissent à la même conclusion : le système éducatif français est peu performant. Pirls porte sur les compétences en lecture à la fin de l'école primaire. Pisa interroge les adolescents de 15 ans sur leurs compétences en culture scientifique, mathématique et aussi en lecture. Certains décident de les ignorer. D'autres hurlent au déclin et à la mort de l'Ecole. Le Café les prend au sérieux et tente de comprendre.

Pisa : Comment expliquer les mauvais résultats ?

On a certainement pas fini de parler de Pisa et de chercher les facteurs qui expliquent les mauvais résultats français à cette enquête internationale. Pour le moment les explications médiatiques oscillent entre la morale et le bris de thermomètre.

Le laxisme et la pédagogie nouvelle sont-ils responsables des mauvais résultats ? C'est la thèse avancée par Luc Ferry avant même la conférence de presse de présentation des résultats. Pour le moment, les résultats publiés par Pisa, à la différence de Pirls, apportent peu d'information sur les pratiques des enseignants. Tout au plus peut-on affirmer que ce n'est pas par d'un excès d'innovation dont souffre l'école française. Les analystes de la Depp (ministère) ont mis en évidence des caractères déjà signalés dans les enquêtes Pisa 2000 et Pisa 2003 : les jeunes Français hésitent à répondre (fort taux de non réponse), ont du mal à utiliser des connaissances scientifiques. Les réactions conservatrices sont donc tout a fait anticipées.

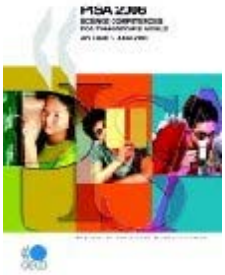

Par exemple, Internet est-il responsable de la baisse des résultats ? C'est ce qu'affirme le physicien Edouard Brézin dans Le Monde, qui déplore "l'abus de l'usage des ordinateurs " accusé de développer la paresse chez les élèves. Or les données publiées jusque là par Pisa 2006 ne permettent pas d'apprécier cet usage. En attendant les bons chiffres, il faut rappeler que Pisa 2000 avait montré que les jeunes Français étaient au dernier rang de toute l'Europe pour l'utilisation des ordinateurs en classe. 60% des élèves ne l'utilisaient "jamais ou presque jamais", seulement 5% plusieurs fois par semaine. On ne voit pas trop ce qui aurait pu induire un changement massif depuis 2000. Et quand on étudie les résultats en lecture publiés dans PIRLS, on voit que les enseignants français sont caractérisés par une faible pratique des outils multimédias par rapport à leurs collègues d'autres pays.

Pour le moment un seul résultat est incontestable. Le pourcentage des élèves faibles a fortement augmenté et ils sont beaucoup plus faibles. .Ainsi pour les compétences en compréhension de l'écrit, le pourcentage des élèves de niveaux faible et très faible est passé de 15 à 22% (en moyenne dans l'OCDE on est passé de 18 à 20%), avec dorénavant 8,5% des élèves de niveau très faible, contre 4% en 2000. Cette hausse est-elle due à l'Ecole ou reflète—elle une aggravation des inégalités sociales ? Ce que nous dit Pisa c'est que dans l'école française on observe des écarts de niveau énormes selon l'origine sociale et ethnique. Ainsi les scores en sciences, maths et lecture sont très différents selon que les parents sont cols bleus ou blancs. Il y après de 100 points d'écart par exemple dans les connaissances en maths entre les enfants de parents ouvriers et cadres. Mais l'inégalité est aussi ethnique. Les résultats en sciences varient de 505 pour les français "de souche" à 456 pour les enfants de la

seconde génération et 438 pour la première génération. A coup sûr la baisse des résultats de l'école française ont à voir avec les inégalités sociales et aussi avec le fait que l'Ecole est incapable de les atténuer.

Pisa apporte aussi deux bonnes nouvelles. La première c'est qu'il est possible d'améliorer rapidement ses résultats. L'Allemagne ou la Suisse, par exemple, qui avaient obtenu de mauvais scores en 203 ont admirablement remonté la pente. La seconde c'est qu'on peut aussi échapper à la règle qui voudrait que les pauvres et les minorités ethniques obtiennent de mauvais résultats. Certains pays ont des résultats très équitables, comme la Finlande. Et justement ce sont ceux qui sont en tête du classement Pisa. La fabrication des élites ne se fait pas forcément en lâchant les pauvres, bien au contraire c'est l'équité qui paie. Les démocrates voulaient l'équité. Pisa montre qu'elle est l'intérêt de tous.

Pisa : Les résultats

Mardi 4 décembre, la direction de l'éducation de l'OCDE présentait dans quatre grandes capitales, dont Paris, les résultats de Pisa 2006. **Bernard Hugonnier**, directeur-adjoint, appelait les lecteurs de l'enquête à contextualiser les résultats français et à se garder d'interprétations catastrophistes : la France reste dans la moyenne des pays de l'OCDE même si ses résultats sont en baisse par rapport à ceux de 2003.

A la question du que faire, il répondait en décrivant quelques-unes des attitudes des pays efficaces : différenciation scolaire la plus tardive possible, respect de l'équité dans le système éducatif, diminution des élèves en difficulté grâce à un enseignement et un soutien individualisés.

Initié en 2000, chaque cycle d'enquête Pisa porte tous les trois ans sur les compétences des élèves de 15 à 16 ans dans les trois grands domaines compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences, avec à chaque fois une focalisation sur l'un des domaines. Pisa 2006 portait principalement sur les compétences en sciences et interrogeait près de 400 000 élèves dans 57 pays, dont les 30 de l'OCDE. Environ 4 500 élèves français, scolarisés dans 150 établissements, ont répondu en mars dernier aux questions de l'enquête.

L'enquête 2006, plus encore que ses précédentes, s'attache non seulement à évaluer les connaissances des élèves, ici en sciences, mais aussi la manière dont ils les utilisent et dans quelle mesure ils les intègrent dans l'ensemble de leurs activités et réflexions. On s'intéresse ainsi à la perception des jeunes de « la capacité des sciences à modifier l'environnement matériel, culturel et intellectuel » ou à leur engagement citoyens dans des questions scientifiques.

Entre la Finlande (563 points sur l'échelle des compétences scientifiques) et le Mexique (410), la France (495) se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Il est cependant intéressant de noter que le score des élèves français est assez différent en fonction des catégories de compétences. Ainsi, dans la catégorie « utiliser » le score de 511 est nettement plus élevé que ceux des catégories « identifier », 499, et encore plus « expliquer », 481.".

Le pourcentage d'élèves français atteignant des compétences de niveau 6, les plus élevées sur l'échelle de Pisa (ils peuvent identifier, expliquer et utiliser des connaissances dans un éventail de situations complexes) est également dans la moyenne OCDE (1%) bien que le pourcentage d'élèves au niveau 5 soit légèrement inférieur (7% contre 8%). Il s'agit ici d'un facteur clé, car le pourcentage des élèves atteignant des compétences de haut niveau (5 et 6) est en fait très corrélé au pourcentage de ceux qui effectueront des études supérieures et entreront dans des emplois liés à la recherche ou l'innovation. A titre de comparaison, ce pourcentage est de 21% en Finlande, 18% en Nouvelle-Zélande et autour de 15% pour les autres pays les plus performants (Japon, Canada, Australie).

A l'inverse, plusieurs de ces pays affichent des pourcentages inférieurs à 10% d'élèves n'atteignant pas le niveau 2 : leurs connaissances très limitées ne peuvent être utilisées (sous le niveau 1) ou sont appliquées dans un très petit nombre de situations familières (niveau 1). La France se situe à ce niveau légèrement en dessous de la moyenne OCDE avec 22% des élèves (19% OCDE), 15% au niveau 1 (14% OCDE) et 7% en dessous (5%OCDE).

En ce qui concerne la compréhension de l'écrit, le score de 488, en régression par rapport à celui de Pisa 2000, positionne la France dans la moyenne des pays de l'OCDE. La légère baisse s'explique par le pourcentage accru d'élèves en difficulté, contrairement au Japon, dont la régression est due à une perte de pourcentage d'élèves atteignant les compétences les plus élevées. Deux pays, Corée (au 1er rang avec un score de 556) et Pologne (508) améliorent significativement leurs résultats sur 6 ans avec des politiques radicalement différentes : augmentation des pourcentages d'élites en Corée, baisse des pourcentages d'élèves en difficulté en Pologne, grâce à une réforme du système éducatif conduisant à une différenciation scolaire beaucoup plus tardive.

En culture mathématique la France se situe légèrement en dessous de la moyenne avec un score de 496 (548 pour la Finlande, 1er pays de l'OCDE), correspondant à une baisse de 15 points entre 2003 et 2006. Là encore, cette régression est due à la baisse des performances des élèves aux niveaux de compétence les plus faibles. L'augmentation de 14 points de la Grèce s'explique par l'amélioration des performances des élèves de niveaux faible et moyen et de celles des filles.

Sur les 4 échelles de culture scientifique, la France occupe respectivement les 19ème, 15ème, 25ème et 12ème rangs. Elle est en 17ème position sur celles de culture mathématique et de compréhension de l'écrit.

L'équité des systèmes éducatifs

Dans un graphe où l'on distingue 4 blocs pour caractériser le système éducatif: performance faible/faible équité sociale, haute performance/faible équité sociale (éducation élitiste, haute qualité réservée à un petit nombre), haute performance/haute équité sociale, performance faible/haute équité sociale (système équitable mais de qualité moyenne), la France se situe à la moyenne sur les performances, mais a des progrès à faire en termes d'équité sociale. Bien qu'elle ne soit pas très importante, la différence de 10 points concernant les performances en sciences entre élèves autochtones et élèves issus de l'immigration (1ère et 2nde générations) montre que la politique d'immigration menée en France ne se consacre pas assez à l'amélioration des performances de ces élèves.

Le genre, fille ou garçon, n'est pas sans incidence dans les différents résultats. En moyenne, filles et garçons ont des performances assez similaires sur l'échelle combinée de culture scientifique : l'avantage des filles dans l'identification des questions scientifiques est compensé par celui des garçons en matière d'explications. Toute autre est la situation concernant la compréhension de l'écrit où les filles marquent un avantage considérable. L'avantage des garçons en culture mathématique, assez net dans la moyenne OCDE, reste faible en France.

L'efficience

La répartition des pays dans un graphe liant richesse nationale et performance en sciences montre que les pays les plus riches ne sont pas les plus performants, mais que les pays les plus handicapés sont parmi les plus pauvres. Si l'on lie la dépense cumulée par étudiant entre 7 et 15 ans et la performance, on remarque que la Finlande jouit d'une excellente performance avec une dépense juste à la moyenne tandis que la France a une performance moyenne et une dépense un peu supérieure à la moyenne. Sur 10 ans, la dépense d'éducation a augmenté de 40%, mais les performances sont restées similaires.

Comment obtenir de meilleurs résultats ?

Pisa 2006 confirme la prééminence de la Finlande, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et ajoute la Corée. Bien que les résultats de la Finlande et de la Corée soient similaires, ils sont le fruit de deux politiques éducatives très différentes. En Corée, le système très concurrentiel oblige les élèves à travailler énormément et à chercher à l'extérieur un soutien sous forme de petits cours ou de tutorat. En Finlande, c'est le repérage extrêmement rapide de la difficulté et son traitement immédiat à l'intérieur du système scolaire qui garantit le succès.

De manière générale, les systèmes qui obtiennent de bons résultats repoussent la différenciation scolaire au maximum, limitent les redoublements et stabilisent la dépense tout en améliorant l'efficacité du système, pratiquent une grande équité sociale en facilitant l'intégration de tous et ne développent pas l'école privée.

En France, il parait nécessaire de mettre l'accent sur le soutien, au sein de l'école et sur le temps scolaire, d'introduire des évaluations formatives et d'individualiser les apprentissages. Les renseignements donnés par Pisa ou d'autres enquêtes sur le fonctionnement d'autres pays peuvent permettre d'identifier les bonnes pratiques et la direction éducation de l'OCDE se propose d'organiser prochainement en France un séminaire sur le sujet.

Depuis 6 ans, l'intérêt du gouvernement et des médias pour les enquêtes internationales a été croissant. En septembre 2006, dans la revue de l'inspection générale, Bernard Hugonnier et Xavier Darcos analysaient les spécificités du système éducatif français au regard de ses résultats dans Pisa 2000 et 2003. Ils notaient alors le nombre important des « laissés pour compte » estimés à 100 000, légèrement inférieur à celui des 150 000 sorties sans qualification et un nombre identique, mais considéré comme trop faible des élites « qui explique la faiblesse de la France en matière de recherche et d'innovation ainsi que la croissance insuffisante ».

Aujourd'hui pour Bernard Hugonnier, deux réflexions de fond sont à mener de front pour que les performances s'améliorent et que l'éducation publique ne soit pas mise en doute en France.

La première devrait déboucher sur une meilleure utilisation des fonds publics en matière d'éducation. Les redoublements coûtent très chers, les programmes sont trop lourds et beaucoup trop pesants, les horaires sont plus élevés que la moyenne. Il y a là des possibilités de redistribution qui devraient permettre de mieux traiter les élèves en difficulté, sans augmenter la dépense éducative et sans réduire les performances des bons élèves.

La deuxième concerne les modes d'apprentissage et la définition des compétences à acquérir par les élèves. On est toujours sous l'emprise des programmes et des accumulations de connaissances que chaque discipline juge nécessaire à chaque niveau. Il faut se libérer de cette emprise et de cet enfermement, changer les modes d'évaluation, privilégier l'approche par projets interdisciplinaires. De tels changements ne s'effectueront pas immédiatement et il est raisonnable de prévoir un plan sur 10 ans avant d'en mesurer des effets significatifs. De plus ils sont impossibles à réaliser sans mener également en parallèle une réforme profonde des contenus de formation professionnelle des enseignants. Le renouvellement en cours du corps enseignant est une opportunité qu'il ne faut pas manquer.
La synthèse des résultats de Pisa
http://www.oecd.org/dataoecd/59/19/39728950.pdf
L'analyse des résultats
http://www.oecd.org/dataoecd/16/8/39721782.pdf
Les données
http://www.oecd.org/dataoecd/30/18/39703566.pdf

Des réactions officielles à la hauteur ?

Quel beau diagnostic ! Une semaine après la publication de l'enquête internationale Pisa, Xavier Darcos en a analysé pour la presse les résultats d'une voix ferme, en présentant son programme pour les 2ème et 3ème trimestre, dans une lecture qui a du faire de la peine aux conservateurs. Pour le ministre,Pisa montre " que notre système scolaire se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Il a été de tous les succès de notre société au cours des dernières décennies. Il ne doit pas devenir un symbole de ses échecs. L'école a réussi le pari de la massification, elle doit désormais relever le défi de la qualification des publics scolaires".

De ce "constat alarmant", Xavier Darcos tire 4 enseignements. La France recule d'année en année dans les enquêtes Pisa "à cause d'un nombre élevé d'élèves faibles". Ce n'est pas en rapport avec les financements, "c'est ailleurs que ça se passe". Le système français est "moins équitable" que d'autres. Or "les systèmes qui sélectionnent le moins sont les meilleurs" assène le ministre. Ni l'augmentation des heures de cours, ni les redoublements ne règleront le problème. "Je ne crois pas que la multiplication des heures de cours suffira à répondre aux difficultés" estime X Darcos, qui précise même que sur ce point il a changé d'avis. Alors que l'on pouvait craindre une remise en cause des enseignants et l'apologie des vieilles méthodes, le ministre a écarté nettement ces tentations, dénonçant les déclinologues.

Le diagnostic est sans doute bon, mais le docteur Darcos est-il capable de guérir le malade ? On attendait du ministre des mesures à la hauteur du problème. En fait il est revenu sur 5 points déjà annoncés précédemment**.**

Le ministre veut d'abord jouer sur le temps scolaire. Au primaire, il a rappelé qu'il avait dégagé 2 heures hebdomadaires de soutien scolaire (les heures du samedi matin). Au secondaire, il entend regagner le mois de juin sur les examens. 13 départements expérimentent une nouvelle organisation du bac. L'année prochaine le calendrier des examens devrait être légèrement retardé : début du bac les 20 (général) et 24 (technologique) juin (au lieu des 18 et 20). L'EAF passerait du 13 au 20 juin. Celui des conseils de classe sera repoussé à fin juin. Le bas se terminera le 11 juillet. Durant la seconde quinzaine de juin, les enseignants seront exemptés de surveillance. Ils feront cours et devront en même temps corriger les copies d'examen. Pour tenir compte de ce surcroît de travail les corrections seront mieux payées.

Les activités extrascolaires devraient être étendues à tous les collèges à la rentrée 2008 ainsi qu'aux écoles volontaires.

Le développement du bac pro en 3 ans est défendu par le ministre qui y voit un moyen d'augmenter le nombre de bacheliers. Le ministre admet cependant que "dans certaine filières" on puisse garder le bac en 4 ans.

La carte scolaire sera totalement supprimée à la rentrée. Mais dans les établissements où il y aura trop de demandes, on donnera la priorité aux boursiers en premier lieu avant d'autres critères (rapprochement d'un frère ou d'une sœur). Ainsi cela lui semble conforme à l'équité. Dans les établissements qui perdront de 5 à 10% de leurs élèves, les moyens seront maintenus. Dans les 30 collèges qui perdront probablement plus de 10% de leur effectif, " j'augmenterai le nombre d'adultes, jusqu'à multiplier par deux le taux d'encadrement des élèves et j'inciterai ces équipes renforcées à s'appuyer sur un projet pédagogique innovant" affirme Darcos. Interrogé par le Café, il a mentionné par exemple les projets développés suite à l'appel de Gabriel Cohn-Bendit. C'est la première fois que le ministre témoigne publiquement de son soutien à cette initiative.

Enfin, le ministre veut rétablir l'autorité des professeurs. Pour cela il envisage de généraliser des procédures simplifiées de signalement au procureur de la république.

Ces mesures répondent-elles au diagnostic ? Puisque le système éducatif français souffre d'un fort groupe d'élèves de plus en plus faibles, il est clair qu'une forte politique sociale, et plus précisément une politique d'intégration, est indispensable. Mais cela dépasse le ministre. Sur le terrain de l'équité, la suppression de la carte scolaire devrait vider certains collèges et augmenter la ségrégation. On sait en effet, grâce à l'exemple anglais, que les familles défavorisées n'utilisent pas les possibilités dérogatoires.

Les dispositifs de soutien ne sont pas plus convaincants. Si le ministre sait que les redoublements sont de peu d'utilité, il ne propose rien d'autre. Il reste également dans la logique des heures de soutien, dont l'efficacité n'a jamais été totalement établie. Le plan Darcos semble modeste devant la qualité du diagnostic. Qui rendra l'école française plus efficace et plus équitable ?
Le discours
http://www.education.gouv.fr/cid20632/programme-de-travail-et-d-action-de-xavier-darcos-pour-les-mois-a-venir.html
Dossier de presse
http://www.education.gouv.fr/cid20637/programme-de-travail-et-d-action-pour-le-second-trimestre-de-l-annee-scolaire-2007-2008.html

Pisa : Les analyses

P. Meirieu : Le collège est à reconstruire
"l'enquête… privilégie, à juste titre, les savoirs transférables, l'autonomie intellectuelle, la compréhension des problèmes plutôt que la restitution des solutions. Le moins qu'il nous faudrait faire serait de nous demander si, en dépit de quelques injonctions dans les programmes, c'est bien ce type de travail qui est développé en France, dans les classes et au quotidien". Pour Philippe Meirieu, les mauvais résultats de Pisa reflètent des objectifs pédagogiques désuets. Il met aussi en cause les usages pédagogiques du collège. " Nous payons au prix fort le manque de courage politique dans ce domaine, les réformes en trompe l'œil, la désaffection des initiatives comme les Itinéraires de découverte. Depuis longtemps, de nombreux chercheurs considèrent qu'il faut cesser de considérer le collège comme un « petit lycée » et s'engager dans une refonte en profondeur des champs disciplinaires et des méthodes pédagogiques. Il est temps de s'y mettre".
Sur le Café, lirela suite de l'article de P. Meirieu
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/pisa06_Meirieu.aspx

PISA : B. Suchaut : Etre vigilant sur les mesures politiques
"S'il est incontestable, d'un point de vue relatif, que notre pays est moins bien classé en 2006 qu'il ne l'était en 2003 ou en 2000 dans cette même enquête, ceci reste insuffisant pour se prononcer réellement sur la qualité de notre système éducatif" estime Bruno Suchaut (IREDU). Cela parce que "PISA mesure l'expérience scolaire, mais aussi familiale et personnelle, accumulée par les jeunes de 15 ans depuis leur naissance. Il est par conséquent difficile de relier un score moyen des jeunes français avec les seules caractéristiques de l'enseignement secondaire".

Aussi, pour lui il est urgent d'attendre avant d'avancer des remèdes. " Il reste à présent aux spécialistes à… identifier les facteurs explicatifs à différents niveaux : du pays lui-même et de son contexte socio-économique et culturel, de l'organisation global du système éducatif, du fonctionnement des établissements et des conditions socio-économiques et culturelles du milieu familial de l'élève. C'est uniquement à partir de ces analyses que l'on pourra réellement dégager des pistes d'actions en matière de politique éducative… Il faut donc être vigilent sur les mesures politiques qui pourraient être prises rapidement à partir de la publication des résultats de PISA 2006 sans qu'aucune analyse complémentaire et spécifique sur la situation de la France ne soit effectuée".
Surle Café, lire la suite de l'article de B. Suchaut
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/pisa_06_BrunoSuchaut.aspx

A. Giordan : Pisa ne dit pas l'essentiel…
"PISA n'est qu'un « thermomètre », contestable comme tout thermomètre. Il confirme cependant ce que nous avançons depuis un certain temps ! Mais l'essentiel n'est pas là… Qu'ont réellement appris les élèves en fin de scolarité obligatoire ? En termes de connaissances bien sûr, mais également en termes de démarches ou d'esprit scientifique ? Qu'en font-ils ensuite sur un plan personnel, professionnel ou sur un plan citoyen, face aux enjeux d'une société transformée par les sciences et les techniques. Sur ces plans, PISA est muet ; or le bilan est plus dramatique et les savoirs importants ne sont pas à l'école." André

Giordan réagit à la publication de Pisa pour appeler à une réflexion sur l'enseignement des sciences. "La priorité n'est plus d'enseigner les sciences pour elles-mêmes, mais au travers des sciences et des techniques d'introduire chez l'apprenant une disponibilité, une ouverture sur les savoirs, une curiosité d'aller vers ce qui n'est pas évident ou familier. S'approprier des démarches de pensée prend alors une place prépondérante. L'individu doit pouvoir mettre en oeuvre à côté des démarches expérimentales (observation et classification comprises), des démarches systémiques ou pratiquer la modélisation, l'argumentation et la simulation".
Sur le Café,lire l'article d'André Giordan
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/PISA_Giordan.aspx
Surle Café, autre article d'A. Giordan
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/HCE_A_Giordan.aspx
Surle Café, autre article d'A. Giordan
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/24102007EDD.aspx

Pisa : A quoi ça sert ?

Nathalie Mons, maître de conférences en sciences de l'Education à l'Université de Grenoble II, est membre du consortium de PISA 2009. Elle conduit actuellement, dans le cadre d'une recherche européenne Knowpol, associée au laboratoire OSC de Sciences-Po, une étude sur les usages politiques de PISA. Son récent ouvrage « Les Nouvelles politiques éducatives, la France fait-elle les bons choix ? » évalue les politiques éducatives françaises et permet de mieux comprendre certains facteurs explicatifs des résultats des enquêtes PISA. Elle répond à nos questions sur PISA dont les résultats sont rendus publics demain par l'OCDE. Une enquête qui doit forcément faire réagir l'école.

Qu'est-ce que PISA ?

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), développé par l'OCDE depuis 2000, est une enquête internationale sur les acquis des élèves à la fin de la scolarité obligatoire. Elle s'intéresse à trois familles de disciplines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique, qui sont à tour de rôle testées tous les trois ans. L'étude de PISA 2006 porte principalement sur la culture scientifique, même si certains items qui sont en nombre limités sont consacrés à l'évaluation de la compréhension de l'écrit et des mathématiques. PISA présente trois caractéristiques principales. Premièrement, elle vise à mesurer des compétences, sans lien direct avec les programmes scolaires nationaux, et s'oppose ainsi aux enquêtes de l'IEA , centrées sur l'évaluation des connaissances scolaires. Aussi – seconde caractéristique -, son échantillon n'est-il pas fondé sur un niveau scolaire (comme dans le cas des enquêtes de l'IEA) mais sur un âge - 15 ans -, avec un bémol d'importance qui lui a valu des critiques quant à sa validité pour les pays émergents : seuls les élèves scolarisés sont inclus dans l'enquête. Enfin, troisième caractéristique : elle couvre un nombre important de pays, c'est-à-dire tout l'OCDE et certains pays émergents (Brésil, Argentine, Thaïlande…).

L'étude PISA se limite-t-elle à des palmarès ?

Non, c'est une étude beaucoup riche qui est souvent sous-exploitée par les médias. PISA nous renseigne bien évidemment sur les scores nationaux qui sont des indicateurs globaux d'efficacité, encore faut-il être très prudent quant au classement des pays puisque les différences entre des pays dont les scores sont proches peuvent être plus ou moins significatives. Mais les données que l'on peut tirer de PISA vont au-delà de ce premier palmarès. En effet, les élèves selon leurs réponses sont répartis entre 5 niveaux de compétences, depuis le niveau 1 qui est un indicateur d'échec scolaire jusqu'au niveau 5 qui révèle au contraire une très bonne maîtrise du champ testé. Les scores individuels sont ensuite agrégés au niveau national et vont nous renseigner sur le taux d'échec scolaire du pays (pourcentage d'élèves de niveau 1) ou au contraire sur l'importance numérique des élites scolaires à la fin de la scolarité obligatoire (pourcentage d'élèves de niveau 5). Les données PISA permettent également de calculer pour chaque pays l'ampleur des inégalités scolaires globales mais aussi les disparités scolaires d'origine sociale c'est-à-dire l'intensité du lien entre les performances des élèves et les caractéristiques socio-économiques des parents.

Alors quel indicateur faut-il considérer ?

Tous ! Il faut imaginer que chacun de ces indicateurs représente une pièce d'un puzzle, c'est donc seulement en les associant, en les combinant dans l'analyse que l'on a une vision claire de la situation globale du pays. Ne prendre en considération que l'un de ces indicateurs conduit à une vision faussée des performances réelles du système éducatif. Quand on souhaite faire un bilan de l'état de santé du système éducatif, il faut donc analyser l'ensemble de ces dimensions conjointement. En effet, le score national ne nous donne qu'une idée très limitée des performances d'un système éducatif, car on peut atteindre une même moyenne à travers des configurations très différentes. Prenons le cas de deux classes qui présentent une moyenne de 10, cela peut résulter de deux situations. Première configuration possible : la très grande majorité des notes des élèves est concentrée entre 8 et 12 et - seconde configuration -, la même moyenne de 10 est atteinte avec deux groupes d'élèves aux résultats très inégaux, l'un situé autour de 5 et l'autre groupe autour de 15. Bien évidemment, les problèmes posés par ces deux classes sont tout à fait différents, de même que les remèdes qui y seront apportés. Se focaliser sur la moyenne fausse le diagnostic, il faut systématiquement aussi y associer une observation des disparités entre élèves.

Vous nous dites que PISA nous permet également de mesurer les inégalités scolaires d'origine sociale. Quels enseignements peut-on en tirer ?

C'est un indicateur qui permet d'établir la corrélation, c'est-à-dire l'association statistique, entre les performances des élèves et les caractéristiques socio-économiques des parents. Cela nous renseigne donc sur le caractère plus ou moins reproducteur des écoles selon les pays. Or, sur ce point les résultats de PISA sont intéressants. Les cycles précédents ont montré qu'il existait de fortes variations en fonction des pays. Certes, il n'existe pas de pays dans lequel il y aurait à chaque génération une redistribution totale des cartes de la destinée sociale, mais les pays peuvent avoir une école plus ou moins inégalitaire. Ainsi si dans les pays asiatiques et certains pays scandinaves, le lien est faible entre les caractéristiques du milieu familial et les résultats des élèves, au contraire, dans d'autres pays comme l'Allemagne ou la Belgique francophone, l'école est très reproductrice.

Quels ont été les résultats de la France jusqu'à présent à PISA ?

Les résultats de la France à l'enquête de PISA sur la compréhension de l'écrit ont été passables, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni exceptionnels, ni terriblement bas. En culture mathématique les performances moyennes ont été meilleures. De même la proportion d'élites scolaires est moyenne, les élèves en difficulté représentent une partie non négligeable de nos effectifs, les inégalités à la fois scolaires globales et sociales doivent également retenir notre attention. Il y a donc une réelle marge d'amélioration possible dans le système éducatif français, surtout en direction des élèves les plus faibles. Pour remonter le niveau général il faut s'intéresser à ces élèves. C'est d'ailleurs un des enseignements des deux enquêtes précédentes de PISA : les pays qui sont en tête du classement sont ceux qui parviennent à avoir une proportion d'élèves faibles peu élevée. Autrement dit, ce n'est pas en s'intéressant strictement aux élites que l'on remontre le niveau global mais en faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'élèves qui décrochent. J'ai d'ailleurs montré dans une de mes recherches précédentes qu'il existe une forte corrélation entre le pourcentage des élèves en difficultés et la proportion des élèves de niveau 5, autrement dit, moins le système éducatif produit d'élèves en échec scolaire, plus il génère d'élite.

Comment peut-on expliquer les résultats français à PISA ?

Il existe une multiplicité de facteurs qui agissent conjointement pour fabriquer ces résultats globaux. Pour chacun des cycles, selon les disciplines étudiées, une partie de la réponse se trouve certainement dans les contenus des programmes ainsi que les méthodes pédagogiques utilisées. Mais il ne faut pas s'arrêter là dans l'étude. Il existe aussi des facteurs structurels globaux qui jouent au-delà des disciplines. Ma dernière recherche a ainsi mis en évidence que les choix politiques d'organisation scolaire ne sont pas neutres. La décentralisation, l'autonomie scolaire, les modalités pratiques de notre collège unique, le système de la carte scolaire avec dérogations sont à mettre en relation avec les résultats.

Où avons-nous fait des choix qui peuvent être améliorés ?

En termes de décentralisation et d'autonomie tout d'abord. Pour l'instant, le transfert de pouvoirs aux collectivités locales et aux établissements reste encore trop timide, même si les conclusions de mon étude ne plaident aucunement pour une décentralisation ou une autonomie scolaire tous azimuts. Il faut arriver à trouver un équilibre entre des compétences qui demeurent au centre, qui se transforme alors en concepteur et régulateur du système éducatif et des attributions qui peuvent être déléguées aux acteurs locaux. Autre enseignement de cette recherche : l'autonomie scolaire (qui bénéficie aux établissements) est préférable à la décentralisation politique (vers les collectivités locales). De même l'autonomie pédagogique semble plus efficace que l'autonomie budgétaire.

Et notre collège unique, que peut-on lui reprocher ?

Il doit évoluer pour se rapprocher d'un modèle d'école unique plus performant, que j'ai appelé « l'intégration individualisée qui gère les disparités entre élèves non plus à coup de redoublement ou avec des classes de niveau mais en s'appuyant sur de l'enseignement individualisé, enseignement individualisé qui ne se limite à pas à la remédiation comme chez nous. Il faut aller vers cette école unique plus moderne qui correspond au modèle scandinave. De même en matière de carte scolaire, notre système actuel est associé à des inégalités élevées, il doit certainement évoluer vers un libre choix régulé, c'est un système qui permet à la fois une expression des vœux des parents et la prise en compte de considérations d'intérêt général par les autorités locales qui décident au final des inscriptions. A l'opposé, aller vers

un système de libre choix total, c'est-à-dire la rencontre directe entre les parents et les chefs d'établissement sans médiateur serait dommageable car ce modèle est associé comme notre carte scolaire a de fortes inégalités sans efficacité supplémentaire. Il ne faut donc pas se prononcer pour ou contre des concepts de politiques éducatives (la décentralisation, le libre choix de l'établissement, le collège unique…) mais regarder de plus près les modalités concrètes de mise en œuvre de ces concepts.

PIRLS : Des résultats décevants

"Nous avons perdu des places… Aujourd'hui, sur 40 pays, nous sommes dans les six derniers. Même la Bulgarie est devant nous". S'exprimant fin octobre sur RTL, X. Darcos avait annoncé de mauvais résultats pour la France dans l'enquête internationale PIRLS. Effectuée dans 40 pays, tous les 5 ans, l'enquête PIRLS évalue les capacités de lecture des écoliers de CM1. Le ministre n'avait pas tort mais exagérait. La Bulgarie a toujours été bien classée dans cette enquête. Et les résultats français sont plus décevants qu'exécrables. Mais cela doit interroger les enseignants.

Avec 522 points, la France se place au-dessus de la moyenne (500). Elle a perdu 4 points, un écart jugé non significatif par les enquêteurs. Elle a à peu près gardé son rang depuis la précédente enquête de 2001 : elle est 19ème (18ème en 2001) sur 35 pays. Pas de quoi pavoiser puisque ses résultats sont inférieurs à ceux de la Russie, du Canada, des Etats-Unis, de l'Italie, l'Allemagne ou l'Angleterre. En Europe ils sont supérieurs à ceux de l'Espagne, la Pologne ou la Roumanie.

Interrogé par le Café sur ces résultats, Bruno Suchaut (Iredu) estime que "les résultats de l'enquête PIRLS 2006 confirment des résultats peu encourageants sur le plan des acquisitions scolaires des élèves français au niveau de l'école primaire. De 1990 à 2001, le classement de la France s'est dégradé puisque l'enquête " Reading Literacy " plaçait notre pays en 4ème position sur 24 pays en 1990 et en 18ème position sur 35 pays dans l'enquête PIRLS de 2001. Entre 2001 et 2006, les performances moyennes des élèves français n'ont pas diminué en termes de score et le classement de la France reste stable…Mais, aux deux années considérées, il n'y a que deux pays comparables en termes de niveau de développement économique qui présentent des classements plus défavorables que la France (l'Islande et la Norvège) alors que des pays comme la Bulgarie, la Lettonie ou la Lituanie ont des résultats meilleurs.

Cette stagnation des résultats de la France doit aussi s'apprécier en fonction de l'évolution des coûts associés à l'enseignement primaire. A ce titre, et toujours dans une perspective comparative, au cours de ces trente dernières années, les conditions d'enseignement se sont pourtant améliorées avec une sensible augmentation des coûts par élève. L'école primaire n'a donc pas su transformer efficacement les ressources en résultats visibles sur le niveau scolaire des élèves. Les causes de cet échec sont peut-être à rechercher du côté des mécanismes de gestion pédagogique, de pilotage et d'évaluation du système éducatif qui ont eux-mêmes peu évolué au cours des années et qui ne sont sans doute plus adaptés à l'évolution de l'école".

La difficulté est donc dans l'explication de ce piétinement français. Traditionnellement,PIRLS avance 5 grands facteurs qui jouent sur les résultats : l'influence des parents, le poids du rapport à la lecture, l'importance de la maternelle, les conditions d'enseignement, les facteurs sociaux.

Or sur bien des points, la France a des avantages qui devraient la propulser à un meilleur rang. Les ménages français ont plus de livres que la moyenne. Les jeunes français ont plus le goût de la lecture que la moyenne. Ils disposent d'un nombre d'heures de lecture à l'école qui est un des plus élevés de tous les pays de l'enquête. Enfin, ils bénéficient d'un taux d'accès très élevé

en pré-élémentaire. Enfin le nombre d'élèves par classe en France est exactement dans la moyenne.

Mais l'enquête laisse apparaître des facteurs pédagogiques négatifs. Si les enseignants français consacrent énormément d'heures à la lecture, ils utilisent davantage que les autres des textes littéraires longs. Ils disposent de peu d'aide pour cet apprentissage :la moitié d'entre eux ne peuvent faire appel à un spécialiste (41% en moyenne). Ils font nettement moins appel aux tice que d'autres pays : 3% utilisent des logiciels contre 32% en Angleterre, 36% à Hong-Kong.

Mais,davantage que ces critères, c'est le climat scolaire qui semble souffrir en France. D'une part, depuis 2001, l'absentéisme a énormément augmenté : les deux tiers des écoles étaient "sans problème" en 2001, contre 49% en 2006. Enfin on retrouve dans PIRLS un trait déjà mis en évidence dans Pisa. Les jeunes français sont beaucoup moins sûrs d'eux que leurs camarades. Seulement un tiers des élèves (36%) juge qu'ils lisent bien contre 49% ailleurs.

Restent les critères sociaux. Les résultats publiés restent muets sur ce terrain. Nous savons seulement que le système français est plus égalitaire que les autres : 96% des élèves français atteignent le niveau bas (94% en moyenne). Il y a quelques jours, Bruno Suchaut déclarait au Café. "La recherche des causes de ces moindres performances n'est pas aisée, car elle demande à bien séparer ce qui tient au contexte économique et social du pays (et donc des caractéristiques socio-économiques de la population) de ce qui tient au fonctionnement de l'école. La mise à disposition des données de PIRLS 2006 permettront d'examiner plus en détail la part de chacun de ces facteurs. Ce que l'on sait en revanche, c'est que le pilotage de l'école primaire n'est pas efficace actuellement, d'autant plus que des réformes se succèdent sans qu'elle ne puissent véritablement être appliquées. Mais de là à penser que c'est la seule raison des baisses de performances...."

Seul un décryptage précis des résultats permettra de mesurer la part de l'Ecole dans ces résultats. Dans l'immédiat, c'est à tort que le discours sur les fondamentaux sera proféré : l'école française consacre déjà beaucoup de temps à la lecture. L'organisation de l'école, les modèles d'enseignement, la rareté d'une pédagogie de la réussite, la dégradation de l'état social du pays, sont autant de pistes d'explication.
L'étude PIRLS (pdf)
http://pirls.bc.edu/PDF/p06_international_report.pdf
Pirls 2006 dans le Café
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2007/10/31102007Accueil.aspx
Dans le Café : la lecture à l'école Garcia Llorca…
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/laclasse/Pages/2007/85_LesPetitslivres.aspx
Pirls en Angleterre
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7117230.stm
Pirls aux Etats-Unis
http://nces.ed.gov/pubsearch/pubsinfo.asp?pubid=2008017

Education : La France fait-elle le bon choix ?

En ce début d'année scolaire, l'Ecole française semble se trouver dans une situation intéressante. D'un coté on a une équipe politique qui affirme vouloir le changement, voire la rupture. De l'autre, on a des enseignants qui souffrent, les attentes des parents et une sensibilisation du public aux comparaisons internationales en matière d'éducation. Tout cela ouvre des opportunités pour faire évoluer notre modèle éducatif.

Et puis on a des chercheurs, comme Nathalie Mons. Elle publiera cet automne, aux PUF, un livre qui ne passera pas inaperçu. Utilisant les études existantes et ses propres données, elle y interroge les choix en matière d'éducation au regard d'un critère qui nous interpelle tous : l'efficacité scolaire. C'est dire que cet ouvrage tombe à point. Elle a bien voulu répondre au questions du Café pédagogique.

Selon vos observations, la France est-elle capable de changement en matière éducative ?

Oui, la France est capable de changements, d'ailleurs elle change. La recherche présentée dans ce livre montre que, malgré une image d'immobilisme, le système éducatif français s'est réformé pas à pas, depuis vingt ans. Si l'école française renvoie cette image d'incapacité à se réformer, c'est parce que, contrairement aux autres pays de l'OCDE, les réformes y avancent sous couvert, parfois sans régulation nationale précise, faute d'ambition politique affichée. Par exemple, depuis plus de vingt ans, le système éducatif français s'est progressivement décentralisé, sans que le ministère ait eu des velléités de pilotage volontariste de ce processus, ni même une vision exhaustive des stratégies et des projets des acteurs locaux. Le changement se fait à petits pas, parcellairement, sans vision globale. Ce phénomène de changement par incrémentalisme se retrouve d'ailleurs dans de nombreux pays, la France n'est pas une exception.

Entrons dans l'analyse plus détaillée de ces politiques éducatives. Le premier débat public a eu lieu sur la carte scolaire. Les décisions prises s'écartent-elles vraiment des choix précédents ?

Là encore, les décisions politiques se mettent en place progressivement, pour la bonne et simple raison que la carte scolaire est un outil d'administration des ressources financières et humaines du système éducatif qui dépasse largement le problème de la sectorisation, c'est-à-dire la distribution des élèves entre les différents établissements. Tout ceci ne peut pas être balayé du jour au lendemain, sauf à déstabiliser tout l'édifice. Mon étude montre que les pays de l'OCDE qui ont supprimé ou assoupli la carte scolaire l'ont fait dans un cadre démographique favorable. Du fait d'une natalité faible, l'offre scolaire devenait, dans ces pays, excédentaire par rapport au nombre d'enfants à scolariser, ce qui a donc permis d'offrir aux parents la possibilité de choisir entre plusieurs établissements. La France n'est pas dans ce cas-là. La réforme de la carte scolaire est donc chez nous une politique périlleuse.

Peut-on affirmer que le libre choix des parents, s'il devait être effectif, améliore le niveau scolaire des élèves ?

Non, l'étude montre que ni le libre choix dans le réseau public, ni le développement du secteur privé – qui peut participer également à une politique de libre choix de l'école – ne sont associés à une amélioration du niveau général des élèves. Ce résultat met en défaut les théories néo-libérales qui affirment que le libre choix permet une émulation entre les établissements et donc une stimulation des équipes pédagogiques, ce qui au final se traduirait par de meilleurs apprentissages des élèves. Les choses ne sont pas aussi simples, comme l'ont d'ailleurs montré d'autres études. Par contre, malgré les affirmations des défenseurs de la carte scolaire, la sectorisation est associée à des inégalités scolaires d'origine sociale supérieures à celles liées à certaines variantes du libre choix de l'école. Le libre choix ne conduit donc pas systématique à un accroissement des inégalités à l'école. Il n'y a donc pas lieu d'adopter une position manichéenne de défense ou d'opposition systématique sur ce sujet. Il faut concrètement regarder les dispositifs mis en place et être vigilants car certains systèmes apparaissent peu favorables : par exemple, le libre choix sans régulation externe – les parents présentent des vœux, les chefs d'établissements sélectionnent leurs élèves- est associé à des inégalités scolaires et sociales élevées sans efficacité accrue. L'Angleterre qui était allée dans cette voie est d'ailleurs revenue en arrière. Puisque certains pays ont été pionniers en la matière, il faut analyser plus en détail leurs erreurs et revirements afin d'essayer de ne pas tomber dix ans plus tard dans les mêmes écueils.

Concrètement, l'expérience des autres pays peut-elle nous aider à définir les limites que devrait mettre en place l'Etat par rapport au libre choix des parents ?

Les politiques de libre choix de l'école ont été mises en œuvre dans les pays de l'OCDE depuis une vingtaine d'années. Nous avons donc un retour d'expérience sur le sujet. Nous pouvons tout à fait nous servir de ces exemples étrangers et plus particulièrement de l'analyse de leurs évolutions. Après des années 1990 qui ont vu, dans certains pays anglo-saxons et certains anciens pays de l'Est, se multiplier les politiques de libre choix libérales qui tendaient à mettre en place un quasi-marché scolaire, on assiste aujourd'hui à un renforcement de la régulation des inscriptions des élèves dans tous ces pays. Cela signifie que les parents conservent la possibilité d'exprimer des vœux mais que ces demandes doivent être régulées en fonction d'impératifs sociaux, comme la mixité sociale ou ethnique par exemple. Dans ce schéma d'organisation, ce ne sont pas les établissements qui décident de leur recrutement mais les administrations intermédiaires ou les collectivités locales qui peuvent faire la synthèse entre les choix parentaux et des considérations d'ordre général.

L'autre thème porté politiquement ces derniers mois, c'est celui de l'autonomie des établissements. C'est l'idée qu'en libérant les établissements, en leur accordant une grande autonomie on améliore les résultats. D'ailleurs un décret a récemment élargi leurs compétences sur le plan pédagogique et certains établissements vont s'en emparer. Peut-on dire que c'est efficace ?

Tout dépend concrètement du dispositif mis en place. Si l'autonomie pédagogique est associée quand elle suit certaines organisations à de meilleurs résultats des élèves, le transfert de nouvelles responsabilités aux chefs d'établissements dans les domaines budgétaires ne semblent pas directement en lien avec les apprentissages. Si l'autonomie peut être bénéfique

en termes d'efficacité, par contre, cette recherche montre que c'est l'organisation centralisée (programmes nationaux, recrutements centralisés, certification nationale…) qui est associée aux inégalités scolaires et sociales les plus faibles. Il est donc crucial de créer une régulation nationale qui permette à la fois d'offrir plus de flexibilité et d'encadrer l'autonomie des établissements, de façon à ne pas créer un système à plusieurs vitesses.

Finalement qui est alors le mieux placé pour diriger le système ? L'Etat ? Les collectivités locales ?

Là encore, les positions dogmatiques manichéennes ne sont plus de mises. Il ne faut pas être pour ou contre la décentralisation mais plutôt se poser la question suivante : quelles compétences doivent être transférées à quels acteurs, dans quelles conditions ? Je montre dans cet ouvrage que si dans certains cas, la décentralisation politique peut être positive, le rôle de l'Etat central reste cependant crucial, mais ce rôle se renouvelle, il intervient davantage dans la conception, le guidage, l'évaluation du système que dans sa gestion directe. Il doit être l'animateur des politiques développées par les collectivités locales, ce qui n'est pas encore assez le cas en France. Nous n'avons pas su développer une régulation nationale de la décentralisation, contrairement à d'autres pays, dans lesquelles les collectivités locales ont des comptes à rendre au niveau national sur leurs actions menées en matière d'éducation.

Quand on lit votre ouvrage, on voit toute l'importance que vous accordez aux acteurs de terrain? Pour vous l'avenir de l'Ecole se joue d'abord sur le terrain ? Les profs ont-ils la lourde responsabilité d'être les premiers acteurs du changement ?

Oui, les acteurs cruciaux du changement sont sur le terrain, ce sont les enseignants, les chefs d'établissement, l'encadrement intermédiaire... Certes, il faut une impulsion nationale, une vision globale, une politique éducative qui assure une cohérence entre les différentes mesures présentées, mais si les acteurs de terrain ne sont pas convaincus de la pertinence des choix présentés ou si les mesures décidées entrent trop abruptement en opposition avec leur référentiel professionnel, rien ne se fait, voire on assiste à des effets pervers de détournements des politiques. Depuis plusieurs décennies, la sociologie des organisations a mis en évidence cet écart entre la décision politique et sa mise en œuvre, cette illusion de la tout puissance des politiques publiques. Aujourd'hui, il ne faut pas seulement se poser la question du contenu des politiques mais aussi et peut-être surtout la question du « comment ». Il faut davantage s'interroger sur la mise en œuvre des politiques publiques. Sur ce terrain, nous sommes très en retard en France.

La question de la gestion de l'hétérogénéité est aussi centrale dans votre ouvrage. Beaucoup de parents et même d'enseignants pensent que les classes hétérogènes affaiblissent le niveau général. Certains systèmes éducatifs permettent-ils la réussite de tous ? Le font-ils en classant les élèves dans des filières séparées ou au contraire en construisant des groupes hétérogènes ?

Le collège unique souffre d'une image négative en France, les enseignants et parents pensent que les résultats seraient meilleurs dans un système qui présenterait des classes voire des filières scolairement plus homogènes. Or, c'est le contraire. Il y a désormais un quasi-consensus sur le sujet dans la recherche, et mon étude va dans ce sens. Ce sont les systèmes qui, dans l'enseignement obligatoire, mixent le plus possible les élèves de niveaux scolaires et de conditions sociales différents qui sont les plus efficaces. A contrario, aux enquêtes internationales, comme celles de PISA, les résultats les plus faibles sont observés dans les

pays qui ont conservé les filières –la destinée sociale des enfants se décide alors aux alentours de 10-11 ans. Il est d'ailleurs intéressant de voir que aujourd'hui, alors qu'en France nous assistons à une remise en cause progressive du collège unique, des pays comme l'Allemagne ou l'Autriche sont eux en train de penser à la mise en place d'une école unique.

Quels sont les effets sur les systèmes éducatifs des remises en cause de l'école unique ?

Mon étude montre que les dispositifs qui tendent à raccourcir le tronc commun - par exemple en France le module Découverte professionnelle de 6 heures qui exclut du collège les élèves les plus faibles dès la fin de la 4ème -, ce type de dispositifs est contre-productif en termes de performances scolaires. Chaque année de tronc commun perdue est associée à une augmentation du nombre des élèves en difficulté et plus globalement à une baisse du niveau général. Dans l'enseignement obligatoire, plus un système éducatif sélectionne précocement, moins il est efficace, car comme l'avait déjà montré le sociologue américain, Ralph Turner dès les années 1960, le fait de garder tous les élèves dans un même établissement pour suivre un cursus scolaire identique crée une émulation et permet à l'ensemble d'entre eux de progresser davantage. A contrario, les systèmes précocement sélectifs ne sont pas associés à des élites numériquement plus nombreuses. L'école unique n'aboutit donc pas à un sacrifice des élites.

Mais l'école unique ne semble pas avoir tenu l'objectif de démocratisation qu'on lui avait assigné ?

L'école unique ne peut aplanir toutes les différences sociales. Il ne faut pas observer ses résultats dans l'absolu, mais comparativement. Or, il s'agit d'un système plus égalitaire que l'école à filières. Car, de fait, quand on met en place des politiques qui conduisent à une homogénéité des classes et à des processus de sélection précoces, on crée aussi une homogénéité sociale et ethnique. Aux Etats-Unis, ces pratiques font traditionnellement l'objet de débats virulents et la Cour suprême a eu à en juger sur la base de discrimination raciale. De même quand on demande aux enseignants japonais pourquoi il n'y a pas chez eux de filières ou de classes de niveau dans l'enseignement obligatoire, ils évoquent la discrimination sociale. Chez nous il y a une trop grande acceptation sur le sujet, ce qui explique peut-être que le collège unique n'ait pas été doté de tous les moyens pour réussir. Notre école unique ne ressemble pas à l'école scandinave qui accompagne chaque élève individuellement dans sa progression scolaire. Aujourd'hui, il ne faut donc pas se débarrasser du collège unique car cette formule réussit comparativement mieux que l'école à filières mais se demander comment créer les conditions de la réussite de notre école unique. Il n'y pas de raison qu'on y arrive à l'étranger et pas chez nous.

Peut-on pour autant "finlandiser" une école française qui a déjà une longue histoire ?

Le travail de comparaison des systèmes éducatifs ne doit pas avoir pour objectif d'importer et d'imposer de soit disant « bonnes pratiques », il ne s'agit donc pas de copier le modèle finlandais. Les contextes locaux sont différents et du fait de l'importance du jeu des acteurs et des référentiels culturels développés dans chaque pays, la mise en œuvre des politiques éducatives aboutit à des résultats fort différents. Il ne s'agit donc pas d'importer de l'étranger des modèles tout faits. Le comparatisme a pour but d'alimenter une réflexion sur soi-même qui passe par une investigation sur l'autre, il ouvre le champ des possibles pour mieux se

comprendre et permet ainsi de placer plus haut la barre de l'ambition politique. Pourquoi l'école unique réussit-elle en Finlande et pas chez nous ? Pourquoi les enseignants français préfèrent-ils avoir des classes homogènes tandis que les enseignants japonais affirment que leur pédagogie est mieux adaptée aux classes hétérogènes ? Pourquoi la constitution de classes de niveau fait-elle aux Etats-Unis l'objet d'une condamnation de la Cour Suprême alors qu'elle reste le plus souvent taboue chez nous ? Le comparatisme est là pour nous interroger, nous bousculer, remettre en cause nos certitudes, nous donner les moyens d'une plus grande créativité politique, il ne doit pas nous enfermer dans des recettes de politiques publiques toutes faites.

Nathalie Mons

Entretien : François Jarraud

Nathalie Mons a publié, aux PUF, un ouvrage intitulé "Les Nouvelles Politiques Educatives". Elle nous autorise à publier cet extrait de la conclusion de l'ouvrage.

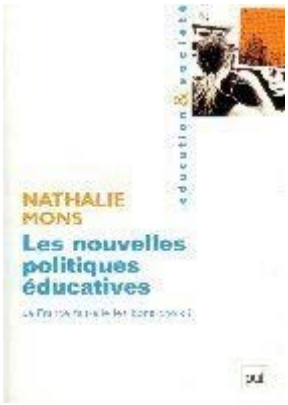

"La France a évité la tentation du changement pour le changement et ne s'en trouve aujourd'hui pas si mal lotie. Les résultats médians du pays aux évaluations internationales en témoignent. La France n'a certes pas choisi les voies optimales tant en termes d'efficacité que d'égalité scolaires. Sa décentralisation timorée, son école unique monolithique, le dogme intangible d'une carte scolaire de fait contournable conduisent à des résultats moyens et à des inégalités sociales bien supérieures à celles que devrait produire cette école républicaine trop longtemps adossée au principe rigide de l'égalité de traitement. Pour autant, ce sont ces mêmes choix de centralisation assouplie, d'école unique indifférenciée et de carte scolaire flexible qui lui ont permis d'éviter les chemins qui ont conduit ailleurs à des efficacités médiocres et à un creusement renforcé des inégalités sociales à l'école.

Au milieu du gué, confrontée à la persistance d'un échec scolaire prégnant qui la singularise désormais par rapport à la majorité des pays de l'OCDE, la France ne peut demeurer dans ce statut quo de façade, dans ce no man's land de la réforme. Face aux deux modèles d'avenir qui se dessinent - l'école de la « différenciation intégrée » ou l'école de la « différenciation désarticulée » -, le pays devra choisir. C'est un choix qui sera collectif.

Car, au final, les politiques mises en œuvre dépendront non seulement des positions du personnel politique et de la haute administration, chargés de donner un cadre formel aux réformes, mais aussi, et peut-être surtout, elles seront conditionnées par les stratégies des cadres intermédiaires de l'Éducation nationale, des équipes pédagogiques et des agents des collectivités territoriales et qui, aux côtés des familles, façonnent les politiques éducatives sur le terrain."

Carte scolaire : A qui profite la déréglementation ?

Promesse présidentielle, la suppression de la carte scolaire est en route au nom de la liberté et de l'égalité. Profite-elle réellement aux habitants des quartiers défavorisés ? Quels effets sa suppression pourrait avoir sur la carte scolaire ?

Un rapport ministériel dénonce les effets de la suppression de la carte scolaire

Supprimer sans réguler c'est ghettoïser. Voilà ce que démontre un rapport officiel, réalisé par les inspecteurs généraux **Jean-Pierre Obin et Christian Peyroux**, mis sous le boisseau depuis octobre dernier,mais dont Le Monde du 17 juin publie des extraits.

Selon ce rapport, les nouvelles dispositions prises par le président Sarkozy au printemps 2007, qui consistent à faciliter les dérogations, ont entraîné une baisse de la mixité sociale, accéléré les phénomènes de ségrégation sociale et renforcé la ghettoïsation ethnique.

Pour les inspecteurs généraux, " dans la plupart des départements visités, la question de la survie de certains collèges est ouvertement posée… C'est aux deux extrémités de la hiérarchie des établissements que la mixité sociale est mise le plus rudement à l'épreuve : dans les établissements les plus convoités, il y a peu d'élèves de condition modeste ; dans les collèges les plus évités, ce sont les catégories favorisées qui ont disparu."

Alors que le ministre a promis la suppression de la carte dès la rentrée 2008, les recommandations des inspecteurs sonnent comme une urgence. Ils relèvent que " l'objectif d'amélioration de la diversité sociale n'a en général pas été l'objet d'une attention prioritaire" et demandent une politique volontariste en ce domaine sous la forme d'un indicateur de suivi de la mixité sociale donnant droit à des aides et de la fermeture des établissements ghetto.

C'est que les pays qui pratiquaient la liberté de choix totale (la Belgique, l'Angleterre) en sont revenus et sont en train d'instaurer des règles. C'est cette gestion régulée que préconisait aussi Nathalie Mons, dans un article écrit pour le Café. "Tout dépend de la façon dont est conduite la réforme de la carte scolaire" écrivait-elle. "La recherche que j'ai menée sur les politiques de libre choix de l'école montre que dans les pays de l'OCDE il existe deux grandes voies de réforme de la sectorisation classique. Dans un premier cas, que j'ai appelé « le libre choix total », les familles choisissent l'école de leurs enfants et les établissements sélectionnent les élèves qu'ils souhaitent recruter. Il n'y a pas de médiateur entre les parents et le chef d'établissement qui - lorsqu'il est à la tête d'un établissement prestigieux - s'avère être le décideur final… La carte scolaire peut également être réformée selon une seconde logique que j'ai qualifiée de « libre choix régulé ». Dans ces pays, si le choix des parents s'impose comme la règle de base de l'organisation, les inscriptions sont cependant régulées en aval par les autorités locales en charge de l'affectation des élèves… Dans le premier cas, le libre choix total conduit à des inégalités sociales renforcées sans que l'efficacité du système en général soit améliorée". C'est apparemment bien vers cela que nous emmènent les choix gouvernementaux.
L'article du MOnde
http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/06/17/la-suppression-de-la-carte-scolaire-renforcera-les-ghettos_1059209_823448.html#ens_id=1059315
Sur le Café, le dossier carte scolaire

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/DossierLacartescolaireendebat.aspx
Sur le Café, le cas belge
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/01/07012008Accueil.aspx
Sur le Café , le cas belge
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/05/19052008Accueil.aspx

Paris : la suppression de la carte scolaire a-t-elle favorisé le brassage social ?

Alors que les opérations d'affectation des futurs lycéens de seconde parisiens sont closes, tout le monde se félicite. Le recteur, **M. Quénet**, estime, dans Le Monde,que c'est "un très grand succès" et "une avancée républicaine". Pour la FCPE de Paris, c'est l'aboutissement de "10 ans de combat" et "un tournant".

C'est qu'à l'occasion de la suppression de la carte scolaire, la FCPE a obtenu la fermeture du "marché aux élèves", l'ancien procédé d'affectation qui voyait les proviseurs des lycées prestigieux sélectionner, dans l'ombre d'un sous-sol du rectorat, les élèves qui pourraient entrer chez eux.

Pour la première fois, les affectations ont été traitées par informatique en fonction des critères de niveau et de proximité et des vœux des familles. 93% des élèves ont pu être affectés, souligne la Fcpe, "sur des critères clairs".

Pour l'association de parents, " La page du marché aux élèves, générateur d'inégalités et de discriminations au sein du système scolaire parisien, et qui stimulait les demandes de dérogations dès l'entrée en 6ème, est définitivement tournée. Cela permettra d'atteindre l'objectif d'une plus grande équité entre les lycées parisiens et d'une amélioration non seulement des résultats des lycéens parisiens mais aussi de leur bien-être".

Dans Le Monde, la sociologue Marie Duru-Bellat estime que "si l'Etat ouvrait des classes dans les écoles les plus attractives et fermait les établissements désertés, ce serait différent… En réalité c'est une mesure destinée à faire plaisir à une frange de consommateurs favorisés." Dans cette académie qui tourne le dos à la banlieue, si 80% des élèves ont eu le lycée de leur premier vœu, cela veut-il dire pour autant que les lycéens défavorisés aient vu leur chances d'accéder en CPGE augmenter ? Réponse dans trois ans.
Article du Monde
http://www.lemonde.fr/politique/article/2008/07/01/pour-le-recteur-de-paris-la-suppression-de-la-carte-scolaire-dans-les-lycees-favorisera-le-brassage-social_1064951_823448.html#ens_id=1059315
Sur le Café, le marché aux élèves
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/03/17032008_FCPE75.aspx

Faut-il payer les profs au mérite ?

A-t-on besoin de profs méritants ? Améliore-t-on l'efficacité de l'enseignement en haussant la paye à travers une reconnaissance de qualification ? Ces récompenses versées aux profs les plus méritants sont-elles susceptibles de faire progresser les écoles ?

Le rapport du National Research Council
C'est un rapport attendu depuis longtemps qui vient d'être publié par le National Research Council américain sur l'évaluation d'un programme de certification des enseignants, le National Board for Professional Teaching Standards (NBPTS). Les questions posées sont stratégiques pour tous les systèmes éducatifs.

Les réponses apportées sont imprécises. Les élèves de ces profs NBPTS ont-ils de meilleurs résultats ? Oui. Partout constatent les chercheurs. Mais dans des proportions pas forcément importantes. "On constate une relation entre la certification et les résultats des élèves, mais elle n'est ni forte ni solide dans tous les contextes" disent-ils. Et il reste à calculer l'impact de l'effet prof par rapport à d'autres facteurs. Par exemple le fait qu'on les trouve plutôt dans les écoles d'enfants favorisés. Et donc d'un meilleur niveau…

Beaucoup d'espoir était mis également dans la capacité de cette reconnaissance pour mobiliser les équipes éducatives. Récompenser une élite de professeurs suffit-il à entraîner les autres et à améliorer l'ensemble de l'école ? Cela dépend conclue l'étude. Parce que ici les profs certifiés NBPTS ont plutôt tendance à se cacher de leurs collègues. Là les autorités éducatives ne les utilisent pas comme elles devraient. Résultat l'effet est faible sans qu'on puisse affirmer la part du programme.

Très à la mode actuellement, le pilotage "au mérite" n'est pas forcément rentable. Et c'est le pays qui y fait le plus appel qui nous l'explique.
L'étude
http://www.nap.edu/nap-cgi/report.cgi?record_id=12224&type=pdfxsum

Payer les profs au mérite : une bonne idée ?

"Je veux que souffle sur lui (l'enseignant) un vent de liberté et d'évaluation. Liberté pédagogique des enseignants…. Mais évaluation des enseignants selon les résultats des élèves". Inscrite dans le programme du candidat Sarkozy, la rémunération au mérite a le vent en poupe à droite. Quelle efficacité lui accorder ? Le Café mensuel 94 interroge deux experts : **Alain Chaptal et Bruno Suchaut.**

Pour Alain Chaptal, "il n'existe à ce jour aucune preuve scientifiquement recevable suggérant que ce type de mesure a un impact réel sur les résultats des élèves". Mais "pour les enseignants", écrit A. Chaptal, "cette accumulation de données statistiques n'apporte, semble-t-il, pas grand-chose de neuf par rapport à leur connaissance antérieure fondée sur leur pratique. Pour tout l'appareil administratif et gestionnaire du système éducatif, par contre, elles donnent l'illusion de pouvoir, enfin, pénétrer le mystère de la classe et de contrôler et standardiser l'activité des enseignants".

De toutes façons, pour Bruno Suchaut (Iredu), le mérite est insaisissable : "pour le métier d'enseignant, la définition même du concept de mérite ne va pas donc de soi et nécessiterait de mobiliser des indicateurs nombreux pour l'appréhender dans son ensemble".
Lire le dossier du Café mensuel 99
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2008/Evaluerlesenseignants.aspx
Vous abonner au Café mensuel
http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx

Le collège unique, pour quoi faire ?

Entretien avec Jean-Paul Delahaye

"Ce qui fait problème au collège, c'est qu'on a trop souvent confondu " unique " et " uniforme ". Premier outil de la démocratisation de l'enseignement, le collège unique semble définitivement condamné. Jean-Paul Delahaye nous rappelle les enjeux d'une école moyenne ouverte à tous et montre des pistes pour sa réussite.

Un élément important de la morosité ambiante à l'intérieur du système éducatif, c'est le sentiment que tout a été essayé pour assurer la démocratisation scolaire et que tout a échoué. Partant de là beaucoup pensent qu'il faut soit revenir aux vieilles recettes, soit désinvestir l'Ecole de sa mission et la confier à d'autres (le patronat, l'armée, Internet même...), soit perdre de vue l'objectif de scolarisation et éjecter précocement les enfants de pauvres de l'Ecole. Dans ce brouillard votre livre apporte un éclairage intéressant. Vous dites qu'il faut revenir au collège unique. Pourquoi ?

JP D.- Je ne dis pas les choses comme cela car, malgré toutes les difficultés rencontrées, le collège a globalement atteint les objectifs qui lui étaient fixés. Les enseignants de collège, les pionniers de 1975 comme les professeurs qui leur ont succédé, ont permis à un nombre sans cesse plus important d'élèves d'acquérir les connaissances et les compétences attendues dans le tronc commun de formation, alors même que les moyens étaient comptés au collège et que le contexte social dégradé rendait de plus en plus difficile l'action pédagogique en direction d'adolescents à l'hétérogénéité croissante.. Tout n'a donc pas échoué et mon livre est d'abord un hommage rendu à tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction qui travaillent quotidiennement dans les collèges. Ce que j'essaye de montrer dans ce qui est d'abord un essai historique sur le collège unique depuis sa fondation en 1975, c'est qu'à côté de ce collège dont notre pays n'a pas à rougir, il apparaît aussi un collège qui ne parvient plus à réduire de façon significative le nombre des élèves en grande difficulté, élèves issus massivement du peuple, ceux que vous appelez à juste titre les enfants de pauvres. Le retour sur trente ans de politiques scolaires concernant le collège montre qu'on ne pourra pas dire que le collège unique a échoué tant que sa construction ne sera pas achevée. Mais on ne pourra pas achever cette construction tant qu'on considérera le collège comme la propédeutique du seul lycée d'enseignement général et non comme un niveau d'enseignement ayant sa personnalité propre au sein de la scolarité obligatoire. D'une certaine manière, il est quasi miraculeux que l'Education nationale et ses enseignants soient parvenus à intégrer dans ce « petit lycée » une proportion aussi importante de collégiens. Mais, pour 15 à 20 % des élèves, le système atteint ses limites.

Pourtant le collège unique semble totalement rejeté aussi bien du ministère (par exemple avec l'apprentissage junior) que de nombreux professeurs, sans parler des parents qui votent avec leurs pieds. Comment expliquer ce rejet ? En quoi ont-ils tort ?

JP D- Depuis trente ans, il y a beaucoup plus de continuité que de rupture dans les politiques ministérielles pour mettre en place des formules permettant de diversifier les parcours afin de rendre le collège plus efficace. Chaque période apporte sa contribution, notamment en matière d'alternance qui n'a jamais cessé de faire partie des possibilités offertes aux élèves des

collèges. Ce travail d'ajustement permanent est une œuvre de longue haleine qui a obtenu des résultats, mais on peut comprendre ce que ressentent les enseignants qui travaillent dans des endroits particulièrement difficiles.

Il me semble qu'il y un point qui est difficilement contestable, en tout cas tant que notre République fonctionnera avec les valeurs qui sont les siennes aujourd'hui : on ne construit pas une société de citoyens libres, égaux et fraternels en séparant les enfants et adolescents dès le milieu de la scolarité obligatoire dans des filières précocement distinctes, étanches et socialement marquées. Si on refuse l'hétérogénéité au collège, on ne peut pas ensuite se plaindre de la montée du communautarisme et du creusement de la fracture sociale. Ce qui fait problème au collège, c'est qu'on a trop souvent confondu « unique » et « uniforme ». Hétérogénéité et uniformité sont incompatibles, et c'est leur télescopage qui n'est plus supporté à juste titre par les enseignants et les parents. Rassembler au même endroit tous les jeunes adolescents dans des classes hétérogènes n'est possible que si l'on met en place de façon réaliste, comme l'avaient d'ailleurs imaginé les fondateurs de 1975, dans le prolongement du projet de Jean Zay et du Plan Langevin-Wallon, un tronc commun et non un collège unique uniforme. L'idée de tronc commun suppose une base et donc une culture commune suffisamment large et solide (c'est l'idée de socle commun) pour construire une société dans laquelle on puisse s'épanouir et vivre ensemble, mais elle inclut aussi l'idée de branches multiples et diversifiées se nourrissant de ce tronc commun et proposant, à partir de celui-ci, des parcours différenciés d'égale dignité à des élèves différents.

Qu'est ce qui a manqué au collège unique pour réussir ?

En fait, en trente ans de politiques scolaires concernant le collège unique, beaucoup d'aménagements, parfois de transformations plus radicales ont été régulièrement proposées pour améliorer de fonctionnement du collège unique. Je rappelle que quatre importantes consultations nationales ont produit des rapports assortis de propositions. On ne peut donc pas dire que le fonctionnement du collège n'a pas été étudié : il y a le rapport de Louis Legrand en 1982, le livre blanc des collèges d'Alain Bouchez en 1994, le rapport de François Dubet et de son équipe en 1999 et celui de Philippe Joutard en 2001, sans oublier bien sûr, même si cela ne concernait pas seulement le collège, le débat national sur l'école conduit en 2003-2004 par Claude Thélot. Tous ces travaux, tant dans leurs analyses que dans leurs propositions, j'en cite de larges extraits dans mon étude, peuvent être encore très utiles aujourd'hui.

Je crois que le diagnostic a été bien posé dès Alain Savary dans sa déclaration sur les collèges le 1er février 1983 : la France, disait-il alors, « n'a pas encore réussi à faire la synthèse de ce que furent les cours complémentaires et le primaire supérieur, d'une part, et le premier cycle des lycées, de l'autre ». Parce que l'on a choisi le « secondaire inférieur », le premier cycle des lycées donc, et non une voie intermédiaire entre l'école primaire et le lycée comme matrice pour le collège unique, les élèves qui ne se destinent pas à l'enseignement général du lycée sont devenus, à des degrés divers, des élèves en difficulté « à orienter ». En prenant cette option, on a ainsi gommé tout ce qui pouvait ressembler à la mise en place d'un tronc commun portant en germe toutes les diversifications à venir pour maintenir, coûte que coûte, l'hégémonie du seul enseignement général de disciplines préparant à des études longues. Les obstacles rencontrés depuis 1975 pour élaborer un socle commun ou encore l'histoire de la disparition de l'enseignement technique dans le tronc commun du collège, car de fait considéré comme inutile pour les futurs bacheliers de l'enseignement général, sont à cet égard exemplaire. Ne retenir dans le tronc commun du collège que les contenus disciplinaires qui préparent à l'enseignement général des lycées, ce n'est pas construire l'école moyenne pour

tous mais c'est faire comprendre à une partie des élèves que le collège qui les accueille n'a pas été pensé pour eux.

Il faut ajouter à cela le fait que, trop longtemps sans horaire stabilisé et gagé sur des moyens pérennes, et sans formation des enseignants à la pratique pédagogique différenciée et en groupes variables, l'aide aux élèves en difficulté (notamment l'aide au travail personnel) n'a pu avoir de réelle efficacité. On ne va pas ou on ne peut pas aller jusqu'au bout de la logique qui préside à l'émergence des solutions – le plus souvent pertinentes - proposées pour les élèves en difficulté. C'est aussi la question du pilotage des réformes qui est ici clairement posée.

Il faudrait revisiter ces éléments fondamentaux pour achever la construction du collège unique : la question des objectifs du collège (le collège unique pour quoi faire ?), et donc celle des enseignements et de la pédagogie. On a donc, pour toutes ces raisons, beaucoup plus une impression d'un collège inachevé que d'un collège en échec.

Peut-on empêcher les collèges, et particulièrement ceux qui ont encore une certaine mixité sociale, de construire des filières internes de bonnes classes ? Finalement l'Ecole n'a t'elle pas toujours séparé les enfants des pauvres de ceux des riches ?

Devant les difficultés réelles et importantes rencontrées dans un collège resté trop uniforme, certains établissements mettent effectivement en place, pour garder une certaine mixité sociale, des modalités de scolarité qui ressemblent à des filières. On peut renvoyer ici notamment aux travaux d'Agnès van Zanten sur la « colonisation » de certains établissements par les classes moyennes. D'une certaine manière, faute de pouvoir mettre en place pour les raisons que j'ai indiquées un véritable tronc commun articulé avec des branches, certains collèges peuvent avoir privilégié les branches, c'est-à-dire quelque chose qui s'apparente effectivement à des filières. Mais il est un peu facile de stigmatiser les équipes qui agissent ainsi, souvent dans un contexte de ghettoïsation qui dépasse d'ailleurs la seule école, car elle n'ont pas véritablement le choix ou alors le « choix » entre des solutions toutes non satisfaisantes tant que l'on aura pas remis de l'égalité (de l'excellence partout) dans l'offre scolaire : garder une forme de mixité sociale dans l'établissement pour tirer celui-ci vers le haut mais au prix d'une moindre hétérogénéité dans certaines classes ou garder une hétérogénéité totale dans les classes, mais en courant le risque de faire fuir les élèves qui le peuvent et donc d'homogénéiser et de ghettoïser tout l'établissement. Les donneurs de leçons sont invités à proposer leurs solutions !

Le collège unique était lié aux Pegc, ce corps de professeurs souvent issus de l'enseignement primaire. Faut-il revenir à un corps similaire ? Quelles solutions peut-on aujourd'hui proposer pour construire un collège qui fasse réussir tous les élèves ?

Vous posez en fait la question de savoir si les enseignants de collège sont aujourd'hui préparés à enseigner au collège et, particulièrement, aux collégiens en difficulté. Il faut ici rappeler que, dès l'origine, en 1975, on a en effet compté sur les enseignants spécialisés de l'ancienne voie 3 et sur les PEGC de l'ancienne voie 2, pour réussir l'amalgame de publics scolaires autrefois séparés. La circulaire de 1979 précise par exemple qu'il est nécessaire de préserver un équilibre entre ces enseignants et les professeurs certifiés pour « parfaire le collège unique ». C'est en 1987 qu'il est décidé et en 1988 qu'il est mis en œuvre une unification du corps enseignant en collège et un alignement sur les compétences de type lycée.

Ce qui pose problème, ce n'est pas tant la disparition des PEGC que l'insuffisante préparation des professeurs à mener à bien par exemple des actions de remédiation en direction d'élèves en grande difficulté. S'il faut un haut niveau d'exigence scientifique pour tous les professeurs, tout le monde peut comprendre que ce n'est pas la même chose d'enseigner les mathématiques en terminale S et dans une classe de sixième qui accueille quelques élèves ayant des difficultés lourdes en lecture et dans les apprentissages de base en mathématiques.
On peut aussi comprendre, qu'au début du collège, un nombre d'enseignants trop important n'est sans doute pas la meilleure manière d'organiser la transition avec l'école primaire.

La question du collège unique est liée à celle des missions des enseignants, des programmes, du pilotage du système éducatif, des méthodes pédagogiques. Peut-on vraiment faire bouger tout cela dans le contexte actuel ? Est-ce possible ?

Comme on peut déjà le voir, l'école sera un thème central des prochaines échéances. Formons le vœu que toutes ces questions soient effectivement débattues, mais le collège unique sera immanquablement au cœur des réflexions.

Quelle pourrait être la première mesure à conseiller au ministre ?

Il ne s'agit pas d'une mesure mais d'une orientation de caractère politique car la question du collège est une question éminemment politique. L'école moyenne est une étape essentielle dans la construction de notre société républicaine. Sa mission est de préparer des parcours d'égale dignité à partir d'une base commune à tous les citoyens, non de figer précocement des destins individuels socialement marqués. Comme alternative à l'uniformité qui conduit de fait à la ségrégation, il y a l'organisation de la diversification pédagogique. Cette tâche est longue et difficile. Alain Savary disait que c'est « une œuvre de plusieurs générations ». Sans cette réflexion politique de fond, les « mesures » prises risquent de ne pas avoir toute l'efficacité escomptée. Comme a pu l'écrire en 1994 Alain Bouchez, « si le collège se fixe pour mission de préparer au lycée, si le baccalauréat est l'unique critère de réussite ou le seul viatique admissible, si la société peut se satisfaire des laissées-pour-compte qui n'atteindront jamais ce niveau et assumer sans état d'âme cette exclusion, il conviendra de ne changer que peu de choses aux pratiques du collège : quelques allégements d'effectifs réclamés, quelques heures d'aide et de soutien, mettre en place des structures précoces d'évitement scolaire ne manqueront pas de donner satisfaction ».

Jean-Paul Delahaye

Entretien : François Jarraud
Texte de 2007
Dernier ouvrage de J.-P. Delahaye :
Le collège unique, pour quoi faire ?, Les élèves en difficulté au cœur de la question, Pars, Retz, 2006, 158 p.
Présentation :
http://www.inrp.fr/vst/Ouvrages/DetailPublication.php?id=324
Sur le collège unique:
Collectif pour le collège unique - Conférence du 4/6/2003
http://www.cafepedagogique.org/divers/collectif/

Orthographe : à qui la faute ?

L'ouvrage de Danièle Manesse et Danièle Cogis, "Orthographe : à qui la faute ?" n'est pas encore publié que déjà la polémique est lancée. C'est que le sujet n'est pas anodin pour un peuple français qui entretient une relation ambiguë avec l'orthographe. L'ouvrage révèle une chute brutale et inquiétante des connaissances orthographiques des collégiens.

Au terme d'une enquête auprès de près de 3 000 élèves, les auteurs montrent que "l'écart entre les résultats des élèves de 1987 et ceux de 2005 est en moyenne de deux niveaux scolaires. Les élèves de cinquième de 2005 font le même nombre de fautes que les élèves de CM2 il y a vingt ans. Les élèves de troisième de 2005, le même nombre d'erreurs que les élèves de cinquième de 1987". En 1987, 50% des élèves avaient moins de 6 fautes. Ils ne sont plus que 22% en 2005. L'écart entre les plus forts et les plus faibles s'est lui aussi creusé. Le nombre de fautes augmente particulièrement pour l'orthographe grammaticale.

Cette étude a donc un grand impact. D'une part elle conforte tous ceux qui répètent que "le niveau baisse". Elle réveille également ceux qui, comme Robien, prônent le retour aux méthodes traditionnelles et jettent la suspicion sur les enseignants.

Le Café se devait d'aller au-delà de l'écume médiatique. Danièle Manesse a bien voulu répondre à nos questions, expliquer son point de vue et ses propositions.

Vous annoncez un déclin des connaissances orthographiques entre les générations 1987 et 2005. Cela est-il vraiment établi pour tous les élèves ou ce déclin ne reflète-il que la baisse de quelques élèves ?

Non, c'est à la vérité une baisse bien répartie, si je peux dire : le livre en atteste par l'étude en quartiles, tranches de 25% de la population, et aussi par un tableau très parlant de la répartition des scores aux deux époques : il y avait en 1987 50% d'élèves qui faisaient moins de six erreurs dans la dictée (qui fait 83 mots), il n'y en a plus que 22%.

Mais peut-on comparer les élèves de 1987 et 2005 ?

Si on prend le point de vue de comparer des niveaux (du CM2 à la troisième), oui : notre étude met face à face les élèves d'un système scolaire structurellement inchangé (le collège unique était déjà en place et rôdé en 1987). Si l'on prend le point de vue de l'âge, la comparaison n'a pas la même valeur : les élèves de 2005 ont six mois de moins en moyenne que ceux de 1987 ; ceci, parce qu'ils redoublent moins, qu'on les oriente moins dans des filières marginales.

Votre étude montre que c'est d'abord l'orthographe grammaticale qui est touchée. Justement le ministre souhaite la disparition de l'ORL et le retour de l'enseignement de la grammaire traditionnelle. Cela vous semble t il nécessaire ?

C'est un point délicat, parce que le contexte prête à la polémique, aux positions bloquées et non à la discussion argumentée et réfléchie. Le rapport sur la grammaire de Bentolila, la circulaire qui lui fait suite sont des réponses opportunistes et, disons-le en cette période électorale, des coups politiques médiocres, pour donner de mauvaises réponses à ce qui me semble de vraies questions.

Et ces questions, nous sommes nombreux, chez les « gens de bonne volonté » , à les avoir posées dès la mise en œuvre des programmes de 2002 pour l'école primaire. Je vais vous donner mon avis, qui n'est pas forcément celui de ma camarade Danièle Cogis, auteur dans le livre d'une très solide étude des erreurs grammaticales dans les dictées de 2005. Et j'y vais carrément et j'essaie de dire comment je vois les choses le plus simplement possible.

D'abord, il ne s'agit pas de revenir à la grammaire « traditionnelle », mais de dégager la grammaire utile pour l'orthographe et l'apprentissage des langues étrangères. Il y a eu dans les années 70 un très riche fonds de propositions didactiques qui ont été ensevelies par la vague de la production sur les types et formes des discours, et c'est dommage. Le discrédit convenu qui pèse sur la grammaire de phrase me semble une des conséquences déplorable de ce mouvement de vagues et d'oubli.

Sur l'ORL, maintenant : observer, comprendre comment la langue fonctionne ne suffit aux élèves pour s'approprier la règle, la connaissance, pour l'intégrer, pour la capitaliser et la mettre en œuvre de manière automatique. Le travail d'observation de la langue est fondamental : il donne du sens à l'apprentissage. Mais on doit avoir fait quelque chose avant et faire quelque chose après : l'orthographe du français est compliquée, elle exige une vigilance constante. Pour ce faire, il faut se référer à un corps de savoirs simples – à l'exception du fichu accord de PP, la langue orale se charge de l'occire -. J'ai pour ma part toujours été très frappée dans les présentations faites par des didacticiens (articles, colloques etc.) de démarches inductives d'enseignement de l'orthographe : à aucun moment, on n'explique comment on a enseigné la règle, comment on l'a fait apprendre, mémoriser, où et comment elle est consignée par les élèves, dans quelle progression ; enfin, comment et quand on évalue (alors que la question est cruciale : l'ORL se pratique plutôt en groupe).

Or il n'y a rien à faire, s'il n'y a pas entraînement, capitalisation, il n'y a pas d'appropriation. La démarche ORL est une part nécessaire du travail, mais elle ne suffit pas à construire des repères durables. Il faut aussi assumer de faire de la mécanique. C'est comme en musique. Oui, il faut des moments de solfège et de gammes, oui il faut des moments d'entraînement, oui, il faut des moments d'enseignement spécifiques de l'orthographe et de la grammaire, c'est mon avis. Sinon, le risque est grand de ne pas pourvoir les élèves, et notamment ceux dont le seul recours est l'école et qui sont les plus exposés à l'échec, des repères dont ils ont absolument besoin.

Faut-il revenir aux horaires et à l'enseignement du français comme ils étaient en 1987 pour retrouver le niveau de 1987 ?

Ce n'est certainement pas seulement une question d'horaires. Certes, le temps consacré au français est essentiel. C'est long d'apprendre quelque chose qui est difficile, multiforme comme en témoigne le chapitre 3, où chacune de nous explique les « chemins » des erreurs et de l'acquisition de quatre domaines de l'orthographe (la grammaire, le lexique, les mots-outils, les signes et accents) . Dans la brève conclusion qui a été discutée entre nous quatre, nous disons : « On ne peut pas tout faire dans le temps des études, déjà lourd pour les élèves » et nous indiquons qu'il y a des choix à faire. Les programmes sont le produit de choix qui sont des choix politiques, et dont le Café s'est fait récemment l'écho.

Quels sont les savoirs pour lesquels la société mandate l'école et qu'elle juge indispensables ? Moi, je suis souvent exaspérée par les finasseries académiques et railleuses qui entourent le

débat récurrent sur le socle commun. Des sociologues, tels François Dubet ou Jean-Pierre Terrail, extérieurs aux groupes de pression de notre petit milieu, me semblent ceux qui posent le plus courageusement ces questions.

Mais il y a d'autres problèmes. La raison qui m'a poussée, quasiment « vingt ans après » à ré-entreprendre cette recherche qui est un sacré chantier, c'est un travail sur l'échec en français des classes « difficiles » de collège (2003). La mauvaise articulation des programmes de l'école avec ceux du collège a une part importante de responsabilité, à mon avis, dans le déclin orthographique des élèves. L'école primaire, en allégeant les tâches de travail sur la langue au profit notamment de la lecture et de la littérature, s'est déchargée sur le collège d'une partie des notions de langue. A juste raison : il y a encore quatre ans pour asseoir les savoirs de base ! Et le collège ne prend pas du tout le relais. Ce n'est pas un scoop : dans les recherches bibliographique qui accompagnent ce travail, j'ai lu tous les rapports de l'Inspection générale (ce sont des remontées du « terrain » !). Ils s'en inquiètent.

Souvent on fait le lien de la chute orthographique avec les nouvelles formes d'écriture (mail, sms). Ce lien est-il établi ? Que faire en ce cas ?

Il est tôt pour affirmer quoi que ce soit à ce sujet.. En tout état de cause, l'école n'y pourrait pas grand-chose ! Mais, restons calmes : tout le monde utilise des systèmes de notations bricolés, ne serait-ce que pour prendre des notes, et change de code selon les situations. Rien n'indique qu'il faut s'en inquiéter : on lira un point sur la situation de David et Gonçalves dans le Français aujourd'hui de mars 2007. Sur les 2767 dictées de 83 mots, nous n'avons rencontré que deux notations type SMS !

Vous imputez le déclin a un affaiblissement de la norme dans la société. Liez vous l'intérêt que porte l'opinion publique à l'orthographe à une nostalgie conservatrice (une aspiration à l'ordre) ? Cet intérêt, qui semble réel, ne contredit -il pas un éventuel déclin de la norme ?

La norme, ce n'est pas seulement l'aspiration à l'ordre, c'est des valeurs collectives partagées. L'intérêt que la société porte à l'orthographe est un fait, et doit être reconnu comme tel. On ne juge pas les faits, on cherche à les comprendre. J'essaie d'analyser cela dans le premier chapitre. L'orthographe est populaire, parce qu'elle est le premier des savoirs populaires, elle est une sorte de métaphore de la langue écrite qui est une conquête du peuple récente, enfin dans sa généralisation, à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle. Elle était au centre du premier examen de promotion populaire, le certif.

La langue, y compris dans sa modalité écrite, est partie en profondeur de l'identité de chacun, elle fait partie de l'héritage minimum. Là où ça se complique, c'est que l'orthographe du français est pour une part arbitraire, irrationnelle, et on la trouve aussi insupportable : il y a deux forces contraires dans la relation que chacun entretient avec l'orthographe. Bernadette Wynants, une sociologue encore, montre très bien l'ambivalence de la relation à l'orthographe. Et cette ambivalence, elle habite aussi les enseignants, elle les tourmente, et elle les met en situation d'insécurité sur leurs missions.

Pour certains l'apprentissage de l'orthographe est une perte de temps. Qu'en pensez vous ?

C’est complètement aristocratique de dire cela, parce que ceux qui n’ont pas eu assez d’enseignement orthographique en souffrent, et le font savoir : je pense aux élèves de ZEP, à ceux des LP, qui souvent, ont renoncé…

L’orthographe, « bien enseignée », c’est intéressant ; c’est un entraînement à l’activité métalinguistique, requise dans toutes les disciplines à l’école, c’est une source de découverte sur la langue et le sens.

Tant que l’orthographe est requise dans la vie sociale, tant qu’il n’y a pas de mouvement consensuel dans la société pour en simplifier ce qui peut être simplifié et gagner du temps d’apprentissage, il faut oser l’enseigner, et l’enseigner bien, y compris dans ses aspects qui exigent répétitions et mémorisation, mieux que ce n’est fait à mon avis. On attire l’attention dans notre conclusion sur le temps ridicule dans la formation des professeurs des écoles et des collèges alloué à l’étude de la langue. Il ne suffit pas de savoir l’orthographe pour savoir l’enseigner. Et moins on a réfléchi sur la manière d’enseigner, et plus on enseigne dogmatiquement, c’est connu.

En tout état de cause, ce serait bien si ce travail pouvait réactiver le débat sur les modifications orthographiques qui peuvent être faites. Dans le sens qu’indique Chervel dans la postface, dont je partage le point de vue : pas sur des détails, mais sur deux ou trois grands points qui eux feraient gagner du temps : doubles consonnes, lettres grecques, pluriel en x….

Danièle Manesse

Danièle Manesse, Danièle Cogis, Michèle Dargans, Christine Tallet, Orthographe : à qui la faute ?, préface d'André Chervel, Paris, ESF éditeur, 2007, 250 pages.

L'apprentissage est-elle une réponse adaptée aux jeunes non qualifiés ?

"Derrière une idée simple, l'apprentissage se compose en fait d'espaces divers… dont le plus dynamique actuellement n'est peut-être pas le mieux à même de répondre au principal enjeu des politiques de l'emploi : réduire le chômage des jeunes". Dans une étude qui compare rémunération et chômage après ou sans apprentissage, le Céreq met en évidence l'éclatement de l'apprentissage ne trois branches nettement différentes en terme de débouchés.

Un premier apprentissage correspond à des métiers anciens, comme la coiffure, le commerce alimentaire ou l'hôtellerie – restauration. "Centré sur les CAP, cet ensemble se situe à contre-courant de l'évolution générale de l'apprentissage. Ainsi, entre 1995 et 2003, les effectifs d'apprentis ont globalement augmenté mais ils ont diminué de 13 % dans les métiers de l'alimentation et de la cuisine, de 16 % dans l'hôtellerie-restauration. Ces métiers sont pour certains saturés, tel coiffeur ou employé de pharmacie. D'autres sont devenus peu attractifs pour les jeunes qui s'orientent aujourd'hui vers l'apprentissage". Résultat : pour les jeunes peu qualifiés l'apprentissage n'est pas, pour le Céreq, une réponse efficace.

Mais alors comment expliquer son succès ? C'est qu'il existe deux autres formes d'apprentissage qui fonctionnent mieux. Une seconde forme "relève de la stratégie.. de branches professionnelles – le bâtiment et la mécanique automobile constituent les deux grands exemples – dont l'objectif est la production collective de qualifications négociables sur un « marché professionnel » où puisent des entreprises de différentes tailles… Quand la conjoncture d'un secteur d'activité est favorable, les effectifs d'apprentis progressent… Lorsque le secteur recrute peu, un glissement de l'apprentissage s'opère du niveau CAP et BEP vers le niveau baccalauréat, comme ce fut le cas pour l'électricité et la mécanique automobile entre 1995 et 2003".

Le troisième ensemble est le territoire du « nouvel apprentissage ». Il est investi massivement par l'enseignement supérieur : les écoles de commerce, universités. Il prépare à des professions qui auparavant étaient alimentées soit par des diplômés ayant suivi un enseignement général ou technologique par la voie scolaire, soit par la promotion interne ou la formation continue des salariés : cadres et techniciens commerciaux, cadres de gestion, métiers de la banque et de l'assurance, ingénieurs de production… C'est cet ensemble qui a connu l'expansion la plus nette". Mais il n'est pas accessible aux jeunes des banlieues.
http://www.cereq.fr/pdf/b223.pdf

Bac : Il y a-t-il trop de diplômés ?

"A-t-on raison de persister à vouloir mener 80 % d'une classe d'âge au bac ? Oui, si l'objectif est de donner à tous un niveau commun de formation. Encore faut-il le définir. A-t-on besoin de davantage de diplômés ?

Les comparaisons internationales montrent que les facteurs affectant le plus la cohésion sociale ne relèvent pas tant du niveau d'instruction moyen de la population que de l'égalité de niveau entre chacun : plus les écarts se creusent, plus les effets sont négatifs et se ressentent, par exemple, en termes de violence. Or, plus on élève le niveau, plus il est difficile de l'atteindre, et plus on prend le risque que subsiste un noyau d'exclus. C'est le reproche à faire aux 80 % : quid des 20 % restants ?" Dans L'Humanité Marie Duru-Bellat jette un regard critique sur la course au bac et aux diplômes. " Encore une fois, cela profite à ceux qui sont déjà en tête. En outre, je m'interroge : ces jeunes, qui sont en maîtrise, y prennent-ils du plaisir ? Beaucoup disent qu'ils n'ont pas le choix, parce qu'on leur a dit que pour trouver un emploi il fallait un bac + 4".

Faut-il élever le nombre de reçus au bac ? Marie Duru-Bellat, dans son livre sur "L'inflation scolaire" juge que non. La question fait débat. Ainsi pour A. Schleicher, patron de l'éducation à l'OCDE, " les économies les plus compétitives seront celles qui produiront le plus d'information et de connaissances… On pourrait penser qu'avec un tel développement de l'éducation il y aurait une baisse de la valeur des diplômes. A l'évidence c'est le contraire. A l'exception de l'Espagne, les revenus et les autres variables qui nous informent sur la valeur sur le marché du travail de l'éducation ont augmenté plus vite que l'offre depuis 1998. La demande de personnel qualifié augmente plus vite que la fourniture par nos universités". Retrouvez dans le Café les éléments du débat.
Dossier spécial sur l'inflation scolaire
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/11032007Article_InflationSco.aspx

Evaluation : Peut-on évaluer autrement?

Comment lutter contre l'échec et l'humiliation scolaires ? André Antibi propose un système d'évaluation qui bénéficie du soutien de nombreuses organisations professionnelles et touche maintenant plus d'un millier d'enseignants.

A. Antibi est parti d'un constat : la répartition des notes dans le système éducatif français est très différente de celle des autres systèmes éducatifs. Elle suit exactement la même courbe de Gauss quels que soient les élèves, éliminant toujours une partie importante de ceux-ci. "En raison de conceptions ancrées sur le classement des individus, les pratiques d'évaluation apparaissent souvent comme un couperet destiné à sélectionner. Elles sont assujetties généralement à la règle des trois tiers : un tiers de « mauvais », un tiers de « moyens » et un tiers de « bons », y compris quand les objectifs ont été globalement atteints par la grande majorité des élèves. Ce phénomène, relaté sous le nom de « constante macabre » se manifeste à des degrés divers aux différents étages du système éducatif". Ce système de notation "pourrit l'Ecole", démobilise une partie importante des élèves, crée de la rancune et de l'agressivité et finalement génère un taux constant d'échec scolaire.

Pour André Antibi, "une telle situation n'est pas fatale. Inverser la tendance est possible, rapidement, au bénéfice de toutes les parties prenantes. Cela suppose une prise de conscience de ce dysfonctionnement, et la volonté clairement affichée de l'éradiquer. Des solutions simples et efficaces existent, déjà expérimentées… En particulier, le contenu d'une épreuve d'examen ainsi que sa longueur doivent correspondre à un contrat clairement annoncé par l'enseignant, sans piège. Dans ces conditions, l'échec éventuel d'un élève ne serait plus ressenti comme une injustice".

Ce que recommande le MCLCM c'est "l'évaluation par contrat de confiance" (EPCC), une méthode où l'élève est informé du contenu de l'exercice et s'y prépare.

Le Mouvement bénéficie du soutien actif des associations de parents d'élèves, des syndicats enseignants et de nombreuses associations professionnelles et d'une reconnaissance formelle du ministre de l'éducation nationale. En une année il a doublé le nombre d'enseignants expérimentateurs, passant le cap du millier d'enseignants.

Plusieurs enseignants témoignaient des effets de la méthode Antibi. Ils ont vu les résultats de la plupart des élèves monter et la confiance en eux revenir. Ce qui les amène à travailler davantage. Ce que confirment deux lycéens de seconde, élèves de Corinne Croc au lycée de Pont-Audemer. "On est mieux préparé au contrôle. Ca encourage à travailler. Du coup on a de meilleures notes et ça aussi c'est encourageant. Autant travailler pour avoir une bonne note".

Ce succès est-il généralisable ? Pour le recteur Joutard, si la démarche est bonne, si "l'évaluation traditionnelle pourrit le système scolaire", l'EPCC doit faire son chemin chez les enseignants de terrain, au prix d'une adaptation pour les disciplines non-scientifiques.

Un appui ministériel plus actif y aiderait. En 2005, la Desco avait promis d'adresser un courrier aux recteurs et aux inspecteurs d'académie pour faire connaître son soutien à cette initiative. La lettre n'est toujours pas partie.
http://mclcm.free.fr/

Le redoublement est-il utile ?

"Se prononcer pour la suppression du redoublement au motif selon lequel il est « inefficace » – à cet égard le constat des pédagogues et chercheurs en éducation est sans appel – revient à dire que la danse du serpent des indiens Hopi (une des cérémonies amérindiennes les plus spectaculaires) pour faire venir la pluie ne sert à rien. Or, par un tel jugement, on manifeste simplement son ignorance et son incompréhension des rituels amérindiens et plus largement de la place du symbolique dans les sociétés traditionnelles… Il s'agit de rechercher la ou les fonctions latentes du rituel". La comparaison de Hugues Draelants, Girsef, peut choquer. Elle éclaire pourtant un nouveau pan de la recherche sur le redoublement.

L'auteur ne cherche pas à démontrer l'efficacité pédagogique du redoublement. Son inefficacité est démontrée par de nombreux travaux. Ainsi, dans une publication de l'Iredu, Thierry Troncin jugeait le redoublement "une solution injuste, inefficace sur le plan pédagogique et coûteuse". Il montrait que les redoublants de CP "resteront plus faibles que leurs pairs" tout au long de leur scolarité : seulement 1 sur 10 obtiendra un bac technologique ou général.

D'ailleurs la plupart des pays européens l'ignorent. Mais chez ceux qui le pratiquent (la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne), parents et enseignants lui restent fortement attachés. La récente tentative belge de le faire disparaître au primaire l'atteste.

Pourquoi ces résistances ? H. Draelants étudie les réactions des enseignants belges. Et pour lui, s'il se maintient contre vents et marées, c'est tout simplement parce qu'il a son utilité. " Le redoublement fait l'objet d'un attachement social important et est une pratique difficile à abolir. D'une part, car nombre d'acteurs scolaires continuent à croire dans l'efficacité de la fonction manifeste, on l'a vu. D'autre part, peut-être plus fondamentalement, car le redoublement servait et sert toujours en Communauté française (là où il n'est pas interdit) à assumer une série de fonctions latentes".

Il en distingue quatre : "une fonction de gestion de l'hétérogénéité et de tri des élèves au sein des établissements ; une fonction de positionnement stratégique et symbolique par rapport à des établissements environnants ; une fonction de régulation de l'ordre scolaire au sein de la classe ; une fonction de maintien de l'autonomie professionnelle des enseignants".

"En l'absence du redoublement, les enseignants se plaignent en effet du défaut de motivation induit auprès des élèves, il devient (encore plus) difficile de les faire travailler. Ce type de réaction… traduit ainsi le problème d'une relation de longue complicité entre le principe de la menace et le système scolaire qui a été observée en Belgique francophone. La remise en cause du redoublement, bouleverse donc les rôles jusque là établis et soutenus par ce dispositif et redistribue les cartes du pouvoir. Les enseignants ressentent en effet des problèmes d'autorité…, ce qui apparaît fortement déstabilisant".

Cette déstabilisation rejoint d'autres exigences nouvelles qui touchent le métier d'enseignant. H. Draelants rejoint ici les travaux de Maroy qui analysent la résistance aux réformes comme une réaction à une forme de dépossession professionnelle. "L'interdiction du redoublement au sein du premier cycle participe de fait avec d'autres mesures – instauration d'un droit de recours face aux décisions du conseil de classe ; complication de la procédure d'exclusion ; règles très précises aux refus d'inscription – à priver les établissements et les enseignants de leurs instruments de régulation ordinaire. Face à cette abolition des anciens repères, certains

enseignants résistent afin de conserver la maîtrise de leur profession. Ainsi, l'attachement manifesté par les enseignants vis-à-vis du redoublement peut aussi se comprendre comme l'expression d'un groupe professionnel qui revendique le maintien de son autonomie et une certaine vision de ce que l'Ecole doit être. Le redoublement apparaît en effet comme un des instruments de la sélection méritocratique qui, elle même, symbolise un certain pouvoir enseignant et modèle de fonctionnement du système scolaire aujourd'hui en crise".La défense du redoublement par les enseignants est donc liée à la défense de l' « autonomie relative » de l'Ecole par rapport au politique et par rapport aux chercheurs et experts qui inspirent celle-ci, voire par rapport aux parents ou au « marché »".

Ce mouvement de réaction n'est pas sans rapport avec d'autres formes de résistance aux évolutions sociales voire technologiques. Il illustre la crise globale de certaines sociétés européennes. Seuls les citoyens peuvent changer l'Ecole.
Etude de H. Draelants
http://www.girsef.ucl.ac.be/Cahiers_CREF/052cahier.pdf

Intervenir dans l'établissement scolaire

Quelle place pour les parents à l'Ecole ? Comment repérer les bons interlocuteurs ? De quels moyens d'action dispose-t-on dans l'Ecole ? Que veut dire être délégué des parents d'élèves ? Quels sont les droits de mon enfant ?

Que pensent les parents de l'Ecole ?

Que pensent les parents de l'Ecole ? Les sondages ne sont pas unanimes. Cartables trop lourds, allocation de rentrée, frais de scolarité…

L'observatoire des parents d'élèves publié annuellement par **la Peep** apporte souvent des informations intéressantes sur les souhaits des parents. Cette année il est plutôt le miroir des peurs. En effet, globalement les parents sont satisfaits de leur école. Mais ils partagent aussi les peurs les plus médiatisées.

Des exemples ? 89% des parents ont mis leur enfant dans l'école la plus proche et 78% n'envisagent pas d'en changer. Mais 72% sont favorables au libre choix de l'école. En ce qui concerne les risques, au niveau de l'établissement, les parents craignent surtout l'absence des enseignants (ce que la Peep traduit en "absentéisme" !). Mais au niveau global, la préoccupation des parents serait la pédophilie….

Plus inquiétant, d'après ce sondage Peep (auprès de 800 parents), 40% des parents demanderaient une orientation professionnelle avant la 3ème et 40% en fin de 3ème. Un voeu d'autant plus surprenant que dans les classes on assiste au contraire à des stratégies qui visent à repousser le plus tardivement possible l'orientation ("je le mets en filière général pour qu'il choisisse plus tard") et que les effets négatifs de l'orientation précoce ont été démontrés.

Une étude européenne nous permet d'en savoir davantage. 78% des Français sont satisfaits de leur école locale. C'est beaucoup et surtout c'est plus que nos voisins européens qui n'apprécient leur école qu'à 71%. C'est ce que révèlent les statistiques européennes de l'étude **European Social Reality**.

Nos compatriotes se distinguent également par d'autres traits. Ils ont une vision plus positive de l'immigration. Ils sont aussi plus satisfaits de leur système de santé. Ils accordent une importance bine plus grande au travail : 92% disent que c'est important dans leur vie (84% des européens), 54% inscrivent "travailler dur" en tête de leurs valeurs (contre 45%). Malgré tout 76% pensent que la vie sera plus difficile pour leurs enfants que pour eux. Pas si optimistes que cela les Français…
Le sondage Peep
http://www.peep.asso.fr/art-92-derniere-enqueteoctobre-2007.html
European Social Reality (en pdf)
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_273_fiche_fr.pdf

Quelle place pour les parents à l'Ecole ?

C'est une particularité française : depuis Jules Ferry, l'Ecole s'est construite comme une institution à l'abri du regard et de l'univers des parents. Comment maintenant combler le fossé ?

Un rapport officiel reconnaît le fossé entre l'école et les parents

"Les parents et l'école ont la commune mission de transmettre une éducation et un héritage culturel aux jeunes générations. C'est la donnée initiale incontournable. Le code de l'éducation situe les parents comme membres à part entière de la communauté éducative. A partir de là, diverses difficultés peuvent apparaître… L'idée fondamentale, c'est que l'école est d'autant plus elle-même, c'est-à-dire formatrice et efficace, réellement éducatrice, qu'elle parvient mieux à se situer à la bonne distance de la famille, ni trop loin ni trop proche. La tension école/famille, souvent perceptible, est donc assez normale. Elle est dynamique et féconde si elle reste contenue dans de justes limites. Le réglage est cependant toujours délicat". En plein débat sur la carte scolaire et l'autorité à l'école, le rapport de l'Inspection générale (sous la direction d'Alain Warzee et Gérard Lesage) propose un état des lieux sur les relations entre parents et équipes éducatives et propose quelques recommandations.

Une Ecole opaque pour les parents. C'est qu'en France particulièrement, comme le rappellent les auteurs, l'Ecole s'est constituée contre les parents. C'est particulièrement vrai de l'école républicaine qui prétendait arracher l'enfant aux influences cléricales ou régionales pour en faire un bon républicain. Récemment ce modèle est attaqué : " l'école ne devient vraiment pour les parents l'école où ils ont toute leur place, « leur école », que s'ils ressentent qu'elle entretient les mêmes liens qu'eux avec leurs enfants. Les parents attendent aussi de l'école qu'elle prenne en compte leur stratégie pour garantir l'avenir de leur enfant".

Le grand mérite de cette étude c'est de reposer sur un nombre important d'observations qui permet aux inspecteurs d'aller au-delà des textes officiels pour d'une part dresser un état des ieux réaliste, d'autre part faire remonter de nombreuses pratiques innovantes.

Si la situation des relations entre parents et école est jugée globalement bonne, les inspecteurs la jugent également imparfaite. Ils dénoncent "l'opacité du système éducatif" et reconnaissent que " la relation entre les parents et les enseignants est trop souvent faussée par des présupposés, des représentations mentales qui peuvent générer de l'agressivité, de la condescendance ou des comportements d'évitement". Les rencontres entre parents et enseignants sont souvent frustrantes car le temps de dialogue est trop court, les locaux d'accueil sont souvent inadaptés, les horaires des réunions (comme les conseils de classe) inadéquats. L'information des familles est " insuffisante et mal conçue". Voilà pour la situation moyenne.

Enseignants et parents laissés à eux-mêmes. Mais la partie la plus passionnante du rapport est celle qui fait état du "foisonnement de pratiques très diverses" qui tendent à restaurer le dialogue entre parents et enseignants. Ainsi trouve-t-on dans certains établissements des "papothèques" c'est-à-dire des lieux de discussion où les parents peuvent être écoutés voire discuter entre eux. Dans tel collège, les enfants de 6ème sont suivis par une fiche

hebdomadaire. Ailleurs, les parents bénéficient d'une plaquette de présentation de l'établissement et de son fonctionnement qui peut être traduite en plusieurs langues, ou encore d'un vade mecum rédigé par les enseignants qui les aident pour le suivi des devoirs et de la scolarité. Les bulletins sont ici remis en mains propres aux parents. Là ce sont les parents qui assistent aux heures de vie de classe, ou au carrefour des métiers ou encore au conseil de classe d'orientation.

On aura compris que sans le dire l'Inspection révèle un tabou qui est aussi un secret de Polichinelle. Fait peut-être unique en Europe, l'institution laisse les enseignants et les équipes éducatives sans aucune aide face aux questions des parents. Chefs d'établissement et profs principaux se fabriquent leurs propres outils et prennent sur leur temps. Nulle part la fonction de professeur principal est aussi peu reconnue et accompagnée. Quant aux parents ils sont souvent réduits à utiliser des brochures et des conseils payants. Comment dans ce cas lutter contre les inégalités sociales à l'Ecole quand celles-ci sont déjà inscrites dans l'inégalité dans la connaissance du système et dans les exigences qu'on lui adresse ?

Des recommandations de bon sens. L'Inspection souhaite "conforter le rôle des associations de parents d'élèves dans les écoles… Il convient tout d'abord de demander aux corps d'inspection de s'assurer que les dispositions prévues dans les textes sont effectivement appliquées, notamment en ce qui concerne les droits de publicité, de diffusion d'information et de réunion des parents d'élèves".

L'inspection demande que soit mise en œuvre "une politique d'accueil et d'information des parents… on pourra s'inspirer des dispositifs (lieux de parole, « salle des parents », espaces de rencontre, etc. mis en place dans les établissements situés dans des environnements socioéconomiques difficiles". Notamment, " le directeur d'école ou le chef d'établissement devra s'assurer que tous les parents peuvent disposer sous une forme facilement compréhensible des éléments essentiels leur permettant d'accompagner la scolarité de leurs enfants… La remise des bulletins trimestriels en mains propres est fréquemment l'occasion, et surtout au collège, de ces rencontres entre parents et professeurs ; très fréquente dans certaines académies, peu pratiquée ailleurs, cette disposition devrait être généralisée".

Plus globalement, l'Inspection rejoint le Haut Conseil de l'Education en demandant une formation des enseignants à la relation avec les parents. " La formation, initiale et continue, doit permettre aux enseignants, mais aussi aux personnels d'éducation et de direction, d'être préparés, familiarisés avec les relations avec les familles. Plus que d'une formation théorique, il s'agit de donner aux jeunes professeurs et plus généralement aux personnels de l'éducation nationale, les instruments concrets leur permettant, dans le cadre de leur pratique professionnelle, de nouer dans les meilleures conditions le dialogue avec les parents". C'est à dire, enfin, doter les enseignants "des outils de communication et du bagage de connaissances" leur permettant un échange constructif avec les parents. Et pour cela "assurer une formation spécifique des professeurs principaux. Compte tenu de la place particulière qu'ils sont appelés à tenir dans la relation avec les familles, de leur rôle de médiation, d'accompagnement et de conseil, un effort prioritaire de formation à cette relation doit être organisé à leur intention".

L'inspection souhaite aussi que soit exprimée clairement l'attente de l'Ecole envers les parents, particulièrement pour le suivi du travail scolaire et que soient revues certaines pratiques d'orientation. " il semble important que les conseils aient pu être préparés, avec les parents et les élèves délégués, par les professeurs principaux, par exemple dans le cadre des heures de

vie de classe. De très intéressantes expérimentations ont été faites en ce sens. Peut-être faut-il s'organiser aussi pour donner plus de temps aux conseils « d'orientation » que sont les conseils de classe du second trimestre des classes de troisième et de seconde, et y donner un rôle plus important aux parents d'élèves. On pourrait par exemple, y inviter, au moment où leur cas est examiné, les élèves qui le souhaitent, accompagnés de leurs parents". Ils souhaitent aussi que les délais d'appel des familles soient suffisants.

Dix points précis. De ces réflexions sortent 10 préconisations concrètes : remettre en mains propres les bulletins, avoir des horaires précis de rencontres, réserver une salle à l'usage des parents, développer l'alerte des familles dans les cas de procédure disciplinaire, créer des écoles des parents pour les aider à saisir le fonctionnement de l'école, former les profs principaux, étendre à toutes les 6èmes zep le fonctionnement des ateliers "coup de pouce", améliorer l'information sur l'orientation, permettre aux élèves et aux parents de participer davantage aux conseils de classe de 3ème et 2de. Un programme que le prochain ministre de l'éducation fera bien d'écouter tant il y a urgence à agir, tant la pression des parents est forte sur l'Ecole et tant, enfin, les TIC subvertissent la frontière instituée par la tradition entre profs et parents.
Le rapport (en pdf)
http://media.education.gouv.fr/file/47/0/3470.pdf

Un nouveau décret élargit les droits des parents d'élèves
"Les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans les premiers jours suivant la rentrée scolaire. Le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré organisent au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants. Dans les collèges et les lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre". Le J.O. du 29 juillet publie le décret relatif aux droits des parents d'élèves annoncé dans L'Expresso du 6 juillet.

Le texte encadre également les droits des associations d'élèves en ce qui concerne leur communication, qui reste soumise au chef d'établissement, et le calendrier des conseils de classe. " Les heures de réunion des conseils d'école, des conseils d'administration, des conseils de classe et des conseils de discipline sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves. Dans le second degré, le calendrier de ces réunions doit tenir compte des horaires des classes et, selon les périodes, des spécificités de l'établissement, du calendrier des activités scolaires, du calendrier de l'orientation et des examens. Le chef d'établissement, lorsqu'il doit procéder à des adaptations en fonction de ces contraintes, organise une concertation préalable avec les représentants des parents d'élèves après consultation des représentants des enseignants et des élèves". Le J.O. du 29 juillet publie le décret relatif aux droits des parents d'élèves.

La circulaire d'application
La circulaire d'application du décret du 28 juillet sur les droits des parents dans l'Ecole précise comment appliquer les droits reconnus aux parents et à leurs associations. Les droits d'information et d'expression s'exercent sous contrôle du chef d'établissement. Le texte fixe également les rencontres avec les enseignants, la tenue des conseils de classe, la communication des textes officiels. Peu de choses nouvelles depuis le décret si ce n'est une invitation à utiliser les TICE (sms, internet) pour échanger avec les parents.
Le décret
http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601820D

Le B.O. en pdf
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2006/31/31_v1.pdf

Repérer les interlocuteurs

Pour trouver les bons interlocuteurs, il convient de connaître le fonctionnement du système…

Au primaire : quel est le rôle du directeur, du conseil d'école, du conseil des maîtres ? Comment doit se dérouler l'accueil de l'enfant ? L'assiduité scolaire est-elle exigée ?
http://www.education.gouv.fr/cid222/les-ecoles-maternelles-et-elementaires.html
Le Kisaitou du Snuipp
http://www.snuipp.fr/Kisaitou/KISAITOUTDM.html

Au secondaire : quels sont les rôles du proviseur, du principal, du documentaliste, du professeur principal ?
http://www.education.gouv.fr/cid224/les-colleges-et-les-lycees.html

Cantine, restauration, transports, sécurité : Des réponses officielles aux principales questions : quelle doit être la durée des repas à la cantine, la qualité nutritionnelle des aliments, les normes de sécurité dans les transports etc.
A l'école
http://www.education.gouv.fr/pid284/vie-a-l-ecole.html
Au collège
http://www.education.gouv.fr/pid218/vie-au-college.html
Au lycée
http://www.education.gouv.fr/pid209/vie-au-lycee.html

Vous avez un doute ? Consultez le Guide juridique du chef d'établissement.
" Ce guide présente sous forme de fiches pratiques thématiques les principales questions juridiques auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions. Ces fiches font état des textes et principes qui gouvernent le service public de l'Éducation nationale. Le guide rappelle les solutions apportées par la réglementation et la jurisprudence". Il apporte notamment des réponses claires aux questions relatives à l'inscription des élèves, l'orientation, les droits et obligations des élèves, la discipline, les sorties et voyages scolaires, etc.
http://www.education.gouv.fr/cid3946/guide-juridique-du-chef-d-etablissement.html

Agir par le vote

Les représentants des parents élus les 17 et 18 octobre
Une note fixa aux 17 et 18 octobre la date de l'élection des représentants de parents d'élèves. Elle rappelle l'importance de cette élection et demande que les parents en soient informés dès la réunion obligatoire de rentrée et par un courrier.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800563N.htm

En savoir plus : :
Qui vote ? Comment se déroulent les élections ? A quoi servent-elles ?
http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents.html

Etre délégué

A quoi sert l'élection des parents délégués ?

Chaque année c'est pareil. A quelques heures du scrutin, la FCPE, première association de parents d'élèves, dénonce la "pagaille" électorale. Elle a beau jeu de donner des exemples de dérapages dans les écoles et établissements : interdiction aux parents de faire campagne, refus de vote par des chefs d'établissement, listes maison, etc. Tous ces incidents témoignent d'un fait bien connu : le déni de reconnaissance de ces élections et la difficulté qu'a l'école française à accepter les parents.

Parallèlement, chaque année, au même moment, paraissent 2 ou 3 sondages qui prétendent faire entendre la voix des parents. Le 10 octobre, le sondage France 2 – Figaro – Rtl donnait une majorité de parents satisfaits de l'Ecole mais avides de changement (mieux préparer les jeunes mais moins de cours,plus d'autorité mais plus d'heures d'épanouissement etc.). Fin septembre, le Snuipp publiait un autre sondage donnant 8 parents sur 10 satisfaits de l'école mais plus d'un sur deux en attente de changement. Ces parents attendent de l'école primaire non seulement qu'elle « transmette des connaissances » (54%), mais qu'elle contribue à « l'épanouissement des enfants » (48%), et « transmette le goût de l'effort » (42%)".

C'est dire que les parents attendent beaucoup de l'Ecole. Celle-ci est-elle susceptible de les écouter ? Récemment, un rapport de l'Inspection générale dénonçait " l'opacité du système éducatif" et reconnaissait que " la relation entre les parents et les enseignants est trop souvent faussée par des présupposés, des représentations mentales qui peuvent générer de l'agressivité, de la condescendance ou des comportements d'évitement". Les rencontres entre parents et enseignants sont souvent frustrantes car le temps de dialogue est trop court, les locaux d'accueil sont souvent inadaptés, les horaires des réunions (comme les conseils de classe) inadéquats. L'information des familles est " insuffisante et mal conçue". Cette situation pénalise les familles populaires qui ne savent comment orienter leur enfant.

X. Darcos n'a pour le moment rien modifié au texte de juillet 2006 qui organise la place des parents à l'Ecole. Il accorde le droit de vote aux deux parents. Il impose aux établissements d'organiser deux rencontres enseignants - parents par an. Mais il encadre les droits des associations de parents d'élèves en ce qui concerne leur communication, qui reste soumise au chef d'établissement, et le calendrier des conseils de classe, qui reste très souvent fixé sans concertation. Rappelons que F. Fillon avait réduit la représentation parentale dans les instances importantes comme les conseils de discipline et que Gilles de Robien les a exclus des nouvelles instances comme le conseil pédagogique. Si le ministre est à l'écoute sur la carte scolaire ou les rythmes scolaires au point de trancher la question du samedi matin de façon abrupte,peut-on dire que cela satisfait toutes les familles et pas seulement les plus aisées ?

Car la question de la place des parents à l'école est d'abord sociale. La démocratisation de l'Ecole demande une reconnaissance plus importante de la place des parents dans l'Ecole. Il s'agit d'aider ces parents à comprendre l'Ecole et à aider plus efficacement leur enfant. C'est nécessaire pour lutter là aussi contre les préjugés et les autocensures qui pénalisent l'orientation des enfants des milieux populaires. C'est aussi pour ces raisons qu'il importe d'accorder toute sa place dans les établissements à l'élection des 12 et 13 octobre.
Communiqué Fcpe

http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/a/actualite-fcpe-1999.php?PHPSESSID=b38t0lj51eeg7b68kj3lla2nj0*
Sondage Snuipp
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2007/09/18092007Accueil.aspx
Le Guide de rentrée du Café informe les parents
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_Accueilparents.aspx
Rapport de l'inspection générale
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_parents_placedansecole.aspx

Les représentants des parents élus les 17 et 18 octobre
Une note fixa aux 17 et 18 octobre la date de l'élection des représentants de parents d'élèves. Elle rappelle l'importance de cette élection et demande que les parents en soient informés dès la réunion obligatoire de rentrée et par un courrier.
Au B.O.
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800563N.htm

Le statut de parent délégué
La Fcpe donne des indications sur les autorisations d'absence en faveur des représentants d'élèves. Mais beaucoup reste à faire pour permettre un exercice réel du mandat de délégué.
http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/d/droits-parents-statut.php

Un guide : Devenir parent délégué

"Cette seconde édition veut inciter les familles à s'engager et les accompagner pour réussir dans une mission parfois délicate". Maurice Chabannon, ancien chef d'établissement, a conçu ce guide pour aider les parents délégués à comprendre et agir efficacement dans le système éducatif.

L'ouvrage présente les instances locales et nationales (souvent mal connues) ainsi que les acteurs de l'établissement. Bien entendu on y apprend ce qu'il faut savoir pour participer au conseil de classe ou de discipline.

Mais il va bien au-delà. Pour être un partenaire efficace, les parents ont besoin de mieux connaître l'Ecole et ses enjeux. C'est pourquoi il n'hésite pas à faire un bref historique de l'école et de la pédagogie. Il montre également les enjeux actuels du système éducatif. On appréciera cet effort pour cadrer les problèmes. Ainsi, à propos du conseil de classe, il évoque les questions pédagogiques, la note de vie scolaire, le redoublement, l'absentéisme, la qualité de la vie de classe : autant de domaines importants pour assurer la liberté d'intervention des parents : être libre c'est être conscient des choix que l'on fait.

Au conseil de discipline il invite à "être juste et impartial" ce qui nécessite une bonne compréhension de ce qu'est l'autorité. On appréciera par exemple la lecture critique qui est faite de la circulaire Fillon sur les punitions collectives (p.34).

Par la richesse de l'information, la distance que l'auteur sait prendre et sa parfaite connaissance des enjeux de l'Ecole, cet ouvrage est une aide puissante pour les parents qui entament un mandat de délégué. Il pourra servir à leur formation.
Chabannon Maurice, Devenir parent délégué, Grenoble, Crdp, 2006, 336 pages.

http://www2.crdp.ac-grenoble.fr/scripts/vel/vel.dll/voir?CHOIX=2&CLE=380VL018

Mon enfant a des droits

La France a signé la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Elle leur reconnaît de nombreux droits. Certains sont nommément prévus dans les textes (comme les droits d'expression et de participation des collégiens et lycéens). Ils ne sont pas pour autant toujours respectés. L'application de la CIDE reste encore parfois un défi pour la société française. Pour connaître la CIDE et suivre son application, consultez le site de DEI France.
http://www.dei-france.org/
La Fcpe rappelle les droits de l'enfant et du jeune
http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/d/droits-enfant-jeune.php
Ne pas hésiter à consulter le Guide juridique du chef d'établissement.
http://www.education.gouv.fr/cid3946/guide-juridique-du-chef-d-etablissement.html

Devenir élève délégué avec Délégué Flash

Comment préparer les élections de délégué ? Quels sont les droits et les devoirs des lycéens ? Quels textes régissent la vie au lycée ? Le Délégué Flash est un manuel quasi indispensable pour les délégués des élèves. Ils y trouvent l'ensemble des textes réglementaires qui régissent la vie des établissements. L'ouvrage va plus loin en proposant des aides concrètes pour le "métier" de délégué : comment préparer un conseil de classe, comment animer une réunion, comment participer à l'heure de vie de classe par exemple. Il signale de nombreuses ressources associatives ou officielles pour exercer ses droits, faire face aux accidents ou aux mauvais traitements, acquérir la nationalité française ou s'exprimer. Il fait découvrir les valeurs de l'école républicaine et prépare les jeunes au beau métier de lycéen.

L'édition 2008 est parfaitement à jour et prend en compte les nouveaux textes : conseils de vie lycéenne, conseil pédagogique, socle commun de connaissances, etc. On ne peut que le recommander aux délégués pour qu'ils deviennent de meilleurs partenaires de leur éducation. Cette année, l'ouvrage peut être commandé par lot pour "équiper" un établissement.
Damien Durand, Délégué Flash, édition 2008, CRDP de Grenoble.
Présentation
http://www.crdp.ac-grenoble.fr/dfplus/bienvenu.htm

Aider mon enfant

Quelles sont les bonnes méthodes pour aider ses enfants à l'école, au collège et au lycée ? Comment faire face aux examens ?

Apprendre à apprendre

"Apprendre n'est pas ce qu'on croit ! Apprendre n'est pas seulement mémoriser par cœur. L'important pour apprendre est d'abord de comprendre. Quand on veut apprendre vraiment, la mémorisation, si elle est nécessaire reste insuffisante. Il faut aussi pouvoir mobiliser son savoir. C'est quand on réutilise ses connaissances dans des situations différentes que l'on apprend vraiment". Paradoxe des paradoxes, l'Ecole n'apprend que trop rarement à apprendre efficacement. Ce petit livre d'André Giordan et Jérôme Saltet est donc tout à fait bienvenu.

A partir d'exemples concrets, il aborde des bases souvent négligées et causes d'échec. Ainsi il invite à découvrir son profil d'apprentissage, à travailler le désir d'apprendre, à faire fonctionner sa mémoire, à construire un conceptogramme et à savoir rédiger. Tout cela sans négliger les bases physiques de la réussite : s'organiser, mettre en ordre son corps.

Les deux auteurs avaient publié "Coach College" un ouvrage dont le Café a rendu compte. Ce livre en reprend l'essentiel en moins de 100 pages et pour deux euros seulement ! C'est sans doute un des livres à présenter aux élèves et aux parents lors de la réunion de rentrée.
André Giordan et Jérôme Saltet, Apprendre à apprendre, Paris, Librio éditeur, 2007, 96 pages, 2 euros.
Présentation
http://www.ldes.unige.ch/publi/i_livres.htm?Impression#pourquoiApp
Sur Coach College
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2006/12/index201206_EditorialQuefairedesreunionsparents_.aspx

Un guide officiel pour aider son enfant à l'Ecole

Comment suivre son enfant à l'école ? Pourquoi mon enfant ne doit pas manquer l'école ? Comment l'aider dans sa scolarité ? Que faire s'il passe trop de temps sur Internet ? Comment favoriser le bien-être de mon enfant ou de mon adolescent ? Comment l'encourager à lire ? Le ministère de la Santé publie un recueil de fiches qui donnent des conseils utiles, indiquent des interlocuteurs et orientent vers des ressources. Un document à signaler aux parents.
http://media.education.gouv.fr/file/49/1/2491.pdf

L'entrée au collège

Mon enfant au collège
"Comment fonctionne un collège ? Quels sont le rôle et la place de chacun des intervenants : adolescents, enseignants et parents ? Comment frapper à la bonne porte ?... Comment accompagner l'adolescent tout au long de son parcours ?" L'ouvrage de Francine Saucier et Veronique Gaspard est plus qu'un guide du collège. C'est aussi un guide du parent d'ado.

Les auteurs ont des compétences différentes. L'une a été enseignante et principal de collège. Elle s'oriente maintenant vers la médiation scolaire. L'autre est infirmière scolaire et dirige un espace d'accompagnement pour les parents et les adolescents.

L'ouvrage apprend beaucoup sur le collège, son fonctionnement, ses acteurs, ses structures, ses programmes. Les parents y découvrent les emplois du temps des classes, la gestion des retards, la sectorisation et ses détours, les classes à horaires aménagés, l'évaluation, les bases de l'orientation, etc. Mais il va au-delà en anticipant sur les interrogations des parents. Il apporte des conseils précieux pour mieux dialoguer avec les enseignants, apprendre à déchiffrer un bulletin trimestriel, utiliser le carnet de correspondance, bref décrypter les usages et les codes de communication du monde de l'Ecole. C'est là un apport important de l'ouvrage.

Les deux derniers chapitres concernent directement le "métier de parent". Les auteurs font réfléchir à ce qu'est une place de parent et apportent des conseils pour faire face aux turbulences de l'adolescence et accompagner le travail scolaire. Le dernier chapitre est consacré au capital santé des enfants : l'équilibre alimentaire, la puberté, le sommeil, le sport : autant de points qui peuvent faciliter et l'épanouissement et la réussite du collégien.

Moins spécialisé que d'autres ouvrages présentés par le Café, il trouve un bon équilibre entre le manuel du parent d'élève et celui du parent tout court. Il est rédigé de façon claire. Il oriente vers des sites Internet ou des ouvrages de référence. Il s'appuie sur des témoignages d'acteurs. Il propose un index. Voilà un ouvrage simple, utile, raisonnable qui aidera les parents à accompagner leur enfant durant ces 4 années ou il devient un adolescent.
Francine Saucier, Véronique Gaspard, Mon enfant au collège, Paris, Hachette Education, 2005, 237 pages.

Un roman-photo pour découvrir le collège
Réalisé par des collégiens de 5ème du collège Rostand de Moutiers, dans le cadre d'un itinéraire de découverte, ce roman-photo est destiné aux écoliers de Cm2. Ils y découvriront ce qui fait l'ordinaire d'une journée au collège : le transport scolaire, les cours, la récré et la cantoche. Un travail techniquement parfait qui rendra bien service aux parents qui souhaitent préparer leur enfant au collège.

http://www.ac-grenoble.fr/college/moutiers.jeanrostand/VieCollege/JourneeAuCollege/JourneeAuCollegeCouleur.html

Des méthodes

Apprendre une leçon
De nombreux enseignants proposent des fiches méthodologiques pour aider votre enfant à apprendre ses leçons. On trouvera ci-dessous des exemples en histoire-géographie, anglais, français et maths.
http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo3/lemay/savoir-ma-lecon.htm
http://www.ac-orleans-tours.fr/anglais-liens/siteoutils/patay/apprendremale%C3%A7on.doc
http://www2.ac-lille.fr/reussite-lycee/ai/AI%20DESCO%20math/ATPE/suite_eval_v/descriptif.htm

Des méthodes pour le lycée
L'arrivée en seconde est souvent difficile. Comment prendre des notes, gérer son travail, changer ses méthodes de travail.
http://www2.ac-lille.fr/reussite-lycee/AI/ai.htm
Comment apprendre ses leçons, gérer son temps, travailler avec méthode. Un dossier du lycée Condorcet de Saint-Quentin (02).
http://etablissements.ac-amiens.fr/0020050u/eleves/taca1/dossier.php

Les conseils d'Yves Simony
Professeur de SES, Yves Simony conseille les lycéens : comment prendre des notes, organiser son temps, mobiliser ses idées, bâtir un plan, retenir, orthographier, se préparer à l'examen. Des fiches à imprimer et méditer.
http://www.yves-simony.net/rubrique.php3?id_rubrique=38

Seconde : La classe difficile
"Qu'est ce que cette classe de seconde ? Un palier d'orientation et de détermination, nous disent les textes officiels. Une étape à franchir, souvent vécue comme un vrai parcours d'obstacles". F. Sturbaut ouvre ainsi ce Cahier d'Education & Devenir consacré à la classe de seconde.

Et de rappeler le diagnostic : la seconde a le plus fort taux de redoublement du système éducatif, l'orientation en fin de seconde est la plus éloignée des vœux des familles. Martine Langanay rend compte d'une enquête auprès des élèves qui permet de toucher du doigt leurs difficultés. "La difficulté vient moins du cours lui-même que de l'utilisation qu'il faut en faire".
La classe de 2de une classe difficile,Les Cahiers d'Education & Devenir,n°10, décembre 2007.
Le sommaire
http://education.devenir.free.fr/cahier_10_2de.htm
Sur le Café,l'orientation en seconde
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_parents_orientationenSeconde.aspx
Sur le Café, compte-rendu d'ouvrage (le passage en seconde)
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2007/10/05102007Accueil.aspx
Réussir en seconde (pdf)
http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHIER=1170837264468&ID_FICHE=108611

Sur le Café, présentation de Réussir en seconde
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_lycee.aspx

Examens : Bac et brevet

Le Guide du Bac et du Brevet 2008 du Café

Ce dossier apporte des pistes pour réviser, s'évaluer, s'entraîner aux épreuves du bac et du brevet. Il vous conduit vers des ressources soigneusement évaluées et sélectionnées par l'équipe de professeurs du Café pédagogique. Avec ce dossier vous pourrez compléter vos notes et / ou les confronter aux cours sélectionnés accessibles gratuitement sur le réseau, revoir vos méthodes, vous évaluer : il y a pour cela d'excellents exercices interactifs accessibles sur Internet, mieux connaître les épreuves. Nous espérons également que ce dossier rassure les candidats : le bac et le brevet sont des examens et non des concours. Huit candidats sur dix sont reçus : ce sont ceux qui ont fait honnêtement leur "métier" de collégien ou de lycéen.

http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/dossierBac-Brevet2008.aspx

Travaux d'été : quelle efficacité ?

Cahiers de vacances, cédés, cours de vacances, stages : la grande coupure de l'été est aussi le moment où les parents inquiets cherchent à maintenir ou améliorer le niveau de leurs enfants. Selon la récente étude du Haut conseil à l'évaluation de l'école, 4 écoliers sur 5 recevrait un cahier de vacances et près d'un quart des lycéens suivrait des travaux d'été. Quelle efficacité peuvent avoir ces outils ?

Ils ont fleuri dans les supermarchés où ils s'arrachent entre produits alimentaires et lessive. Selon une étude de l'ancien Haut conseil à l'évaluation de l'école, 4 écoliers sur 5 recevraient un cahier de vacances et près d'un quart des lycéens suivrait des travaux d'été. Devenus des objets de grande consommation, touchant un public allant de la maternelle à 77 ans, les cahiers de vacances se sont extraordinairement banalisés. Pour autant sont-ils efficaces ?

En 2001, Jean-Pierre Jarousse et Christine Leroy-Audoin ont étudié, pour l'IREDU, l'efficacité des activités scolaires des élèves en été. Celles-ci ne se limitent pas aux cahiers de vacances. Leur travail montre qu'elles ont un impact dans les résultats scolaires. Mais l'efficacité varie selon l'usage du support. Ainsi les enfants qui terminent le cahier de vacances ont de meilleurs résultats que ceux qui ne l'ont pas fait. Enfin bien d'autres critères entrent en jeu : l'accompagnement familial par exemple.

"A certains enfants, ceux des milieux favorisés, (le temps des vacances) permet de bénéficier à temps plein de leur environnement plus favorable et d'activités, parfois en apparence peu scolaires, qui renforcent leurs compétences ; à d'autres, il fournit l'occasion de s'atteler à un véritable travail.. qui doit conduire au minimum au maintien des acquis scolaires. Ceux qui ne participent pas au mouvement.. ont de fortes chances de se laisser distancer dans une compétition dont ils pensent, à tort, que la reprise officielle n'est programmée qu'à la rentrée.. Finalement le travail scolaire pendant les congés conduit à un renforcement des différences sociales, sexuelles et scolaires de réussite".

C'est ce que confirme une récente étude du professeur Karl L. Alexander de la John Hopkins University de Baltimore (Etats-Unis). Elle met en évidence l'importance des lectures d'été dans les familles favorisées. Alors pas de trêve à la compétition cet été ?
Etude Jarousse Leroy-Audoin
http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/les_collections_de_l_iredu/notes/note013.pdf
Etude HCEE
http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Glasman_Besson.pdf
Etude K.L. Alexander
http://www.ingentaconnect.com/content/asoca/asr/2007/00000072/00000002/art00002

L'orientation

Quelles sont les procédures ? Comment être aidé pour s'y retrouver ? Quelles solutions à la fin de la troisième, en seconde, en terminale ?

Les procédures

Quelles règles affectent les élèves de la 6ème à la terminale ? Le ministère éclaire le processus de décision et les droits des parents.
http://www.education.gouv.fr/orient/proc.htm
A noter également une page de réponses aux questions les plus fréquentes : passage du privé au public, appel etc.
http://eduscol.education.fr/D0095/faq_reglementation.htm

En troisième

Des parcours de découverte des métiers du collège au lycée
Une circulaire publiée au B.O. établit un "parcours de découverte des métiers et des formations" pour l'orientation dans les établissements secondaires.

Au collège, "à partir de la classe de cinquième, débute la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'"étapes- métiers" qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra utilement être poursuivi au lycée. Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur les enseignements…, les heures de vie de classe,… les actions éducatives existantes, … les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail". La classe de quatrième est mise à profit pour la découverte des voies de formations : les élèves doivent passer une journée dans un lycée ou un CFA. En troisième ils bénéficient d'une séquence d'observation en entreprise.
Comme "outil de mise en oeuvre", la note demande un "livret personnel de l'élève".
Circulaire
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/29/MENE0800552C.htm

Le dossier du Café
A ne pas manquer : le dossier spécial du Café : "S'orienter à la fin de la 3ème". Il présente des sites pour s'informer et propose des animations et des activités pour faire connaître les voies qui suivent la 3ème.
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/leleve/Pages/2006/parents_71_Orientationenfinde3eme.aspx

Les guides de l'Onisep

L'Onisep propose en téléchargement gratuit ses guides pour l'après 3ème : Après la 3ème, Les bonnes questions à se poser après la 3e, Démarches et inscriptions après la 3e, L'apprentissage : comment ça marche ?, La seconde, une classe charnière, Premiers pas au lycée professionnel, Un BEP en apprentissage.
http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/interieur.espace.listeDocs/js_peid/InitInterieurEspaceListeDocs/js_peid/ListeDocs/js_peid/Rechercher?reference.code=90512049719d37310770be88847ffd&reference.langue=fr&reference.version=0&rechercheParReference=true

Tout sur l'orientation après la 3ème
Bernard Méhaut est chargé de cours au CEFOCOP (Centre de formation des conseillers d'orientation psychologues). Il nous propose un ouvrage simple, destiné aux parents, accessible, qui dévoile très précisément le processus d'orientation en fin de troisième.

Mais il va plus loin en présentant les filières et les formations, en indiquant les ressources disponibles (personnes, lieux, moyens). En fonction de son projet (par exemple aller en seconde générale) il invite le jeune à apprendre à se connaître : évaluer le niveau de sa clase, analyser sa moyenne, découvrir ses points forts; puis les métiers et les filières.
Bernard Méhaut, Tout sur l'orientation. Comment bien s'orienter après la 3ème, Delagrave, 2008, 224 pages.

Un ouvrage pour l'orientation en 3ème

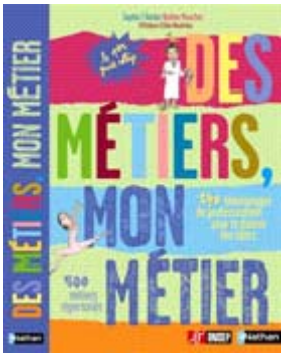

Signalé comme "le premier ouvrage de découverte des métiers pour les collégiens", "Des métiers, mon métier" est à coup sûr un outil qui séduira les jeunes. Ce gros ouvrage (336 pages) fait découvrir pas moins de 140 professions. Et pour cela il s'appuie sur autant de témoignages vivants, agréables à lire et remarquablement mis en pages. Ainsi le collégien fait la connaissance de Tasmine, interprète, suit son parcours et découvre les avantages et inconvénients du métier. Il s'interroge sur les qualités requises. L'ensemble est réellement attirant et accessible. A l'essai, les jeunes s'emparent facilement du livre.

Malheureusement il faut aussi signaler quelques faux pas. D'abord dans la sélection des métiers. Certaines professions sont absentes alors qu'elles occupent des milliers de personnes et font rêver les enfants, comme par exemple les chauffeurs de poids lourds. Inversement on est désagréablement surpris de voir figurer des métiers qui n'en sont pas. C'est le cas par exemple pour le député européen ou le maire-adjoint. Comment ensuite expliquer aux jeunes les rouages démocratiques ? Mais plus fondamentalement l'ouvrage ne facilite que très indirectement une découverte de sa personnalité par le jeune au bénéfice d'une découverte des métiers qui est peut-être trop précoce. Enfin la dimension scolaire (les résultats exigés) est absente.

Même s'il manque encore un véritable guide de l'orientation pour les collégiens, cet ouvrage reste un outil pratique et appréciable qui a parfaitement sa place dans les CDI.
Des métiers, mon métier, Nathan éditeur.
http://www.nathan.fr/en/actualites.asp?id_info=101

Les redoublements à la hausse
EduScol met à jour sa rubrique "les chiffres de l'orientation". " En fin de troisième générale, les décisions d'orientation vers la voie professionnelle concernent un peu plus d'un tiers des élèves alors qu'ils sont 30% à la demander. Cet écart entre les demandes des familles (30,24%) et les décisions des conseils de classe (35, 3%) pointe la particularité de cette voie d'orientation : la voie professionnelle affiche un taux de demandes inférieur à celui des décisions. 6 élèves sur 10 bénéficient d'une décision d'orientation vers la seconde générale et technologique (-3,69% par rapport aux demandes des familles)". La classe de seconde reste la plus difficile : 14% des élèves ont redoublé en juin 2006. Après plusieurs années de baisse, le taux de redoublants a progressé de 1% en 2006, passant de 13 à 14%. L'écart est particulièrement fort chez les filles.
http://eduscol.education.fr/D0095/accueilchiffres.htm

Indicateurs des lycées : à quoi ça sert ?
Le serveur est occupé : le ministère vient de publier les indicateurs 2006 des lycées et déjà c'est la ruée des familles.

Or, malgré les efforts du ministère, les indicateurs ministériels sont souvent ramenés au seul taux de réussite au bac. Cet indicateur simple a un effet réel sur les familles qui cherchent à garantir l'accès au bac de leur enfant. Il les pousse à choisir un lycée avec le plus fort taux, même s'il est mal adapté à leur enfant et s'il ne leur convient pas .

Evidemment ces indicateurs reposent sur une idée de départ : informer les parents au mieux pour leur laisser le libre choix d'établissement dans la limite d'une carte scolaire elle –même débattue.

Apparemment démocratique, ce libre choix pose problème. Que se passerait-il si les parents avaient une totale liberté de choisir leur école comme le recommandent certains candidats ? Pour certains, la suppression de toute contrainte inciterait les établissements à s'améliorer. Ainsi pour Chubb et Moe, la libre concurrence entre écoles favoriserait l'efficacité scolaire. En effet les écoles les plus mauvaises perdraient une partie de leurs élèves attirés par d'autres établissements. Seules les meilleures survivraient… Le principal risque est donc dans la constitution de ghettos scolaires accueillant les plus défavorisés avec des perspectives d'emploi et d'études sombre.

Publier des indicateurs pourrait avoir un impact positif sur les établissements s'ils étaient pris en charge pour leur apporter des moyens supplémentaires et ls aider à remédier à leurs difficultés. Ce n'est pas le cas.
http://indicateurs.education.gouv.fr/

L'atlas des formations de l'Onisep permet de connaître, dans chaque région, les établissements pour chaque filière.
http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/interieur.espace.guide.recherche.globale/js_peid/InitGuideRechercheGlobale/js_peid/GuideRechercheGlobale/js_peid/GuidePresentation?reference.code=&reference.langue=&reference.version=&espaceDoc=27&critere%28espaceSession%29=27&typeDoc=&codeSelectionne=27&typeRecherche=&afficheFilAriane=true

En seconde

Les chiffres
Les données officielles montrent que, de toutes les classes du secondaire, la seconde est l'année la plus difficile. Le pourcentage de redoublants passe de 6% en 6ème à 5% en 3ème et 13% en 2de. Plus important : le fossé se creuse entre les demandes des familles et les décisions de l'Ecole. " L'écart entre les demandes des familles (filles et garçons) et les décisions d'orientation est hétérogène en fonction des niveaux de classe. Ainsi, au niveau du redoublement, si l'écart est proche de 3% pour les classes de sixième (3,27%) et de troisième (2,47%), il est de 8 points pour la classe de seconde". Le site donne également des indications sur les flux d'orientation : par exemple où vont les élèves en fin de seconde.
http://eduscol.education.fr/D0095/accueilchiffres.htm

L'orientation en seconde, un moment difficile
"Trois facteurs principaux entrent en ligne de compte dans le choix de la série de première : les résultats scolaires, les caractéristiques sociales et familiales, le fait d'être un garçon ou une fille". Consacré au suivi d'un panel de jeunes entrés au collège en 1995, le numéro 72 d'Education et formations apporte de riches informations sur les représentations des élèves et leur impact sur les stratégies scolaires.

Deux articles concernent l'orientation en fin de seconde. Le premier, rédigé par Sévane Ananian, Alice Bonnaud, Aurélie Lambertyn et Marie-Noël Vercambre, met en évidence trois facteurs pilotant l'orientation : les résultats scolaires, le sexe et la catégorie socio-professionnelle. Plus que les résultats scolaires en général, le niveau en maths reste le facteur déterminant de l'orientation. Il pilote l'entrée en S, ce qui peut paraître logique, mais détermine également le choix de la filière L. Aucune autre discipline n'a cette importance. La catégorie sociale a aussi son importance : "à résultats scolaires et autres caractéristiques comparables, les enfants de cadres, d'enseignants, mais aussi de parents exerçant une profession intermédiaire s'orientent davantage vers une première générale que les enfants d'ouvriers, d'agriculteurs ou de personnes inactives" . Des différences apparaissent aussi selon le niveau de diplôme des parents et même le type de famille. "Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être enfant unique s'avère favoriser l'accès en première générale. À l'opposé, les élèves en situation familiale atypique (ne vivant avec aucun de leurs parents) ont moins de chances de poursuivre leur second cycle dans l'enseignement général". L'article propose un intéressant graphique qui rend visibles les critères d'orientation. Un document qui mériterait de circuler en salle des profs.

Le sexe ne joue que modérément sur l'arbitrage entre général et technologique mais " se manifeste plus nettement au niveau du choix de la série… Ce critère sera prédominant dans l'enseignement technologique". Entre STI et STT la part des jeunes filles varie de 7 à 61% !

Comment dès lors s'étonner du vécu douloureux de cette orientation. Un second article, rédigé par Jean-Paul Caille, met en évidence de fortes inégalités devant la perception de l'orientation. L'orientation est plus contrainte que voulue pour 4 jeunes sur dix. Ainsi si 14% des enfants de cadres estiment que la décision d'orientation était injuste, ce taux monte à 26% et 22% pour les enfants d'employé de service ou d'ouvrier. "Si près de 60 % (des jeunes) sont satisfaits de l'aide apportée par leurs parents, moins de la moitié estiment avoir été bien informés par les professeurs et les conseillers d'orientation. En cas de refus d'un vœu d'orientation, un jeune sur trois juge que la décision du conseil de classe était injuste… La perception de

l'orientation est plus critique lorsque les jeunes ont été orientés en dehors de la voie générale. En particulier, le sentiment d'injustice et les problèmes d'offre scolaire sont sensiblement plus fréquents parmi les lycéens professionnels et technologiques ainsi que les sortants".

Le sentiment d'injustice a aussi une dimension ethnique. " Exprimé par 24 % d'immigrés contre seulement 17 % des jeunes de familles non immigrées, (le sentiment d'injustice) grimpe à 30 % parmi les enfants d'immigrés originaires du Maghreb et à 28 % parmi ceux originaires d'Afrique subsaharienne. En revanche, il atteint seulement 15% parmi les jeunes dont les parents viennent du Portugal ou d'Espagne". Toutes ces données montrent l'importance d'un renforcement de l'éducation à l'orientation.
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue72/article4.pdf
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue72/article5.pdf

Les brochures de l'Onisep

Que faire après la seconde ? L'Onisep présente les différentes voies : séries générales, technologiques, professionnelles dans une brochure téléchargeable.
http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/interieur.espace.listeDocs/js_peid/InitInterieurEspaceListeDocs/js_peid/ListeDocs/js_peid/Rechercher?reference.code=90512049719d37310770be88847ffd&reference.langue=fr&reference.version=0&rechercheParReference=true

Reportage : Lutter contre l'échec scolaire en Ile de France
Les taux de redoublement en classe de seconde d'une part, le nombre de sorties sans qualification reconnue d'autre part ; il n'est pas certain qu'il existe une relation entre les deux mais une chose est sûre : l'un et l'autre sont élevés et coûtent chers à la collectivité, en terme financier certainement mais aussi et surtout sur le plan humain. Il n'est pas facile d'entrer dans sa vie d'adulte à partir d'un échec scolaire. Le Café Francilien n°4 est consacré à la lutte contre l'échec scolaire. Un dossier à découvrir.
http://www.cafepedagogique.net/regionales/Francilien/Pages/idf_4_accueil.aspx

En première

Des parcours de découverte des métiers
Une circulaire publiée au B.O. établit un "parcours de découverte des métiers et des formations" pour l'orientation dans les établissements secondaires.

Au lycée, "dès l'année scolaire 2008-2009, une journée est effectuée par chaque lycéen de classe de première dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles. Sa préparation, son organisation et son exploitation utile pour chacun nécessitent une attention particulière, en coordination avec lesdits établissements ; des entretiens personnalisés d'orientation sont offerts dès l'année 2007-2008 en classe de première et dès l'année 2008-2009 en terminale ; en première année de CAP/BEP/bac pro trois ans, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours; …en terminale, cette démarche doit être complétée par la mise en œuvre du dispositif d'orientation active".

Comme "outil de mise en oeuvre", la note demande un "livret personnel de l'élève".
Circulaire
http://www.education.gouv.fr/bo/2008/29/MENE0800552C.htm

Un entretien d'orientation obligatoire doit avoir lieu en première. Il est conçu comme le premier pas vers "l'orientation actve".

En terminale : Le poids des préjugés

Autocensure, fuite des carrières scientifiques : l'orientation des lycéens reste soumise aux représentations. En témoigne aussi une enquête sur le devenir des lycéens franciliens. ""En ile-de-France, être une femme diminue la probabilité d'occuper un emploi un an après la sortie du système éducatif…. L'origine géographique des parents peut être un facteur pénalisant".

Que deviennent les bacheliers ?
Juste après le bac, 88% des bacheliers poursuivent leurs études dont 35% en université, 32% en STS ou IUT, 8% en CPGE. Trois ans plus tard, huit sur dix sont encore étudiants. Mais tous ne rencontrent pas les mêmes difficultés. 45% des bacheliers inscrits en licence parviennent en troisième année sans redoubler. 71% des bacheliers inscrits en IUT, 63% de ceux inscrits en STS obtiennent leur diplôme en deux ans.

Mais deux après le bac, 18% des bacheliers technologiques ont arrêté leurs études, soit trois fois le taux des bacheliers généraux. La moitié des bacheliers technologiques ont changé d'affectation soit là aussi trois fois le taux des bacheliers généraux.

Comment les étudiants expliquent-ils ces échecs ? Un étudiant en université sur quatre a du mal à s'organiser dans son travail et un sur trois manque d'intérêt pour les matières étudiées. Mais la première difficulté rencontrée par les étudiants (37%) ce sont les difficultés financières.
Etude officielle
http://media.education.gouv.fr/file/48/1/5481.pdf

Des parcours scolaires inégaux selon l'Insee
"La majorité des élèves entrés en 6e en 1995 poursuivent des études 10 ans plus tard. Cette situation est plus fréquente pour les filles, les enfants de cadres et surtout pour les élèves qui avaient effectué une bonne scolarité à l'école primaire, c'est-à-dire sans redoubler, ou ayant atteint un bon niveau de compétence en français et en mathématiques" affirme Insee Première n°1158.

L'étude de l'Insee met en évidence les inégalités sociales : le niveau de sortie final dépend fortement de celui atteint à la fin de l'école primaire. Un jeune sur 6 sortis de l'école 10 ans après leur entrée en 6ème n'a obtenu aucun diplôme d'enseignement secondaire.
L'étude
http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1158/ip1158.html

Classes prépas : Un rapport contre "l'autocensure" des lycéens
"30 % des bacheliers ayant obtenu une mention intègrent une classe prépa quand ils sont enfants d'enseignant ou de milieu supérieur, 12 % quand ils sont issus de milieu populaire ; 54 % des étudiants en classes préparatoires sont issus de milieu favorisé". Ces deux constats sont faits par les **sénateurs Legendre et Bodin** dans leur rapport sur les classes préparatoires.

Ils soulignent "un phénomène d'autocensure, d'ordre à la fois socioculturel et psychologique, qui renvoie notamment aux défaillances de notre système d'information et d'orientation ; des handicaps financiers (logement, frais d'inscription aux concours, coût des études, travail salarié peu compatible…)" et signalent des inégalités territoriales d'accès aux classes prépas.

Ils proposent d'améliorer l'information des lycéens sur les classes prépas pour "lever l'autocensure" et développer des contacts directs entre professeurs de lycée et de classe préparatoire. Ils souhaitent aussi la généralisation du tutorat en seconde.
Le rapport
http://www.senat.fr/noticerap/2006/r06-441-notice.html

Une BD pour attirer les lycéens vers les sciences
Le constat n'est pas nouveau : trop peu de bacheliers, et surtout trop peu de bachelières, s'orientent vers les premiers cycles scientifiques universitaires. Plusieurs rapports le montrent et le Café en a parlé à plusieurs reprises. La décroissance des effectifs est importante, notamment en physique et sciences de la nature et de la vie (respectivement - 47 et - 27 % en 5 ans). Or, il parait essentiel pour les universités, si elles veulent maintenir une activité de recherche innovante et performante, de disposer, dans leurs filières fondamentales, d'un vivier important d'étudiants issus de tous les horizons, auxquels elles peuvent offrir, sans doute plus qu'ailleurs, un enseignement favorisant le développement de leur curiosité, de leur esprit critique et de leur capacité à mener un projet de recherche.

Pour mener une campagne d'information et de séduction, auprès des lycéens, de leurs parents et de leurs enseignants, **huit universités franciliennes et le Conseil régional** se sont associés pour créer la bande dessinée « Objectif sciences : A la découverte des métiers scientifiques ». Tirée à 130 000 exemplaires, elle sera bientôt distribuée dans les lycées.
Lire la suite…
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/26092007ObjectifSciences.aspx

STG : Choisissez votre option
Hervé Sliwak propose un calculateur interactif qui permet de choisir les matières à présenter à l'oral du bac STG. Les élèves peuvent ainsi facilement faire leur choix.
Le simulateur
http://www.stgcreusot.com/simulateur_bac.html

Que devient-on sans le bac ?
Sans le bac, il reste des solutions ! D'abord le redoublement : ce n'est pas une perspective amusante mais c'est souvent la meilleure solution. On peut aussi préparer un bac professionnel. Attention cependant au stage en entreprise obligatoire pour ce bac.

On peut également poursuivre des études supérieures. Et par exemple entrer en faculté sans le bac avec une capacité en droit ou un DAEU (mais l'accès au DAEU est réservé aux adultes en reconversion). Sans le bac, on peut aussi s'inscrire en BTS.

Enfin il reste l'alternance, c'est à dire la possibilité de se former en travaillant.
Un premier pas : consulter un centre d'information et d'orientation.
Que faire sans le bac ?
http://emploi.france5.fr/emploi/formation/diplome/10039559-fr.php
La liste des CIO
http://www.education.gouv.fr/cid160/lieux-d-information.html

L'orientation au collège et au lycée

EduScol met en ligne un guide interactif sur les modalités et les procédures d'orientation. Les parents ont ainsi accès facilement au calendrier de l'orientation, aux filières proposées et aux statistiques.
Sur Eduscol
http://eduscol.education.fr/D0119

Réforme de l'Université : Un tournant ?

Il aura fallu des semaines de manifestations et de blocages pour que le gouvernement donne aux étudiants leur chance. En effet, la réforme de la licence change la perspective pour des milliers de lycéens.

L'Université tente de s'adapter aux étudiants

C'est une réforme d'envergure qui a été présentée en conseil des ministres le 13 décembre. Le "Plan licence" prévoit une refonte complète des trois premières années en université. Il marque une rupture puisqu'il demande aux universités, pour lutter contre l'échec, d'adapter leur cursus aux difficultés des étudiants.

Les horaires d'enseignement seront augmentés : cinq heures seront ajoutées au cursus actuel sous forme de monitorat, de tutorat ou d'enseignement. La première année de licence sera, dès la rentrée 2008, pluridisciplinaire de façon à faciliter la réorientation des étudiants. Elle comportera obligatoirement au moins deux heures d'anglais, une heure d'informatique, des heures de méthodologie. 80% des cours auront lieu en classes et 20% seulement en amphithéâtre. Enfin les étudiants bénéficieront d'un "enseignant référant". La spécialisation ne commencera qu'en seconde année. L'année de licence, l'étudiant devra effectuer un stage d'au moins 3 mois.

La réforme touche également les BTS et les IUT qui verront leur budget dépendre de leur capacité à accueillir des bacheliers technologiques et professionnels :s'ils dépassent 32% de l'effectif, l'établissement bénéficiera d'une subvention supplémentaire. Les bacheliers technologiques et professionnels titulaires d'une mention bien continueront à bénéficier d'une priorité.

Pour assurer cette réforme, le gouvernement a prévu d'y consacrer 730 millions sur 5 ans. Cette somme, si elle est débloquée, permettra de faire de "l'orientation active" une véritable procédure d'orientation et non plus de simple sélection.

L'Unef accueille favorablement la réforme : elle estime que "plus de la moitié de (ses) revendications ont été reprises". Le Sgen parle "d'orientation positive". Mais ces organisations demandent au gouvernement d'embaucher les personnels nécessaires à la réforme.
Communiqué gouvernemental
http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/enseignement_superieur_845/reussir_licence_994/
Sgen
http://www.sgen-cfdt.org/actu/article1534.html
Unef
http://www.unef.fr/delia-CMS/une/article_id-2231/topic_id-160/plan-licence-la-reussite-des-etudiants-est-enfin-une-priorite-l'unef-demande.html

La France perd ses étudiants

Alors que le gouvernement souhaite augmenter le nombre de diplômés du supérieur, trois études publiées par la DEPP (ministère de l'éducation nationale) soulignent une nette chute du nombre d'étudiants. " 2 254 400 étudiants sont inscrits à la rentrée 2006 dans l'enseignement

supérieur,soit une baisse de 1,3 % par rapport à 2005", écrit la Depp. " La part des bacheliers qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur a baissé". Alors qu'en moyenne, de 2000 à 2005, le nombre d'étudiants a fortement augmenté (de 1,1% par an en moyenne), 2006 voit une nette inversion de tendance.

Cette chute ne s'explique pas par un accès plus restrictif au baccalauréat : on sait qu'au contraire 2006 a vu un nombre record de bacheliers (+3,4%). Trois facteurs expliquent cette baisse : la diminution du taux de poursuite des études après le bac (il est responsable d'un déficit de 14 000 étudiants), les sorties de l'enseignement supérieur, la baisse du nombre d'étudiants étrangers (- 1%).

Tout l'enseignement supérieur n'est pas frappé de façon identique. "Les inscriptions en première année à l'université (hors I.U.T.) et établissements assimilés sont en baisse de 2,2 %. Elles progressent en I.U.T. (+ 0,5 %) et en C.P.G.E. (+ 3,3 %). En S.T.S., les entrées sont plus stables (- 0,1 %)". La baisse des effectifs en IUFM (- 22 500) pèsent particulièrement lourd tout comme le recul des Staps (- 12% !).

Les prévisions pour 2007 et 2008 ne sont guère rassurantes. Les effectifs devraient être en gros stables, les inscriptions en première année d'université étant en hausse de 0,5% et 1% en 2007 et 2008 au détriment des STS et IUT. Les experts de la Depp misent sur la réforme de la filière STG (qui devrait faciliter la poursuite d'études supérieures) et un lent regain des études scientifiques pour permettre cette stabilité.

Cette baisse du nombre d'étudiants est évidemment un mauvais signal. Elle contribuerait au sentiment de déclassement du pays. Les nouvelles mesures prises en université sont-elles à même d'inverser la tendance ? Dans quelle mesure peut-on concilier la démocratisation de l'enseignement supérieur avec une certaine régression sociale ?
Etude Depp
http://www.education.gouv.fr/cid20720/les-effectifs-d-etudiants-dans-le-superieur.html
Etude Depp
http://www.education.gouv.fr/cid20718/les-effectifs-d-etudiants-dans-le-superieur-en-2006.html
Etude Depp (universités)
http://www.education.gouv.fr/cid20717/les-etudiants-inscrits-dans-les-universites-publiques-francaises-en-2006.html

Quel métier choisir ?

Que sait-on de l'évolution de l'emploi dans les prochaines années ? Quelles formations sont plus "rentables " que d'autres ?

Emploi : Quelles sont les attentes des lycéens ?

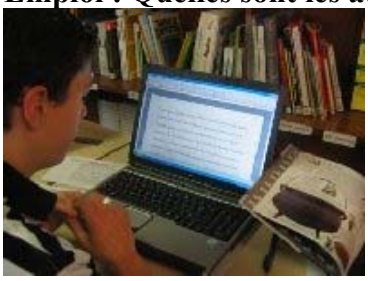

Apprentissage à 14 ans, CPE, délégué à l'orientation : l'insertion professionnelle des jeunes a été un des thèmes dominants de la dernière année scolaire, un de ceux qui cristallisent les angoisses et les espoirs des parents et que l'on devine en contre-jour du débat sur la carte scolaire.

On s'est pourtant peu intéressé aux attentes des jeunes, aux valeurs qu'ils veulent défendre au travail ou aux métiers qui les font rêver. Des sujets sur lesquels une récente publication de la Dep (ministère de l'éducation nationale) sur la formation et l'emploi apporte des éclairages nouveaux.

Une des premières révélations d'une recherche menée par Emmanuelle Nauze-Fichet, c'est que 8 jeunes sur dix terminent le lycée avec un projet professionnel précis en tête et des attentes précises. Ils espèrent à la fois bien gagner leur vie et travailler dans un domaine passionnant. La garantie de l'emploi, le temps libre viennent bien après ces deux revendications, portées, pour la première, plutôt par les lycéens technologiques et professionnels et les apprentis, l'autre plutôt par les élèves des lycées polyvalents. L'enquête montre un sérieux décalage entre les métiers projetés et ceux qui sont réellement attribués aux jeunes. Ainsi ils sont 16% à envisager de travailler dans la santé et le social pour moitié moins d'emplois. L'écart se creuse pour les métiers de la communication et du spectacle: 9% d'aspirants pour 1% de reçus !

Inversement la gestion administrative, le tourisme, et surtout les industries sont peu sollicités alors qu'ils offrent des emplois.

Mais c'est dans le secteur professionnel que les désillusions sont les plus fortes. Henri Eckert (Céreq) met en évidence les désillusions des lycéens de bac pro. "ils ont le sentiment d'avoir été floués" nous dit H. Eckert. "Ils ont l'impression de ne pas y retrouver leurs mises précisément, c'est-à-dire toute l'énergie, toute la bonne volonté tous les efforts qu'ils ont mis dans leur formation professionnelle. Ils ont poursuivi, avec souvent donc beaucoup de bonheur, cet effort-là. Ils ne retrouvent pas, au bout du compte, ce qu'ils comptaient en retirer. Et là, du coup, pour eux, l'insertion professionnelle se passe dans des conditions particulières".

Formés au lycée à concevoir des projets,ils se retrouvent le plus souvent dans la simple exécution. "Ces bacheliers professionnels désouvrièrisés par la formation qu'ils ont eu au lycée professionnel se retrouvent contraints de se réouvrièriser à travers de l'expérience de l'entreprise. Alors, cette situation a des répercussions diverses puisqu'elle peut créer de l'embarras, du doute". Pour H. Eckert, elle alimente l'idée de ne rien avoir appris à l'école et un sentiment de dévaluation.

Alors l'apprentissage serait-il la réponse aux difficultés des jeunes ? On sait que le gouvernement entend doubler le nombre des apprentis et y orienter le plus tôt possible les

élèves. On sait aussi qu'il attire de plus en plus de jeunes. Pour Gilles Moreau (université de Nantes) ce succès s'explique paradoxalement par le succès du modèle lycéen. Pour les familles populaires qui n'ont pas les moyens d'assurer la charge de ce que représente ce modèle, l'apprentissage permet de prolonger les études et d'entrer dans ce modèle tout en gagnant en indépendance financière. Est-ce à dire que l'apprentissage fournit une formation bien liée à l'emploi ? "Bien sûr je confirme que, pour un secteur donné, l'insertion des apprentis est meilleure à court terme que celle des lycéens professionnels…. C'est ce que j'appelle l'effet du « capital d'autochtonie ». Cela a été déjà signalé, cela a été précisé à propos du bâtiment, les apprentis se voient souvent offrir des places pour lesquelles ils ne sont pas mis en concurrence avec d'autres demandeurs d'emplois où avec d'autres jeunes qui sont sur le marché du travail ou qui sortent des filières scolaires… Mais attention ce capital ne joue pas pour tout l'apprentissage. (Il) fonctionne dans le bâtiment, dans la pharmacie. Il ne joue pas (ou moins) pour l'hôtellerie-restauration ou les métiers de la bouche, parce que dans ces secteurs-là, notamment dans l'hôtellerie-restauration, l'apprentissage a une fonction économique autant que de formation. Donc cet effet d'autochtonie est un effet qui fonctionne dans l'apprentissage mais qui n'est pas systématique". Encore faut-il rappeler que "l'effet d'autochtonie" est poussé très loin dans l'apprentissage puisqu'une sélection féroce rend l'accès des CFA difficile aux minorités et aux filles.

Que tirer de ces quelques exemples ? Peut-être l'occasion de dénoncer le mythe d'une Ecole conçue pour fournir de la main d'œuvre et qui ajusterait parfaitement l'offre de diplômés et les besoins de l'économie. Alors que les parents affirment toujours attendre de l'Ecole une bonne préparation professionnelle, les attentes des jeunes et de leurs familles, les représentations sociales suffiraient à rendre l'objectif inatteignable. Il faut y ajouter que l'Ecole ne saurait perdre de vue un autre but : favoriser l'épanouissement des jeunes qu'on lui confie.
http://www.education.gouv.fr/cid3992/le-lien-formation-emploi-quels-emplois-sortie-systeme-educatif.html

Le Dico des métiers

"J'sais pas quoi faire…" La très grande majorité des jeunes arrivent au lycée ou en 3ème sans avoir une idée construite de métier et c'est d'ailleurs peut-être préférable. Le "Dico des métiers" publié par l'Onisep peut les aider à se fabriquer une orientation. Bien sur on y trouve un classique dictionnaire où les métiers, proposés en ordre alphabétique, d'accessoiriste à zoologiste, sont présentés brièvement avec la voie scolaire adéquate après la 3ème. Mais le principal intérêt de l'ouvrage c'est d'offrir une sélection par goût. "Je me sens proche de la nature", "le sport est ma passion", "j'ai le sens du contact, "je suis fort en langue". Chaque affirmation renvoie à une sélection de métiers et de formations. On peut ainsi progresser sur le chemin ardu de l'orientation. A noter que l'ouvrage est disponible gratuitement en ligne, sous une forme interactive, sur le site de France 5 éducation.
http://education.france5.fr/dicodesmetiers/

Quels emplois à l'horizon 2015 ?
Le numéro d'avril d'Education & formations, une revue ministérielle, publie les résultats d'une étude du BIPE sur l'évolution de l'emploi d'ici 2015. Ce n'est évidemment pas la première enquête sur ce sujet. Quels points confirme-t-elle ? Quelles prévisions infléchit-elle ?

Selon cette étude, le chômage devrait se maintenir à un niveau plus élevé que prévu d'ici 2015. En effet l'étude estime qu'il y aura moins de créations d'emplois que prévu (environ 100 000 par an) et que les chômeurs seront en concurrence avec les femmes inactives pour l'accès à l'emploi. De 1992 à 2002 il y avait un excédent de jeunes sur les besoins d'emploi de 148 000 personnes par an. De 2002 à 2015 on en sera à 148 000 malgré les départs en retraite. En 2015, on devrait encore compter 7,4% de chômeurs. Les experts semblent ne pas croire les promesses de N. Sarkozy sur la baisse du chômage.

Quels secteurs embaucheront ? Il y aura une légère hausse de l'emploi dans la construction et des hausses dans les services. "Quatre domaines professionnels devraient tirer l'essentiel des créations d'emploi entre 2002 et 2015 : « services aux particuliers » (emplois familiaux, sécurité, etc.), « santé, action sociale, culturelle et sportive », « commerce » et « informatique », par ordre d'importance. Les emplois de services aux particuliers vont créer quatre fois plus d'emplois que l'informatique". L'enquête Bipe revit à la baisse les prévisions dans le domaine gestion – administration.

Pour autant aura-t-on vraiment besoin de diplômés supplémentaire ? Oui affirme le BIPE. Le besoin en diplômés du supérieur va augmenter. Il faudra 50% de diplômés du supérieur pour faire face aux besoins.
L'étude
http://www.education.gouv.fr/cid4944/prospective-emploi-formation-horizon-2015-derniers-resultats-nouvelles-approches.html

Les perspectives d'emploi d'ici 2015
Comment va évoluer le marché de l'emploi d'ici 2015 ? Absorbera-t-il tous les jeunes sortant du système éducatif ? A quel niveau de diplôme faut-il les préparer ? Le Haut Comité Education Economie Emploi met en ligne deux études qui présentent des analyses complémentaires. La première étudie l'évolution de l'emploi par secteur. Elle montre que l'emploi occupé, comme la population active devraient, malgré le vieillissement, continuer à augmenter d'ici 2015. Ainsi on passerait de 24 à 25 millions d'actifs occupés : un nouvelle plutôt sécurisante pour les retraités.

Sur la même période certains métiers devraient voir leurs effectifs diminuer : c'est le cas particulièrement des employés administratifs (mais pas des employés de commerce). Certaines branches connaîtront une croissance assez forte : informatique, études et recherches, ingénieurs, services aux particuliers, etc. Les besoins de main d'œuvre devraient être inférieurs aux sorties du système éducatif et donc il n'y aura pas de pénurie de jeunes. Mais le niveau de formations supérieures devra être plus important : l'étude montre branche par branche la répartition des emplois créés par niveau de formation. Seuls l'agriculture, le bâtiment, la mécanique l'hôtellerie, les services aux particuliers continueront à embaucher à des niveaux bas de qualification (inférieurs au bac). Ce ne sera plus le cas en commerce ou en gestion administration par exemple.

L'autre étude, réalisée par GeoLabour apporte une vision géographique de cette évolution. Pour elle la formation sera "le nerf de la croissance". Mais les besoins varieront fortement d'une région à l'autre, principalement aux dépens de la France du nord.
http://cisad.adc.education.fr/hce3/HC/Actualite/Articles/pregcoomans21juin05.pdf
http://cisad.adc.education.fr/hce3/HC/Actualite/Articles/precls6dec05.pdf

L'enseignement supérieur reste un atout

"Posséder un diplôme de l'enseignement supérieur demeure un atout certain pour entrer sur le marché du travail. Sans être insensibles aux aléas conjoncturels, les diplômés du supérieur sont loin de connaître les difficultés des autres débutants. Tous ne sont toutefois pas logés à la même enseigne. À niveau de diplôme équivalent, ceux issus de filières professionnelles entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés de filières générales. De même, les jeunes issus de spécialités industrielles ou scientifiques s'insèrent plus aisément que ceux issus de spécialités tertiaires ou de sciences humaines. Par ailleurs, les jeunes qui quittent l'enseignement supérieur, et notamment une filière générale, sans y avoir obtenu de diplôme sont plutôt en difficulté". Bref, la revue du Céreq, dresse un tableau à jour des salaires et du taux de chômage pour les différentes formations supérieures. A noter par exemple, le très bon rapport qualification / salaire des formations bac +2 du social et de la santé (1600 euros de salaire net médian soit autant qu'un bac +4). Pour Bref, "le bac +5 reste "le sésame pour l'accès aux emplois très qualifiés".
Bref 253
http://www.cereq.fr/pdf/b253.pdf
Sur le Café, l'emploi à l'horizon 2015
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_parents_Quelmetierchoisir.aspx
Lire le reportage de F. Solliec
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/06/Generation2004_3ansapres.aspx

Que deviennent les jeunes Franciliens ?

Deux publications permettent de suivre les jeunes Franciliens dans leur parcours vers l'emploi. Focale, la revue de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation, met en valeur l'importance du diplôme dans l'accès à l'emploi. " Les jeunes sortis du système éducatif en Ile-de-France ont accédé plus rapidement et durablement à l'emploi (67 % ont une trajectoire d'insertion durable et rapide contre 62 % en province). Néanmoins, il existe de fortes disparités selon les niveaux de diplôme et les spécialités suivies. Plus les jeunes sont diplômés, plus ils ont suivi ce type de trajectoire : 88 % des sortants de grandes écoles et 78 % des sortants de troisième cycle sont dans ce cas contre seulement 62 % des sortants non diplômés du supérieur. A niveau de diplôme égal, le fait d'avoir suivi une filière professionnelle est un avantage : 78 % des sortants de Bts et Dut ont eu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi contre 70 % des sortants de DeuG. Parmi les sortants du secondaire, seuls les diplômés de baccalauréats professionnels ou techniques rencontrent plus souvent qu'en moyenne cette trajectoire". Ce sont donc surtout les non qualifiés, les sortants non diplômés (venant d'un cap, bep ou première) , et les titulaires d'un cap et bep tertiaire qui doivent affronter chômage et postes précaires.

Mais les caractéristiques sociales ont aussi leur importance. "En ile-de-France, être une femme diminue la probabilité d'occuper un emploi un an après la sortie du système éducatif…. L'origine géographique des parents peut être un facteur pénalisant. le fait d'avoir des parents originaires d'Afrique Noire ou du Maghreb induit une diminution des chances d'emploi".

Les enquêtes IVA donnent des indications précises aux enseignants puisqu'elles permettent d'indiquer des filières et des niveaux de sortie intéressants aux élèves pour chaque région.

Ainsi l'enquête Ile-de-France fait " apparaître une corrélation étroite entre l'insertion professionnelle sept mois après la sortie du lycée, le niveau de formation et l'obtention du diplôme. De même, ils montrent des disparités importantes d'accès à l'emploi selon les spécialités de formation suivies par les jeunes".

"Certaines spécialités procurent dès le niveau CAP-BEP une réelle insertion, alors que pour d'autres l'accès à l'emploi n'est aisé qu'à partir du baccalauréat, voire du BTS. Alors que le taux moyen d'emploi des sortants au niveau CAP-BEP se situe à 45 %, les sortants du groupe Travail social sont à 64 %, ceux des Transports manutention magasinage à 63 %, ceux du Bâtiment : construction et couverture à 60 %, ceux de Coiffure, esthétique à 58 % et ceux d'Énergie génie climatique à 56 %. D'autres spécialités assurent un très net avantage du niveau baccalauréat sur le niveau CAP-BEP. Ainsi, les sortants de Commerce vente au niveau bac ont un taux d'emploi de 65 % contre 39 % au niveau CAP-BEP. Pour la spécialité Moteurs et mécanique auto, le gain est encore plus avantageux (73 % comparé à 43 %). Pour d'autres spécialités, le niveau BTS apporte un très net avantage sur le niveau baccalauréat : 83 % des sortants de BTS de la Santé sont en emploi contre 62 % des sortants de baccalauréat. En revanche, pour le Secrétariat bureautique ou la Comptabilité gestion, seul le niveau BTS permet un accès rapide à l'emploi."
Focale
http://www.oref-idf.org/docs/pub_focale/focale_6-8.pdf
IVA 2007 Ile-France
http://lycees.iledefrance.fr/jahia/webdav/site/lycee/shared/Offre%20de%20formation/Etudes%20de%20Filieres/IVA_2007_synthese.pdf

Comprendre mon enfant

Etre ado n'est pas une sinécure ! Comment lutter contre les drogues ? Comment gérer Internet en famille ? Comment veiller sur la santé de mon enfant ?

Des lycéens parlent des profs, des experts commentent

Dix ans après la consultation organisée par Philippe Meirieu sur quels savoirs enseigner dans les lycées, quelles sont les impressions des lycéens sur leurs établissements et leurs enseignants ? Une réponse partielle a été donnée par trois élèves du comité national de la vie lycéenne, auditionnés par la commission Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant. Comme vous le verrez, leur regard neuf et parfois naïf n'empêche pas une réflexion pertinente.

Comment le métier d'enseignant est-il aujourd'hui perçu par les jeunes ? Qu'est-ce qu'« un bon prof » ? Les réflexions de ces lycéens sont-elles représentatives de leurs camarades moins engagés ? Qu'est-ce qui a changé par rapport aux remontées de la consultation Meirieu de 1998 ?

Dans les articles qui suivent, nous avons souhaité répondre à ces questions, en vous résumant l'audition des lycéens par la commission Pochard, en la confrontant avec celle de Floréale Mangin, présidente de l'union nationale des lycéens, UNL, et en proposant le tout à la sagacité de trois acteurs engagés dans l'école, Georges Felouzis, sociologue de l'éducation, Eric Favey, secrétaire national de la ligue de l'enseignement et Gabriel Cohn-Bendit, pédagogue, fondateur du lycée expérimental de Saint-Nazaire.

Les élèves parlent des profs : le CNVL auditionné par la commission Pochard

Auditionnés par la commission Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant, trois élèves du comité national de la vie lycéenne, CNVL, ont présenté, de manière parfois naïve mais souvent pertinente, leur vision des profs et de leur métier.

Une profession socialement défavorisée, des enseignants peu accessibles

Accompagnés du délégué national à la vie lycéenne, les trois lycéens du CNVL auditionnés par la commission Pochard avaient été choisis pour représenter la diversité des filières (terminale générale, BTS, Bac Pro) et n'appartenaient à aucune organisation politique ou syndicale. Ils ont dès l'abord expliqué qu'ils ne se posaient pas en experts de l'école et de son passé, mais apportaient ici un regard neuf et une argumentation fondée sur leurs propres expériences.

Même s'ils ont tous « rencontré un prof qui nous a marqué et qu'on a admiré », l'image première renvoyée par les élèves est celle d'une profession socialement défavorisée et d'un manque de liens entre élèves et professeurs. Certains enseignants jouent bien leur rôle de

cadre et de repère, mais ils ne sont pas la majorité et les élèves expriment le souhait d'enseignants plus accessibles.

Pour eux, le métier d'enseignant consiste à transmettre des connaissances, mais aussi des méthodes de travail qui permettent à l'élève de devenir plus autonome. Etre respecté par le prof leur semble essentiel, ainsi que son rôle d'accompagnateur. Guider, conseiller, valoriser la progression des élèves : trop peu d'enseignants fonctionnent ainsi. Trop souvent, le prof s'arrête à son cours et ne voit pas la vie du lycée. Il n'utilise pas assez les TICE, qui favoriseraient pourtant les rapprochements. Il semble important de retravailler l'image du métier d'enseignant auprès des jeunes.

Dans les compétences à demander aux enseignants, les élèves citent une nécessaire maîtrise des connaissances mais aussi une capacité à les faire passer, à les mettre en regard de situations réelles, à actualiser les cours et à s'adapter aux changements du monde. Ils regrettent que les explications ne soient pas toujours claires, ni les cours très structurés. Ils aimeraient que les profs soient davantage intégrés à la vie économique et sociale, aient du charisme, aiment leur métier et sachent communiquer avec leurs élèves.

Quels sont les moyens qui favoriseraient une relation aux professeurs plus conforme aux souhaits des élèves ? Il faudrait sans doute développer un système de tutorat, faire une plus large part au travail en petits groupes, utiliser davantage les TICE et faire plus de liens entre les différentes matières (un enseignant pourrait peut-être intervenir dans plusieurs d'entre elles). Il serait aussi souhaitable de faire naître une vie de classe et d'impliquer davantage les enseignants dans des activités hors la classe, voyages scolaires, clubs, CVL, etc. La formation des enseignants devrait comprendre une dimension qui leur permettrait de savoir aisément animer et dynamiser un groupe.

La société dans son ensemble a également un rôle à jouer : donner aux enseignants des conditions de vie professionnelle heureuse, redonner au métier une accessibilité et une image que la société ne lui reconnaît plus.

Les questions posées par les membres de la commission après cette introduction générale permettent aux lycéens de préciser leurs points de vue.

Sur quels éléments vous appuyez-vous pour justifier une dévalorisation de l'image du métier enseignant ?

Lorsqu'on annonce qu'on voudrait être prof, on nous renvoie une image de gens qui travaillent peu. En général la fonction publique est mal vue et le grand public n'est absolument pas conscient du travail fourni par les profs.

Quels éléments vous paraissent importants pour une campagne de communication sur le métier ?

Le prof est un être lointain. On l'imagine tout le temps comme il est dans la classe. Bien sûr, c'est différent pour les profs d'EPS et les élèves des cités ont souvent plus d'affinités avec leur prof d'EPS qu'avec leur prof de maths. Etre enseignant, c'est un métier qui fait peur, on a

peur de ne pas être reconnu. Il faudrait aussi véhiculer davantage l'idée du prof qui travaille beaucoup de chez lui.

Quel regard portez-vous sur les relations enseignants direction de l'établissement ?

La relation avec le chef d'établissement, c'est ce dernier qui l'instaure. Certains profs apparaissent comme des pilotes à ses côtés, mais la plupart sont assez à l'écart. Un lycée, c'est une petite ville ; si ça marche bien, c'est parce que tout le monde s'entend.

Comment arriver mieux à cette société éducative ?

Les profs ne sont pas forcément informés. Par exemple, il y en a qui pensent que le CVL, c'est pour inciter les lycéens à descendre dans la rue. Si on sait bien leur expliquer les objectifs, beaucoup sont prêts à s'investir, car ils pensent qu'on les laisse de côté. Il y a portant beaucoup d'occasions de travailler ensemble (exposition, sorties, débats) qui favoriseraient la vie dans la classe et les processus d'apprentissage.

Que pensez-vous du discours sur les lycéens ? Avez-vous trop d'heures de cours, passez-vous trop de temps au lycée ?

En fait, on pourrait passer encore plus de temps au lycée dans des activités complémentaires, clubs ou activités sportives toujours très appréciées. L'Ecole souffre d'une mauvaise image. Il faut la reconstruire de manière positive, casser les clichés.

Pensez-vous qu'on puisse aimer son métier pendant 40 ans ?

Un enseignant peut très bien faire ce métier toute sa vie, s'il l'aime et si on lui on donne les moyens de se mettre à niveau. Il y a sûrement des moments de démotivation, mais il faut tenter de les contenir en donnant aux profs les moyens de s'épanouir : un prof de 60 ans qui aime son métier et sait faire passer son expérience, c'est formidable.

En conclusion, la formule magique du « bon prof » : de solides connaissances, une envie permanente de les transmettre, un bon charisme.

Les auditions
http://www.education.gouv.fr/cid20542/les-videos-des-auditions.html
Le CNVL
http://www.vie-lyceenne.education.fr/cnvl/cnvl.php

Quand les élèves parlent des profs : le point de vue de l'UNL

Comment les élèves voient-ils les profs ? Nous avons demandé à Floréale Mangin, présidente de l'union nationale des lycéens, UNL, également membre du CNVL, de nous présenter les réflexions de l'UNL à ce sujet.

Un travail suivi avec les syndicats enseignants et des pédagogues

L'UNL, affirme **Floréale Mangin**, est très attachée au système éducatif et souhaite travailler pour son amélioration. L'école doit être un endroit d'éducation, mais ce n'est pas seulement le rôle des enseignants, c'est la communauté toute entière qui doit s'en emparer.

« Nous ne cherchons pas du tout à aller à l'encontre des enseignants, mais à travailler avec eux. Ca fait parfois mal, mais nous sommes bien placés pour parler d'un certain nombre de problèmes ». Par exemple, l'UNL a beaucoup travaillé avec André Antibi et discuté avec les lycéens des problèmes inhérents à la notation des copies. La plupart des lycéens ne sont pas conscients de leur rapport à la note, ni de l'influence qu'elle a sur leur travail. Dans certains enseignements, comme en classes préparatoires, les notes, surtout les mauvaises, sont accompagnées d'une correction détaillée qui aide à progresser. La remise en cause de la constante macabre d'Antibi est tout à fait justifiée. Les élèves ont besoin d'une évaluation formative et non pas d'être cantonnés dans les rangs des « mauvais », d'autant qu'ils arrivent parfois à comprendre le contenu du cours bien après.

L'UNL participe à des rencontres régulières avec les syndicats d'enseignants : TPE, méthodes pédagogiques, analyses du système éducatif. Cela permet d'avoir une meilleure représentation des problèmes des enseignants. Cela permet aussi d'organiser l'action intersyndicale et de faire avancer des revendications de manière commune.

Les congrès de l'UNL sont l'occasion d'inviter des pédagogues reconnus, tels Philippe Meirieu avec lequel a été discutée notamment la question de la démocratie lycéenne. « C'est encore un autre rapport avec le corps enseignant ». Globalement, l'UNL note peu d'implication des enseignants dans les comités de vie lycéenne, CVL, mis en place après la consultation organisée en 1998 par Philippe Meirieu sur Quels savoirs enseigner dans lles lycées ? mais précise que cela dépend des établissements.

Selon l'image qu'en a l'UNL, le métier d'enseignant reste une vocation pour certains des jeunes profs. Ceux-ci ressentent cependant la difficulté d'être seuls face à un groupe d'élèves pas forcément heureux de leur situation. Ils sont également conscients d'être mal payés et mal considérés (la durée des vacances leur est souvent reprochée, ainsi que la sécurité de l'emploi, qui n'est plus pourtant aussi évidente dans le choix du métier). Cette mauvaise image affecte le regard des élèves sur l'ensemble des enseignant, « même si on a tous eu des rencontres avec des profs qui ont fait changer notre regard sur le monde. Notre expérience personnelle joue aussi : pour moi à l'UNL, j'ai découvert l'éducation autrement ».

Grâce aux anciens membres de l'UNL devenus stagiaires ou formateurs à l'IUFM, l'organisation lycéenne s'est également penchée sur la formation des enseignants. Il lui semblerait bon que profs et élèves soient davantage acteurs communs de la vie de l'établissement. « Se sentir bien dans son établissement, c'est important. Ainsi on note souvent des recrudescences de violences après un renforcement des dispositifs sécuritaires. Il ne faut pas oublier que la première implication est dans la vie de l'établissement, avant même l'appartenance au groupe classe ». Les lycéens sont prêts à subir le savoir, mais estiment qu'on ne leur demande pas assez leur avis.

Dans les discussions avec la FSU, plusieurs tables rondes ont été consacrées à la problématique de l'orientation et notamment le rôle et la situation des CO-Psy. Les débats ont

été parfois houleux mais ils ont permis de confronter les représentations un peu idéalisées des lycéens avec la réalité et d'aboutir ensuite à des relations moins tendues, notamment dans les CA d'établissement.

De manière générale, l'UNL trouve le travail assez difficile pour la représentation syndicale. « Par exemple, au CNVL, les adultes présents ne nous laissent pas beaucoup de place. Nous avons également des difficultés avec les lycéens non syndiqués, qui ont peur de nous ». Le travail dans les instances académiques, CAVL, laisse aussi à désirer : « il y a trop de projets et pas assez d'actions » estime Floréale Mangin, qui ajoute « à l'UNL, la majorité des demandes concernent des problèmes de droits. Si les lycéens connaissaient mieux leurs droits, le fonctionnement serait meilleur ».

En conclusion, quelles seraient les recommandations que l'UNL voudrait faire aux enseignants ? « Ecouter davantage les élèves, tout en sachant poser son autorité. Ouvrir les IUFM sur cette réalité, essentielle, de la gestion de la classe. Savoir établir des liens interdisciplinaires, appuyés sur du concret, dans les matières enseignées : cela dépend trop souvent du seul bon vouloir des enseignants ».

L'UNL
http://www.unl-fr.org/
Surle Café, Antibi
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2006/06/index210606_PedagogiePlusdunmillierdexperimentateurspourAndreAntibi_.aspx
Article sur le site Meirieu
http://www.meirieu.com/RAPPORTSINSTITUTIONNELS/listesdesrapports.htm

Des élèves responsables dans leur établissement. Entretien avec Eric Favey

Les établissements demandent souvent à des associations de terrain, spécialisées dans l'animation et l'éducation, de les accompagner dans la formation des délégués élèves ou des élus au comité de vie lycéenne, CVL. Nous avons demandé à Eric Favey, secrétaire national de la ligue de l'enseignement, ce qu'il percevait au travers de ces formations des représentations élèves sur leurs enseignants et leurs établissements.

Les élèves ont souvent une perception très lucide du fonctionnement de leur établissement, même s'ils ne décryptent pas tout. Ils pensent en général que les enseignants sont très seuls et qu'il n'y a que peu de relations entre les différentes catégories de membres de la communauté éducative. Cette perception a peu évolué au cours des dernières années, mais la connaissance que les élèves ont de l'institution et de son fonctionnement prioritairement administratif et hiérarchisé est plus grande. Ces élèves sont plus professionnels, attendent plus de l'institution que nous autrefois. Ils sont touchés par l'évolution démocratique de la société et donc plus autonomes à ce niveau.

Il n'est guère surprenant qu'ils trouvent leurs professeurs distants. Ils sentent bien que les enseignants connaissent mal la situation de délégué et que celle-ci n'est pas forcément très bien comprise au sein de l'établissement. « On nous amuse avec cette responsabilité » se plaignent-ils souvent. Le délégué, ou l'élu au CVL, est en effet plus souvent pris comme un intermédiaire entre l'administration et les autres élèves que comme un véritable acteur de la

vie de l'établissement. Dans la mise en place des formations, les animateurs de la Ligue s'étonnent toujours que les chefs d'établissement veuillent leur déléguer la totalité de la conception, même s'ils sont conscients de leur apport en tant qu'experts à ce sujet. Ils insistent pour qu'une partie des enseignants de l'établissement s'implique dans cette action.
En effet, la plupart des enseignants sont souvent moins impliqués que d'autres personnels dans la vie de l'établissement. Pourtant, s'ils en avaient conscience et acceptaient de s'y investir davantage, cela leur donnerait des clés de compréhension des élèves et améliorerait la situation en classe. Les élèves passent finalement beaucoup de temps au lycée et perçoivent beaucoup sur son fonctionnement.

Les enseignants ont un rapport à leur métier qui ne leur permet pas d'accorder beaucoup d'importance à ce que les élèves en perçoivent. Leur donner la parole à ce sujet leur paraît non pertinent, voire démagogue.

La Ligue n'a pas été auditionnée par la commission Pochard. Elle a néanmoins rédigé à son attention une note de proposition soulignant la méconnaissance de la réalité territoriale, sociale et culturelle qu'ont de nombreux enseignants au sujet de leur établissement. Ils se privent ainsi de la connaissance du milieu dans lequel vivent leurs élèves, qui pourrait leur fournir des éléments de décryptage importants. La proposition serait de reprendre les formations conjointes entre membres de la communauté éducative et personnels du territoire environnant sur une thématique liée à la politique de l'établissement et aux préoccupations du bassin d'appartenance. Ces stages conjoints déclencheraient des échanges, favoriseraient des habitudes de travail en commun et rompraient l'isolement des profs. Ce serait aussi une manière indirecte d'améliorer la perception des enseignants vis-à-vis de leurs élèves, en entendant parler les acteurs locaux. Ce serait sans doute enfin une réponse partielle au manque de considération sociale des enseignants. Il est vrai que la situation actuelle est peu favorable à ce type d'initiatives. Les enseignants ont souvent un habitat éloigné de leur lieu de travail et sont réticents à y passer beaucoup plus de temps. L'institution aujourd'hui est plutôt dans une tendance au désengagement en ce qui concerne l'aide au travail d'équipe intercatégoriel et interprofessionnel.

Au niveau des pratiques pédagogiques, les élèves mentionnent souvent tout l'intérêt qu'ils trouvent aux enseignements d'EPS, en grande partie parce qu'ils font assez peu de différence entre le prof animateur des activités de l'association sportives et l'enseignant des cours inscrits à l'emploi du temps officiel. De la même manière, l'utilisation des TICE les met en situation d'acteurs et de producteurs, dans une relation plus fine et moins magistrale à leur enseignant. Les technologies de l'information et de la communication sont de plus un véritable atout pour développer un lien réel et fort entre élèves, enseignants et familles.

Si on revient sur le rôle des délégués élèves ou des élus des CVL, les élèves expriment une certaine insatisfaction depuis longtemps. Ils ont l'impression qu'on leur accorde beaucoup plus une place symbolique et théorique qu'un vrai rôle. Ils connaissent les textes, voient ce qui se pratique dans certains établissements plus ouverts et sont assez déçus des possibilités d'action qu'on leur laisse en réalité. De plus, ils souvent mal à l'aise vis-à-vis de leurs camarades qui ont tendance à leur reprocher de ne pas assez les défendre.

Il est dommage que les établissements entretiennent ces façons de faire. Il ne faut pas faire semblant avec la représentation élèves car, à terme, on fabrique de la défiance par rapport à

l'institution. L'implication des élèves du CVL ou du CA est beaucoup plus sérieuse qu'on ne croit et devrait être un sujet de préoccupation de l'établissement tout entier. Dans nos formations, nous incitons les élèves à être curieux du projet d'établissement et à se positionner comme de véritables acteurs.

Lors de la formation des élus du CVL en particulier, nous soulignons l'importance d'une participation régulière et d'un travail continu entre les réunions plénières. Nous les accompagnons dans maints projets culturels et nous réjouissons ensuite de les retrouver souvent en position de responsabilité dans la vie sociale ou culturelle d'un quartier.

Certains chefs d'établissement ont le souci de faire davantage du CVL un outil de régulation et d'information qu'une véritable instance participative et productive. Pourtant les occasions de travail en commun ne manquent pas et on voit de plus en plus de groupes de travail comprenant des élèves se mettre en place au moment d'une rénovation ou d'une reconstruction des bâtiments.

Ce ne devrait pas seulement être au chef d'établissement ou aux CPE de travailler avec ces élèves. Les enseignants, qui sont la catégorie de personnels la plus nombreuse au sein de l'établissement, devraient s'emparer de cette relation. Même si cela peut paraître du temps perdu, ce serait en fait du temps gagné pour la formation citoyenne des élèves en classe. La confiance ainsi construite serait un facteur important d'amélioration du climat de la classe.
Pour lutter contre la dévalorisation sociale, morale et matérielle du métier d'enseignants, souvent mentionnée par les jeunes, la relation avec les parents est fondamentale. Il faut retrouver une vraie forme d'alliance avec les parents et tout faire pour que des liens de confiance existent avec les élèves. Les enseignants se privent trop souvent de ces approches qui sont pourtant de véritables leviers.

La ligue de l'enseignement
http://www.laligue.org/

Les lycéens aiment leur lycée ! Entretien avec le professeur Georges Felouzis, sociologue de l'éducation

Peut on vraiment parler pour l'enseignant d'un métier dévalorisé dans la perception publique ?

Si on regarde ce qu'était socialement un enseignant de lycée, il y a 40 ans, c'était quelqu'un qui occupait une fonction relativement prestigieuse, liée à un diplôme qu'une faible proportion de la population possédait. La massification de l'accès à l'enseignement supérieur et l'augmentation significative du nombre de diplômés font que l'enseignant n'occupe plus cette position symbolique prestigieuse. Aujourd'hui, un enseignant de lycée, c'est un fonctionnaire de catégorie A, comme beaucoup d'autres, avec, objectivement, un salaire qui n'est pas très élevé, or le salaire est un fort indicateur dans notre société. Il y aussi la

nature de son travail, plutôt bien considérée par les élèves, mais qui, dans certains lycées, peut apparaître fragile en regard de la position prestigieuse de certains parents.

C'est en fait une situation un peu paradoxale, car les concours de recrutement restent très sélectifs. Cela entretient un certain malaise chez les enseignants qui perçoivent ensuite que ni le salaire, ni la considération ne sont à la hauteur de cette réussite académique.

L'isolement du professeur revient de plusieurs façons dans les propos des élèves. Comment décrypter ces remarques ?

L'enseignant est isolé, c'est vrai, mais il existe de grands contrastes entre les établissements. Par nature, le travail de l'enseignant est solitaire. Il n'est pas tout seul physiquement dans sa classe, mais il est bien seul maître à bord. La coopération dans le travail de préparation pourrait nuancer cet isolement, mais elle est relativement faible.

Les enquêtes de type Pisa montrent que c'est une caractéristique nationale : les enseignants français sont plus isolés, mais aussi plus autonomes, car leur fonction est totalement restreinte à l'activité d'enseignement. La division entre les différentes tâches est moins marquée dans d'autres pays.

Les élèves ont bien là une vision réaliste ; malgré les discours incantatoires sur le travail d'équipe, les équipes pédagogiques sont quasiment inexistantes.

Pourtant les attentes envers les profs sont importantes. Dans les propos des élèves, le prof reste un personnage. On lui demande du charisme, on souffre de son inaccessibilité. Comment expliquer ces contradictions ?

Les élèves demandent beaucoup aux enseignants, surtout au lycée. Le professeur est pour eux un personnage central et une personne de référence. Ils en attendent de la reconnaissance, de l'intérêt et le veulent charismatique. Il est normal que les lycéens se plaignent du cadre trop formel de l'enseignement, car le lycée est pour eux le début de l'autonomie. Ils voudraient des relations plus étroites et une meilleure capacité à les intéresser.

En fait, l'enseignant a un rôle composite : noter, sélectionner, faire passer des connaissances, être une personne de référence. C'est une alchimie difficile à mettre en œuvre, et il n'est pas toujours à la hauteur.

Comment décrypter aussi ce qui concerne la correction et l'enseignant producteur de savoir ? Les lycéens se voient-ils consommateurs ou constructeurs de savoirs?

L'évaluation est toujours un problème difficile. La note dépend de l'évaluateur et peut être très variable d'un correcteur à l'autre. Lorsque l'élève reçoit sa note, il réagit à la fois rationnellement et émotionnellement et il lui est difficile de démêler la note au devoir et la note à l'élève. Les enseignants se doivent cependant de donner des repères réalistes, mais ils ne doivent pas oublier de montrer à l'élève qu'il est capable de progresser et de lui donner des indications pour y parvenir. C'est cette composante interactive qui rend le métier de l'enseignant très difficile.

Les élèves sont sûrement un peu consumériste, mais c'est parce que le système éducatif français, centré sur l'utilité des savoirs et l'acquisition des diplômes, les encourage à cela. Il y

a beaucoup de paradoxes dans ce système utilitariste, sélectif et classant les élèves. Pourtant, l'analyse des questionnaires remontant de la consultation Meirieu montrait que les élèves ont de l'intérêt pour les savoirs qu'ils apprennent. Ils sont donc nécessairement constructeurs de leurs savoirs, mais aussi d'eux-mêmes. Entrés au lycée en pleine adolescence, ils en sortent jeunes adultes. L'établissement est pour beaucoup dans cette phase de maturation et de construction de soi.

La remarque sur les disciplines, qui est très vraie, est elle aussi intéressante. Pourquoi est-elle mise en avant ? Les lycéens jugent-ils qu'il y a des disciplines trop nombreuses ou souhaitent-ils qu'elles soient enseignées autrement ?

Héritier de l'enseignement des jésuites, l'enseignement français est très cloisonné. La principale préoccupation du monde académique est de parler selon les schémas du monde académique. Ce n'est pas toujours facile non plus, au niveau où sont les lycéens, de croiser les disciplines. Les TPE ont cette vocation à rassembler des compétences diverses autour d'un même objet, mais ce n'est pas assez fréquent dans le monde scolaire français. Dans d'autres pays, l'enseignement est moins cloisonné.

C'est un problème réel qui dépasse largement les demandes des élèves en termes de méthodes pédagogiques, car le fait de marquer fortement les orientations par les disciplines décourage des élèves d'entrer dans certaines filières (par exemple les filles dans les sections scientifiques). Je pense que les élèves ont raison. On leur propose un système très académique, mais il serait bon de le faire évoluer.

Une bonne partie des remarques formulées par ces élèves étaient déjà dans l'enquête Meirieu de 1998. Les choses ont-elles évolué depuis ?

Je ne sais pas exactement sil les choses ont évolué ou non, mais rien n'a changé de manière radicale. De nombreux rapports ont suivi qui tous disent la même chose, mais la vie quotidienne dans les lycées reste très semblable à ce qu'elle était ; il n'y a certainement pas eu de révolution.

Comment expliquer la place à part des profs d'EPS ?

Je n'ai pas grand'chose à dire à ce sujet. Objectivement, c'est vrai que les enseignants d'EPS ont une place à part, tant chez leurs collègues que pour les élèves. Ils sont moins académiques et pratiquent une pédagogie très différente. Je pense aussi que cette matière ne fait pas peur aux élèves.

On ne parle guère de la violence contre les profs. Là dessus aussi, y a t il des évolutions ?

La violence est, me semble-t-il, surtout entre élèves, mais il est difficile d'en parler, car la variabilité est très grande d'un établissement à l'autre. On ne dispose pas de mesures statistiques fiables sur une longue période, mais les études montrent que la violence dans les établissements ne baisse pas, en France comme à l'étranger, et qu'il ya encore beaucoup de chemin à faire avant d'améliorer la situation.

Et, en conclusion, avez-vous des travaux en cours sur l'évolution du métier d'enseignant ?

Non, pas directement, mais je participe actuellement au dépouillement des 1 400 questionnaires remplis par des lycéens en réponse à une enquête lancée par le magazine Phosphore sur la manière dont les lycéens voient leur condition, 10 ans après la consultation Meirieu.

Je suis toujours frappé par la pertinence et l'intelligence des réponses des élèves. Globalement, ils aiment bien ce qu'ils font. S'ils expriment des reproches et des angoisses, ils expriment aussi beaucoup de satisfaction. Bien sûr, si les lycéens sont attachés à leur lycée, c'est parce qu'il est un facteur de sociabilité et qu'ils s'y constituent une culture juvénile, avec ses relations amicales ou amoureuses. Le lycée, c'est leur lieu de vie et ils l'aiment !

Questions : François Jarraud. Entretien : Françoise Solliec

G. Felouzis dans le Café
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/Pages/2004/analyses_49_GeorgesFelouzisPourcasserlesghettosilfautrendreplusattractifslesetablissements.aspx
Le rapport Meirieu
http://www.meirieu.com/RAPPORTSINSTITUTIONNELS/listesdesrapports.htm

Le triste destin des familles…

Naître dans une famille nombreuse, est-ce un handicap ? Oui répond l'Insee. L'actualité des familles c'est aussi la question de l'incompréhension. Peut-on comprendre l'adolescent ? Et lui quelle importance accorde-t-il à la famille ?

La destinée négative des familles nombreuses

"Une famille très nombreuse aurait en elle-même une influence négative sur la destinée sociale". L'affirmation serait choquante si elle ne résultait d'une étude réalisée par Dominique Merllié et Olivier Monso pour l'Insee. Leurs travaux établissent en effet que, toutes caractéristiques sociales mises à part, le fait d'avoir plus de 2 frères ou sœurs influe négativement sur la réussite sociale.

Ainsi la probabilité d'avoir un diplôme supérieur varie du simple au double selon la taille de la fratrie, la mobilité sociale également. Par exemple l'accès à la catégorie cadre quand on est fils d'ouvrier passe de 7 à 15% selon l'importance de la fratrie. L'effet se fait aussi sentir chez les fils de cadres (49 et 56%).

Les auteurs avancent deux hypothèses qui intéressent directement l'école. Selon eux ces inégalités sociales sont liées au fait que la probabilité d'accès au diplôme n'est pas la même selon l'importance de la fratrie. A diplôme égal les inégalités disparaissent.

Par conséquent, ils interrogent les styles éducatifs des familles nombreuses et peu nombreuses pour expliquer ce facteur d'inégalité sociale. " Ainsi, des enfants nombreux vivent davantage en interaction entre eux, dans une société d'enfants ; des enfants uniques ou peu nombreux (et aussi d'âges espacés) sont plus continûment plongés dans une société d'adultes : les conditions du développement intellectuel et social peuvent en être affectées. Les mères des familles nombreuses sont plus souvent inactives, de sorte que leurs enfants, gardés chez eux, sont moins souvent ou moins précocement confrontés à d'autres lieux de socialisation que leur foyer. Les pratiques éducatives peuvent aussi être affectées. Une étude associant un questionnaire détaillé sur ces pratiques et des tests du développement intellectuel des enfants a permis de constater que les styles éducatifs pouvaient constituer l'une des médiations entre « classe sociale » et développement intellectuel (Lautrey J., 1980). Un style éducatif rigidement structuré, plus fréquent dans les familles des classes populaires, est également lié aux conditions de logement et au nombre des enfants : un ordre éducatif contraignant peut correspondre au défaut des conditions matérielles qui rendraient possible une structuration plus souple et plus négociée de l'environnement éducatif, qui apparaît plus favorable au développement intellectuel". C'est finalement l'autoritarisme qui nuirait aux familles nombreuses.
L'étude (en pdf)
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC07f.PDF

L'intelligence de l'enfant

"C'est la vocation naturelle des sciences humaines que de démontrer comment sont fabriqués les faits sociaux que nous percevons volontiers comme naturels" rappelle **Marie Duru-Bellat** dans la préface à "L'intelligence de l'enfant".

L'ouvrage s'attaque à quatre questions : Est-il légitime d'évaluer l'intelligence par un chiffre de QI ? L'intelligence est-elle innée ou acquise ? Quel est le rôle de la famille, de l'école, de la société et de la culture dans la genèse de l'intelligence ? Quels enjeux autour de l'inégalité des capacités intellectuelles?

Elles sont abordées sous l'angle des sciences sociales. Ainsi découvre-t-on l'histoire des tests de QI et la construction sociale de l'intelligence, chaque classe sociale se voyant justifiée par un rang intellectuel…

Pour autant l'ouvrage n'élude pas la question de l'hérédité mais l'ancre dans le rapport à l'environnement. Une dernière partie traite de l'intelligence et ses enjeux, à l'école et ailleurs.
Marie Duru-Bellat et Martine Fournier (dir.), L'intelligence de l'enfant. L'empreinte du social. Ed. Sciences Humaines, Auxerre 2007, 292 pages.
Le sommaire
http://www.scienceshumaines.com/l-intelligence-de-l-enfant-l-empreinte-du-social_fr_291.htm

Eux et nous : questions d'ados, paroles d'adultes
"Peut-on comprendre les adolescents ? Et d'abord le faut-il ? On peut en douter, en effet.. vouloir comprendre ce serait vouloir inclure,incorporer, intégrer". Pourtant Jean P. François nous invite à découvrir la psychologue des adolescents.

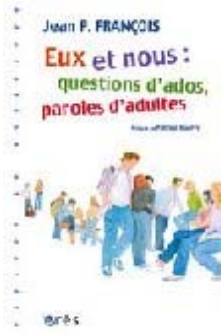

Ancien prof de lettres, directeur de centre de vacances, formateur, il a rassemblé des devoirs, des lettres venant de centaines d'adolescents. C'est en s'appuyant sur ce trésor, souvent émouvant, qu'il nous invite à découvrir les caractéristiques de la psychologie adolescente. Ainsi sont abordés le désir d'opposition, la peur de grandir, la sexualité etc., toutes questions difficiles.
Jean P. François, Eux et nous : questions d'ados,paroles d'adultes, Paris Erès, Cemea, 2007, 256 pages.
Présentation
http://www.edition-eres.com/resultat.php?Id=2050

Nos enfants
"L'enfant est un être en devenir qui doit être éventuellement protégé, puni, ou les deux à la fois, contrôlé, mis aux normes. Et c'est un sujet, fragile, mais un sujet quand même, un acteur de son existence. Reconnaître ce dilemme ne signifie pas la fin des institutions classiques mais,.. l'accélération de leur transformation". En présentant ainsi cet ouvrage, Michel Wieviorka montre d'emblée que nous sommes dans un moment très particulier pour l'enfance, celui où on passe de l'idée d'enfant objet (le fils de) à l'enfant sujet. Et tout ce livre se construit pour accompagner ce passage à travers des articles courts qui montrent l'évolution des valeurs, le passé, les nouveaux droits des enfants et enfin l'enfant dans la cité.

Ainsi sur l'évolution des représentations de l'enfant, F. de Singly explique ce qu'il a appelé "l'adonaissance". Dans cet univers des ados, les TIC sont un élément de construction de soi. C'est ce que développe Pascal Dibie en montrant comment elles permettent aux jeunes de développer de nouvelles solidarités, et aussi comment elles structurent leur façon de penser ("l'attention partielle continue"). Pour Monique Dagnaud elles amènent aussi à être "ici et ailleurs" en même temps qu'ici et maintenant.

Dans la cité, le jeune est à la fois un individu qui a des droits (et l'ouvrage évoque par exemple le droit aux origines ou la Convention internationale) et qui est l'objet de politiques, et le maire d'Auxerre ou JL Rosenczveig l'illustrent bien.

Organisé en petits chapitres, l'ouvrage nous offre ainsi un état des lieux des réflexions sur l'enfance dans une langue claire et facilement accessible. Il ouvre des portes sur des paysages différents et invite à les visiter de façon plus sérieuse. En ce sens c'est une lecture bien adaptée aux rythmes et aux découvertes des vacances.

M. Wieviorka (dir.), Nos enfants, Les entretiens d'Auxerre, Editions Sciences humaines, 2008, 292 pages.

Des ados en souffrance ?

Les ados sont en grande souffrance, dénonce Dominique Versini, défenseure des enfants. Elle propose un plan mais évite de poser la question de la pauvreté… C'est pourtant elle aussi qui est responsable de la montée de l'obésité.

La souffrance des adolescents grand chantier national ?

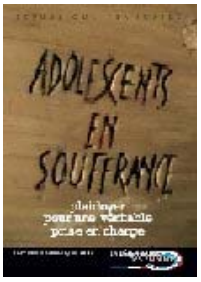

C'est ce que demande la Défenseure des enfants en conclusion d'un rapport remis au président de la République. " Nous voyons de nouvelles formes de souffrances psychiques chez des adolescents de plus en plus jeunes, des scarifications, une alcoolisation jusqu'au coma, des tentatives de suicide… Nous avons constaté leurs insuffisances de moyens pour faire face à l'augmentation des demandes (800 postes de psychiatres non pourvus dans les hôpitaux publics, manque d'infirmiers et de médecins scolaires…) ce qui a des conséquences importantes sur le repérage et la prise en charge des adolescents" écrit-elle.

Pour Dominique Versini ce sont les changements sociaux qui expliquent l'importance des souffrances psychiques des jeunes. Et d'abord Internet, avec ses blogs où les jeunes se dévoilent et la pornographie. Un site est même dénoncé : Doctissimo, dont le forum accessible à tous contiendrait des propos pornographiques. D. Versini déplore"les métamorphoses de la famille" et les familles monoparentales et la scolarisation "massive" qui fait peser le poids de l'échec sur certains adolescents. Enfin, la défenseure veut bien admettre qu'il y a aussi 2 millions d'enfants pauvres en France dont une bonne partie vit dans des ghettos urbains. Ca aussi ça n'aide pas à aller bien.

D. Versini n'envisage pas de changer la société. Bon nombre de ses 25 recommandations concernent l'Ecole. Ainsi elle demande davantage d'infirmières et médecins scolaires, une formation obligatoire des enseignants à la psychologie de l'adolescent. A noter que 10% des plaintes qui lui parviennent concernent l'Ecole. Il s'agit généralement d'élèves sans école, de décisions d'orientation, de scolarisation d'enfants handicapés et enfin, parfois, de mauvais traitements à l'école.

Elle demande à l'Etat "un plan national" pour augmenter les moyens des centres médico-psychologiques et le délai d'attente des consultations.
Le rapport
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000719/index.shtml

L'absence de perspective plombe la jeunesse française

"Le niveau réel d'un pays se mesure à l'attention qu'il accorde à ses enfants, à leur santé et à leur sécurité, à leur situation matérielle, à leur éducation et à leur socialisation, ainsi qu'à leur sentiment d'être aimés, appréciés et intégrés dans les familles et les sociétés au sein desquelles ils sont nés". Armée de cette vision, l'Unicef a osé faire un palmarès du "bien – être des enfants dans les pays riches". Et, disons le tout de suite, mieux vaut être un jeune Polonais que Français : la France est 16ème sur 21.

Oui mais comment mesurer ce bien-être ? Pour cela l'organisation a retenu 6 critères : le bien-être matériel, la santé, la relation avec la famille, les comportements à risque,le bien-être subjectif et le bien-être éducationnel.

Ce qui classe la France ce sont les deux dernières catégories. Alors encore la faute à l'école ? Non le niveau scolaire des jeunes français est moyen. Ce qui classe la France au 18ème rang pour ces catégories c'est le fort pourcentage de jeunes qui ne sont engagés ni dans une formation, ni dans un emploi, ni dans les études de 15 à 19 ans et le pourcentage 'élèves de 15 ans qui s'attendent à trouver un travail peu spécialisé. Autrement dit, l'étude révèle tout un pan de la jeunesse qui tient déjà les murs et qui se sent à l'abandon.

" Qu'a-t-on à gagner à mesurer et à comparer le bien-être des enfants dans différents pays ? Un axiome nous donne la réponse : "Pour améliorer quelque chose, prends en d'abord la mesure". Alors que la France a supprimé la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, l'étude de l'Unicef invite à s'occuper de tous les jeunes jusqu'à leur majorité.
http://www.unicef.org/french/media/media_38299.html
http://www.unicef.ca/portal/Secure/Community/508/WCM/PRESS/IRC7/rc7_fre.pdf

Ados : bonheur et scepticisme
"Pour avancer mieux vaut pas trop s'inquiéter". L'enquête réalisée par Ipsos pour la Fondation Wyeth pour la santé auprès d'adolescents de 15 à 18 ans dépeint une jeunesse heureuse mais pas béate.

Car tout va bien pour nos ados : 95% disent avoir beaucoup d'amis, 80% ont de bonnes relations avec leurs parents et 79% se sentent bien à l'école. Ce qui compte pour eux c'est d'abord la famille (90%) puis les amis et les amours (57%), l'école arrivant en 5ème position, pour seulement 37% d'entre eux. 64% d'entre eux sont confiants dans leur avenir personnel. Huit sur dix croient d'ailleurs dans l'engagement.

Mais le trait marquant de cette génération est sans doute le scepticisme certain. Seulement un adolescent sur quatre (25%) croit que "le monde sera meilleur demain", neuf sur dix sont inquiets face aux évolutions du monde et de la France.

Ainsi les auteurs de l'étude classent les ados en 5 groupes. La moitié d'entre eux seraient soit très confiants en l'avenir soit satisfaits de leur sort personnel. Un quart restent indécis et croient peu en l'action. 22% sont inquiets ou angoissés face à l'avenir. C'est particulièrement le cas des jeunes de L.P., issus de milieux modestes ou dont les parents sont séparés.

L'enquête révèle un phénomène intéressant : neuf jeunes sur dix affirment connaître le métier qu'ils veulent faire. Le médical est plébiscité devant l'industrie, les arts et le sport et l'administration. Une information à se rappeler quand on est devant des élèves muets sur leur orientation…
http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/1849.asp?rubId=21

Toilettes : le scandale au cœur de l'école

C'est un tabou qu'affronte l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS). L'ONS a osé lancer une enquête sur les toilettes dans les écoles élémentaires. Il en résulte que trois écoliers sur quatre les jugent nauséabondes, une majorité (57%) sales et peu accueillantes, un grand nombre sont dépourvues de papier. Résultats : un écolier sur sept a eu peur d'y aller, seulement 43% les utilisent régulièrement. Cette situation génère des problèmes médicaux (énurésie, constipation, infections urinaires etc.) qui sont directement liés au calendrier scolaire.

L'ONS demande "un plan d'éducation à la santé en direction des enseignants" et un rappel régulier de la question au conseil d'administration des établissements.
Le rapport de l'ONS
http://ons.education.gouv.fr/actualites.htm
Sur le Café en 2005
http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2005/05/index100505_ParentsLestoilettesscolairesenaccusation_.aspx

Syndicat et parents veulent une concertation sur les toilettes scolaires
La publication du rapport de l'ONS sur les toilettes scolaires (voir L'Expresso d''hier) a remis ce sujet à l'ordre du jour. Les parents de la Fcpe rappellent que leur association " demande depuis des années que la question des toilettes soit traitée comme une véritable question de santé publique ". Le Se-Unsa demande une concertation avec le ministère, les parents et les collectivités locales.

La même question agite la presse anglaise. Là aussi on dénonce la saleté des lieux mais on craint aussi leur dangerosité : les toilettes sont le lieu des harcèlements entre élèves.
Communiqué Fcpe
http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/a/actualite-fcpe-2096.php?PHPSESSID=gcl3fssqld75ik4680aqbdk0k6
Communiqué Se-Unsa
http://www.se-unsa.org/presse/comm/page.php?id=080129b
Artcle BBC News
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7213977.stm

Toilettes scolaires : Une urgence pour S. Grandserre
Publié le 28 janvier, le rapport de l'ONS a mis en cause le triste état des toilettes scolaires, responsable de stress et de maladies urinaires chez de nombreux élèves. Le problème est ancien. Les parents de la FCPE, les pédagogues comme Philippe Meirieu ont déjà dénoncé la situation. Sylvain Grandserre, professeur des écoles, montre très concrètement que des solutions existent et aussi que la question interroge l'Ecole plus globalement.
Lire l'article de S. Grandserre
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/Toilettesscolaires.aspx

Santé

La santé à l'école
Santé et scolarité sont indissociables. D'une part, les familles sont tenues de respecter un certain nombre d'obligations, notamment en matière de vaccinations. D'autre part, il entre dans les missions de l'école de promouvoir la santé des élèves et de développer leurs compétences afin qu'ils puissent eux-mêmes adopter des comportements favorables à leur santé. Un dossier du ministère qui fait le point sur les vaccinations, la restauration, la sexualité, les drogues.
http://www.education.gouv.fr/pid123/la-sante-des-eleves.html

Un enfant sur quatre s'est vu proposer un jeu dangereux
Jeu dit du foulard, jeu du pendu, jeu du bouc émissaire, jeu de la canette, jeu de Beyrouth, jeu du petit pont massacreur, jeu de la tomate etc. , les jeux dangereux ont une centaine de noms. Selon un sondage réalisé pour l'association SOS Benjamin, 26% des 7-17 ans s'est vu proposer un des jeux dangereux, 12% y ont participé. Le lieu de jeu le plus fréquent est la cour de récréation de l'école, devant la rue. Quatre jeunes sur cinq savent que ces jeux sont dangereux.

On se rappelle qu'au printemps dernier, le ministère avait officiellement attiré l'attention des enseignants sur ces jeux dangereux.
Association Sos Benjamin
http://www.sosbenjamin.org
Brochure ministérielle sur ces jeux
http://eduscol.education.fr/D0203/jeux_dangereux.pdf

Quand l'inégalité sociale touche la santé des enfants
Les enfants naissent-ils libres et égaux devant la santé ? "Avec un adolescent sur six en surpoids (obésité incluse) en classe de 3e et des écarts de prévalence qui vont du simple à plus du double entre les enfants de cadres et d'ouvriers non qualifiés (9,8 % contre 23,4 %), le surpoids apparaît comme le miroir des inégalités sociales, avec un effet loupe si on s'intéresse uniquement à l'obésité" affirme une étude du ministère de la Santé.

Elle montre par exemple que les élèves de troisième des collèges zep ont deux fois plus de dents cariées que leurs camarades des collèges non zep.
L'étude
http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er573/er573.pdf

Le dico du lycéen sportif
De abus de vitamines à la tendinite en passant par les crampes, l'asthme, le mal de dos etc., Bruno Chauzi offre aux lycéens une information précieuse sur les maux du sport et sur la santé en éducation physique. L'information est largement illustrée et à la portée des jeunes.
http://bruno.chauzi.free.fr/

Ne réveillez pas l'ado qui dort
"La moitié des ados somnole en journée" selon Patrick Levy, Institut du sommeil et de la vigilance. Interrogé par Les Clés de l'Actu, un hebdomadaire destiné aux adolescents, "les tentations de loisirs multiples (jeux interactifs, activité sportive tardive, chats, télé etc.) et très probablement les horaires de cours et le travail scolaire, conduisent les ados à retarder leur

heure de coucher et, au final, à se priver de sommeil". Résultat : irritabilité, baisse des performances, 55% de ados somnolent dans la journée au moins une fois par semaine.
http://sommeil.univ-lyon1.fr/PROSOM/index.html

Cantine : Comment lutter contre la malbouffe ? Un problème mondial

Alors que 4% des petits français sont obèses et presque un jeune sur dix en surpoids, plusieurs rapports, en France et en Angleterre, attestent de la difficulté de l'éducation alimentaire. Ainsi en France, la moitié des cantines scolaires contourne les instructions officielles.

D'après une étude de **l'Afssa** (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), six ans après sa publication, la circulaire française du 25 juin 2001 sur la composition des repas servis en restauration reste ignorée par 49% des établissements secondaires de l'éducation nationale (et 38% des établissements agricoles).

L'Afssa a enquêté auprès de 1440 établissements secondaires publics. La moitié seulement ont répondu à l'enquête et donné la possibilité de suivre durant un mois la composition des menus. Pour l'Afssa, "l'application de la circulaire est à deux vitesses. Les établissements sont particulièrement sensibilisés aux contraintes de sécurité sanitaire des aliments mais montrent un intérêt plus réservé pour l'équilibre alimentaire des repas servis, l'éducation nutritionnelle et l'accueil des élèves nécessitant des régimes particuliers". C'est particulièrement vrai des établissements où la restauration a été confiée à un industriel. Comme si cela déresponsabilisait l'établissement.

En principe, la lutte contre l'obésité pourrait se gagner à la cantine si celle-ci appliquait les textes. Car cette enquête prend tout son intérêt quand on sait que, en France, 6 millions d'enfants (un sur deux au primaire, deux sur trois au secondaire) déjeunent au moins 3 fois par semaine à la cantine où ils consomment au total un milliard de repas par an. Pour inciter les établissements à appliquer les textes, l'Afssa recommande de créer des groupements d'achats pour les cantines, de développer des menus prêts à l'emploi et d'améliorer la formation du personnel.

Mais l'Angleterre donne l'exemple des limites des directives. En Angleterre, en mars 2005, le gouvernement a émis des instructions bannissant les aliments trop gras et recommandant légumes et fruits. Selon les inspecteurs de l'Ofsted, les textes sont appliqués mais rencontrent une résistance réelle des élèves. La fréquentation des cantines a chuté de 9 à 25%. Les écoliers se plaignent des queues interminables et du coût de la nourriture. Ils préfèrent manger des chips avec leurs copains.

Ces exemples illustrent la difficulté pour lutter contre la malbouffe. L'exemple anglais montre que les circulaires ne suffisent pas à faire reculer le surpoids. S'il faut certainement éduquer les jeunes consommateurs, ce même exemple met en évidence le poids des habitudes alimentaires. En France, l'UFC Que choisir, la Fcpe, la Peep, l'association des diabétiques et celle des directeurs de restauration municipale ont tiré la sonnette d'alarme. Ils demandent une loi pour encadrer la publicité destinée aux enfants. Et invitent les internautes à écrire à leur député en leur proposant de le faire d'un seul clic. "Agissez afin que la publicité arrête de faire avaler n'importe quoi à nos enfants".
Rapport de l'Afssa
http://www.afssa.fr/redirect.asp?IdObj=42704&cwSID=E391D79C370C423E8B15B5ED56519D9F&AID=0

Cantines d'Angleterre
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7024585.stm
Le site Obesipub
http://www.obesipub.org/

Eat Well, Do Well
Bien manger pour bien travailler : c'est le nom d'une étude menée à Hull dans le Yorkshire (Angleterre). Durant trois années, de 2004 à 2007, les élèves des écoles primaires ont bénéficié à l'école de petits-déjeuners, déjeuners et goûters gratuits. Selon les chercheurs,cela a considérablement amélioré le climat des établissements. Les élèves sont devenus plus calmes et plus concentrés l'après-midi.
Article BBC News
http://news.bbc.co.uk/1/hi/education/7056346.stm
Le programme
http://ecole-rurale.marelle.org/Sambin-2007.htm

La cuisine devient enseignement obligatoire en Angleterre
Selon BBC News, l'enseignement de la cuisine deviendra obligatoire au collège dès la prochaine rentrée. A raison d'une heure par semaine, les jeunes Anglais apprendront à cuisiner des repas.

L'objectif principal est la lutte contre l'obésité. Cet enseignement sera effectué par des assistants d'éducation.
Article BBC News
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/7200949.stm

L'Ecosse teste la cantine gratuite
Comment lutter contre l'obésité, la malnutrition, les maladies chroniques ? L'Ecosse a décidé d'offrir la gratuité de la cantine dans 5 zones particulièrement pauvres. Premier effet : les 3 quarts des enfants ont demandé à en bénéficier faisant disparaître le stigmate social attaché à la gratuité des repas.
Article du Guardian
http://education.guardian.co.uk/schoolmeals/story/0,,2197044,00.html

La FAO publie un guide pédagogique d'éducation nutritionnelle
”Bien sûr, la faim et la sous-alimentation restent un problème majeur pour quelque 820 millions de personnes dans les pays en développement" affirme Peter Glasauer, expert en éducation nutritionnelle à la FAO. “Mais la mondialisation et le développement économique ont également introduit de nouveaux aliments et altéré les habitudes alimentaires et les styles de vie dans beaucoup de pays en développement. Avec l’exode rural, de moins en moins de personnes produisent leurs propres aliments et la plupart des gens dépendent entièrement des approvisionnements commerciaux. L’éducation nutritionnelle dans les écoles primaires est un moyen efficace de promouvoir une bonne nutrition”. Sur les 1,6 milliard d'êtres humains en surpoids, les deux tiers vivent dans les PVD, le plus souvent dans des pays émergents.

La FAO pense que "enseigner la nutrition à l’école peut contribuer à limiter les coûts des maladies liées à l'alimentation. L’éducation nutritionnelle doit être une priorité pour les

gouvernements". Aussi propose-t-elle un guide (téléchargeable) destiné aux enseignants du primaire.

Il se compose de deux parties. La première apporte des informations sur la nutrition et la santé. La seconde partie est nettement plus innovante. Il s'agit de fiches de travail pour l'éducation nutritionnelle. Elle montre comment faire un bilan nutritionnel local et comment toucher les familles pour monter un comité de santé scolaire. Le manuel paraît quelques jours avant la Journée mondiale de l'alimentation fixée au 16 octobre.
Communiqué
http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2007/1000673/index.html
Le Guide
http://www.fao.org/docrep/010/a0333f/a0333f00.htm

Lutter contre les drogues

Le cannabis se découvre en seconde

Quel est le profil de l'usager de cannabis ? C'est ce qu'a cherché à définir une équipe de l'Institut de veille sanitaire. Actuellement 18% des garçons de 17 ans et 7% des filles consomment du cannabis au moins 10 fois par mois. L'âge moyen d'initiation au produit est de 15 ans et 4 mois, c'est-à-dire au moment de l'entrée au lycée. Près de 8 personnes sur dix fument de 5 à 7 jours par semaine, près de 1 sur 5 considère comme difficile de passer une journée sans consommer et la moitié fume de 2 à 4 joints par jour en semaine. Pour 14% d'entre eux l'établissement scolaire est un lieu habituel de consommation. Une personne sur sept ressent des troubles de concentration ou de mémoire.
http://www.invs.sante.fr/beh/2005/20/index.htm

Un guide contre la toxicomanie

"Que sais tu de la toxicomanie ?" demande ce guide publié par le ministère de la justice. Destiné aux parents et aux enseignants il apporte une information légale intéressante et à jour. Mais il n'aidera pas les lecteurs dans d'autres domaines.

On pourra plus utilement lire le guide publié en 2002 par le Desco suite à deux séminaires nationaux qui a été validé par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie). " Il s'agit d'un guide d'intervention, c'est à dire d'un outil orienté vers l'action, conçu pour mettre à votre disposition les éléments concrets susceptibles de vous aider à intervenir dans un milieu particulier, caractérisé par des « règles du jeu » bien spécifiques (le milieu scolaire) sur un thème complexe qui met en jeu de multiples dimensions et conduit à poser un grand nombre de questions éthiques."
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_guidequesaistudelatoxicomanie.pdf
http://eduscol.education.fr/D0190/guide.htm

Le milliard du cannabis et l'école

Parmi les pays développés, la France se signale par l'importance de sa consommation de cannabis, affirme le récent rapport de l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Selon lui, " En 2005, en France, l'estimation du nombre de consommateurs réguliers (au moins 10 fois par mois) de cannabis s'élève à 1,2 millions. Ce nombre est en augmentation. Ainsi, entre 2000 et 2005, la part des consommateurs réguliers de cannabis parmi la population française âgée de 15 à 34 ans est passée de 3,8 à 5,9 %".

L'étude établit également un lien entre scolarité et exposition à la drogue. "La consommation régulière de cannabis, comme son usage en général, est principalement rencontrée chez les adolescents et les jeunes adultes. Elle devient plus rare après 35 ans. Elle concerne surtout les hommes… Chez les jeunes, l'usage régulier est plus fréquent parmi ceux en situation de relégation scolaire, mais aussi, toutes choses égales par ailleurs, un peu plus répandu parmi les jeunes des milieux favorisés. Chez les adultes, le niveau scolaire est aussi un facteur discriminant. Ceux qui possèdent un haut niveau de diplôme sont plus fréquemment expérimentateurs de cannabis, mais moins souvent usagers réguliers". Le cannabis génère un chiffre d'affaire conséquent : 832 millions d'euros.

Le cannabis développe aussi ses pathologies. L'OFDT recense " la perception de troubles de la mémoire ; un manque d'énergie ; une certaine dégradation des relations avec les proches, les amis ou la famille ; la conduite d'un véhicule après avoir consommé du cannabis. Enfin, un quart des usagers réguliers montre des signes qui pourraient suggérer une potentielle dépendance… Au niveau somatique, les conséquences d'une consommation chronique de cannabis fumé se rapprochent des tableaux cliniques observés avec le tabac puisque sont retrouvés des risques de cancers (poumon, voies aérodigestives supérieures, plus rarement vessie et prostate voire cancer du col utérin), de pathologies vasculaires et de maladies respiratoires chroniques (bronchopathies)".

L'importance du rôle de l'école est bien montrée par le président de la Mildt, Didier Jayle. " Les actions de prévention se sont progressivement généralisées dans les établissements scolaires, avec un accent particulier sur le cannabis pour les élèves de 3e et 2de. Mais on ne peut alerter sans offrir de réponse. Aussi, 300 consultations anonymes et gratuites ont été ouvertes en 2005 à l'intention des jeunes consommateurs et de leurs parents dans l'ensemble des départements. Ce réseau de consultations, à mi-chemin entre la prévention et le soin, répond à un réel besoin : deux tiers des consommateurs accueillis (très majoritairement des garçons) déclarent un usage régulier ou quotidien de cannabis, et plus du tiers fait l'objet d'un diagnostic de dépendance… L'accent doit être mis encore et toujours sur la lutte contre le trafic : à petite échelle, il faut rappeler aux jeunes que vendre du cannabis, même en petite quantité, est assimilé par la loi à du trafic ; à plus grande échelle, le démantèlement des réseaux passe aussi par l'attaque du patrimoine des trafiquants, et une étude approfondie des circuits de blanchiment".
Le rapport
http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/cdecomp.pdf

Le cannabis expliqué aux parents
Gaëlle Hybord, psychologue, et Denis Manigand, éducateur spécialisé, proposent dans ce livre de répondre en 60 questions aux angoisses des parents, et indirectement aux questions des professeurs, sur le cannabis. La question se pose puisque 17% des garçons de 17 ans et 7% des filles sont des consommateurs réguliers, l'âge moyen d'initiation étant 15 ans.

Le pari est réussi car l'ouvrage reste très concret et connaît parfaitement les interrogations et les réactions des parents. Dans une première partie, les auteurs se proposent d'expliquer ce qu'est le cannabis et ses usages, mais ils le font sous forme de réponses courtes à des questions bien choisies plutôt qu'un exposé qui pourrait devenir fastidieux.

Ainsi on apprend quoi faire si on trouve une bouteille percée dans les affaires de son fils et à

réfléchir aux risques. Tout un chapitre permet de mieux comprendre le comportement des ados. Et d'abord "comment reconnaître que mon fils se drogue ?" Là-dessus l'ouvrage donne des indices très précis (et qui ne sont pas inutiles aux enseignants). Mais l'ouvrage n'alarme pas inutilement, il apprend à faire la part des humeurs adolescentes.

Une troisième partie montre comment réagir en tant que parent. Que faire si je trouve de la drogue dans sa poche ? Il a des dettes que faire ? Comment l'emmener voir quelqu'un ? Le dernier chapitre indique des organismes pour aider les parents à faire face au problème.
G. Hybord, D. Marchand, Le cannabis expliqué aux parents en 60

questions, Retz, 2007, 128 pages.
Présnetation
http://www.editions-retz.com/collectionprod-249-1158-1.html
Sur le Café, lutter contre les drogues
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/r2007_parents_Luttercontredrogues.aspx

Face au haschich

"Nous assistons à un fait culturel nouveau et insidieux. De jeunes adolescents choisissent de prévenir les malaises de leur âge en s'autoprescrivant la molécule de cannabis… Les jeunes captifs de nouveaux idéaux, de nouveaux plaisirs, sont pris dans des réseaux de discours qui leur donnent de nouveaux droits… Pour un certain nombre de jeunes, ce pari conduira à l'impuissance à engager une vie d'adulte". On sait que près de 40% des jeunes garçons sont des consommateurs réguliers de cannabis (enquête OFDT). Pour Gisèle Bastrenta, psychologue clinicienne et analyste, le haschich est d'abord un phénomène culturel qui renvoie à une évolution globale de la société.

"Lorsque des parents, des professeurs affirment que si un jeune consomme, c'est parce qu'il a un malaise et qu'il souffre, ils inversent la problématique.. Cette affirmation indique que le malaise et la souffrance liés à l'adolescence ne sont plus une évidence. L'intolérance à la souffrance est un fait nouveau : on ne supporte plus de voir souffrir les gens qu'on aime. La normalité implique qu'il faille aller bien, les malaises n'ont plus droit de cité. Dans cette optique, l'adolescence est interprétée comme un symptôme à faire taire". C'est pour vouloir oublier que la souffrance est liée à l'état adolescent et à la vie, que notre société prépare la jeunesse à la consommation cannabique.
Aussi que faire dans les établissements ? Certainement pas faire débarquer la police et ses maîtres chiens : pour G. Bastrenta c'est signer l'impuissance de l'institution.

Elle plaide pour le rétablissement des liens humains entre adultes dans les établissements et pour une prise en charge ouverte. "Ces actions ne visent pas l'abstinence. Ce serait un leurre que d'y songer. En revanche il est possible de faire entendre, et d'imposer des coupures entre le temps pour travailler et celui de la fête". Il s'agit d'abord d'amener à la vie des ados qui se murent dans un nuage protecteur.

L'ouvrage est accompagné d'entretiens avec les différents acteurs dans les établissements : infirmière, CPE, proviseur, prof, inspecteur etc.
Gisèle Bastrenta, Face au haschich en collège et en lycée, Comprendre, repérer, agir, CRDP de Grenoble, 205 p., 2005.
http://www.ac-grenoble.fr/cddp74/librairie/fiche_produit.php?code=380VL009&selection=viescolaire

Les jeunes, la famille et l'ordinateur

L'espace parents
A la maison comme à l'école, naviguer sur internet ne va pas sans risques pour les mineurs : sites illégaux, racoleurs, racistes, violents abondent sur le net. La Délégation aux usages de l'internet poursuit une politique active de sensibilisation à la sécurité sur internet.
http://delegation.internet.gouv.fr/mineurs/index.htm

Vinz et Lou
Vinz et Lou surfent sur Internet et apprennent aux enfants, de 7 à 12 ans, les risques d'Internet. La série, composée de 15 animations, aborde les chats, les mails, le téléchargement, les spams, les blogs etc. Elle est accompagnée de fiches pédagogiques pour exploiter en classe la série.
http://www.internetsanscrainte.fr/

Le couple, l'ordinateur, la famille

"Quand il est devant la machine, moi je me sens de trop ! Finalement, j'en deviendrais même jalouse parce que le temps qu'il passe devant sa machine, c'est du temps qu'il ne passe pas avec moi". Vous avez reconnu votre couple ? L'ouvrage de Laurence Le Douarin analyse les rapports entre l'ordinateur et la famille et se penche particulièrement sur les relations à l'intérieur du couple et le lien intergénérationnel.

Des structures fortement perturbées par l'invasion informatique. Pour L. Le Douairin, "dans une société où les rôles et les statuts sont plus fragiles, l'ordinateur s'insère dans des stratégies de reconnaissance identitaire être mari et femme, parents et enfants, frères et sœurs et il pose question. Comment cet objet technique manifeste-t-il non seulement des rapports sociaux de sexe mais contribue-t-il aussi à les redéfinir ?"

La question se pose au moment où un ménage sur deux est équipé d'in ordinateur et un sur trois d'Internet. Au terme de longues enquêtes, le point de vue de L. Le Douarin est unique. Elle montre par exemple que "dans la famille, il suffit à l'époux d'être l'époux pour se voir ériger en professionnel de l'informatique". L'ordinateur permet de construire les rôles dans le couple. Il interroge évidemment le fonctionnement du couple, facilitant parfois sa construction, parfois sa destruction.

L. Le Douarin s'intéresse aussi aux relations parents–enfants, parfois perturbées par une meilleure maîtrise de l'outil informatique chez les enfants. Ou encore aux relations dans la fratrie. Sait-on que le taux d'équipement des filles est nettement inférieur à celui des garçons mais varie selon leur statut d'enfant unique ou pas.

Si le premier intérêt de l'ouvrage c'est de nous aider à mieux comprendre notre couple et notre famille, il apporte aussi un éclairage indispensable sur la fracture numérique. On sait qu'une campagne récente, celle de l'ordinateur à 1 euro, affirmait résoudre la fracture numérique par un coup de marketing. Ce que révèlent les travaux de L. Le Douarin, c'est que bien d'autres critères expliquent l'absence d'équipement chez certains ménages. Au total, un livre éclairant et d'une lecture aisée, voire souvent amusante.
Laurence Le Douarin, Le couple, l'ordinateur, la famille, Paris, Payot, 2007, 250 pages.

Présentation
http://www.payot-rivages.fr/asp/fiche.asp?id=5506

Initiatives et loisirs

Les principales associations périscolaires
La Ligue de l'Enseignement " tente d'aider les jeunes à se situer dans les univers qu'ils traversent afin qu'ils puissent mieux les vivre et agir sur eux". Elle propose des formations d'animateurs. C'est aussi le cas du Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes de l'éducation active) qui, depuis le Front populaire, offre de nombreuses formations à travers ses groupes d'activités (Activités de découverte techniques et scientifiques (ADTS), Activités manuelles d'expression technique et plastique (AMETP), Activités physiques, ludiques et sportives, Éducation à l'environnement, Éducation contre le racisme , Multimédia, École et innovation pédagogique, Voiles et milieu marin , Groupe d'étude et de recherche Gestion Accueil). Le Cemea prépare au Bafa, à des diplômes d'éducation spécialisée.

L'UCPA, la Jeunesse au Plein Air (JPA), les Francas organisent des centres de loisir qui sont autant d'occasions de découverte et d'apprentissage.
http://www.laligue.org/ligue/index.html
http://www.cemea.asso.fr/
http://www.ucpa.com/
http://www.jpa.asso.fr/
http://www.francas.asso.fr/

Le kit Jeunes initiatives
Beaucoup de jeunes veulent s'engager dans une association, une manifestation artistique ou encore monter une action de solidarité. Le CIDJ se propose de les aider avec son "Kit Jeunes – Initiatives" disponible dans tous les CIDJ. Il donne des conseils, indique des démarches et des adresses utiles.
http://www.cidj.com

Gratuitement sur

www.cafepedagogique.net